

### ANALYSE PORTANT SUR LES IMPACTS DE CERTAINES MESURES INCITATIVES À ENVISAGER DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT PAR VÉHICULE LÉGER

RAPPORT FINAL

# ANALYSE PORTANT SUR LES IMPACTS DE CERTAINES MESURES INCITATIVES À ENVISAGER DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT PAR VÉHICULE LÉGER

#### RAPPORT FINAL

#### Présenté à

L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec

Par

GENIVAR inc.

MARS 2011 091-51070-00

### **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

#### Agence de l'efficacité énergétique du Québec

Marie-Claude Michel : Chargée de projet de l'étude

#### **GENIVAR** inc.

Jean-Thomas Bernard, Ph.D. : Chargé de projet

Jean-Philippe Brosseau, M.Sc. : Chargé de projet adjoint

Marc-André Goyette, M.A. : Économiste

#### Référence à citer :

GENIVAR. 2011. Analyse portant sur les impacts de certaines mesures incitatives à envisager dans le secteur du transport par véhicule léger, Rapport final. Rapport de GENIVAR à l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. 104 p. et annexe.

### TABLE DES MATIÈRES

				Page				
			n					
Liste	des ar	nnexes		viii				
1.	INTRO	ODUCTION	ON	1				
2.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES INCITATIFS À L'ÉTUDE							
	2.1		nmes d'incitatifs à l'achat de type redevances-remises					
	2.2		nmes de droits d'immatriculation modulés (incitatifs à la					
	۷.۷	•	on)on)	4				
3.	REVU REDE		S PROGRAMMES D'INCITATIFS À L'ACHAT DE TYPE S-REMISES	5				
	3.1	Canada	- Gouvernement fédéral	5				
		3.1.1	Description des programmes	5				
		3.1.2	Portrait des résultats obtenus	7				
		3.1.3	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	7				
	3.2	France .		9				
		3.2.1	Description du programme	9				
		3.2.2	Portrait des résultats obtenus	11				
		3.2.3	Description de l'implantation des programmes	14				
		3.2.4	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	15				
	3.3	Ontario.		15				
		3.3.1	Description des programmes	15				
		3.3.2	Portrait des résultats obtenus	16				
		3.3.3	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	17				
	3.4	_	programmes de type redevances-remises mis en place à travers le	17				
4.	REVU	JE DES	PROGRAMMES DE TAXE MODULÉE À L'ACQUISITION ET DE					

DRO	ITS D'IM	MATRICULATION MODULÉS	22
4.1	Finland	e	22
	4.1.1	Description des programmes	22
	4.1.2	Portrait des résultats obtenus	23
	4.1.3	Description de l'implantation des programmes	24
	4.1.4	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	25
4.2	Royaun	ne-Uni	25
	4.2.1	Description des programmes	25
	4.2.2	Portrait des résultats obtenus	28
	4.2.3	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	29
4.3	Suède.		30
	4.3.1	Description du programme	30
	4.3.2	Portrait des résultats obtenus	31
	4.3.3	Description de l'implantation des programmes	32
	4.3.4	Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques	33
4.4	Autres	programmes incitatifs mis en place à travers le monde	33
MOD		ANALYSE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES DE TYPE	
REDI		S-REMISES	
5.1	Descrip	tion générale	41
5.2	Donnée	es d'entrée nécessaires	42
5.3	Donnée	es de sortie	42
5.4	Principa	ales hypothèses et limitations	42
MOD		APTÉ AU CONTEXTE QUÉBÉCOIS	
6.1	Descrip	tion générale	44
6.2	Modifica	ations effectuées à partir du modèle de Greene (2005)	44
	6.2.1	L'amélioration de l'efficacité énergétique – paramètre exogène	44
	6.2.2	Les données de ventes au Québec	45
6.3	Donnée	es d'entrée	46

5.

6.

		6.3.1	Paramètres endogènes	46
		6.3.2	Paramètres économiques exogènes influençant la conception d'une mesure de type redevances-remises	49
	6.4	Donnée	es de sortie	52
		6.4.1	Impact économique	52
		6.4.2	Impact énergétique	53
		6.4.3	Impact environnemental	53
	6.5	Base de	e données	53
		6.5.1	Description générale	53
		6.5.2	Processus de fusion des bases de données	55
		6.5.3	Consolidation de la base de données	57
7.	PRÉ	SENTAT	ION DES RÉSULTATS	59
	7.1	Scénar	ios de référence pour 2016	59
	7.2	Scénar	ios de référence pour 2020	64
	7.3		ets et analyse des scénarios d'une politique de redevances- les pour 2016	64
		7.3.1	Résultats selon les niveaux d'incitatifs d'une politique à l'achat	69
		7.3.2	Résultats selon le nombre de catégories d'une politique à l'achat	69
		7.3.3	Résultats selon la forme de la fonction et les revenus du gouvernement d'une politique à l'achat	70
		7.3.4	Résultat selon les niveaux d'incitatifs d'une politique à l'immatriculation	72
		7.3.5	Résultats selon la forme de la fonction d'une politique à l'immatriculation	72
		7.3.6	Résultats selon les niveaux d'incitatifs d'une politique combinée à l'achat et à l'immatriculation	73
		7.3.7	Résultats des scénarios selon différentes valeurs d'élasticité pour une politique à l'achat	75
		7.3.8	Résultats des scénarios avec des augmentations des prix réels de carburant pour une politique à l'achat	77
		7.3.9	Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une	
			politique à l'achat	79

		7.3.10	Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'immatriculation	79
		7.3.11	Résultats des scénarios avec différents scénarios de référence pour une politique à l'achat	82
		7.3.12	Résultats des scénarios avec différentes valeurs de l'effet rebond pour une politique à l'achat	82
	7.4	Résulta	ts détaillés pour une politique à l'achat de 500 \$ / L au 100 km	84
	7.5	Résulta	ts des scénarios d'une politique de redevances-remises pour 2020	87
8.	ÉLÉN	MENTS À	CONSIDÉRER DANS LA MISE EN ŒUVRE	90
	8.1	•	ience québécoise de la mise en place d'un programme de droits triculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée	90
		8.1.1	Description du programme	90
		8.1.2	Principaux défis relevés lors de la phase d'implantation	92
	8.2	-	bilité des données relatives aux taux de consommation de nt	92
	8.3	Options	fiscales de mise en œuvre	93
	8.4	Implant	ation d'un programme incitatif par la SAAQ	95
		8.4.1	Programme incitatif à l'immatriculation	95
		8.4.2	Programme incitatif à l'achat	96
		8.4.3	Horizon temporel d'implantation	97
	8.5	Analyse	e comparative des deux types de programme considérés	97
	8.6	Évolutio	on envisagée des programmes	100
9.	CON	CLUSION	N	101
10.	BIBL	IOGRAPI	HIE	103

### LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 3.1	Remises du programme écoAuto6
Tableau 3.2	Réductions d'émissions de GES potentielles imputables au programme
	écoAuto et à la taxe écoprélèvement7
Tableau 3.3	Barème du dispositif bonus-malus en France, 2008 à 2012 10
Tableau 3.4	Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon la
	classe de bonus-malus 2007 et 200811
Tableau 3.5	Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon la
	gamme, 2006, 2007 et 2008 12
Tableau 3.6	Taux de taxation relatifs à la Tax for Fuel Conservation (TFC) 16
Tableau 3.7	Principales caractéristiques des programmes incitatifs de type
	redevances-remises mis en place en Autriche et en Belgique-région
	Wallonne
Tableau 4.1	Évolution de la taxe d'accise en fonction des émissions de CO <sub>2</sub>
Tableau 4.2	Niveaux de taxation à l'achat pour les véhicules de compagnie en
Tables: 4.0	fonction du taux d'émissions de CO <sub>2</sub> depuis 2003-2004
Tableau 4.3	Évolution des ventes de véhicules et des taux moyens d'émission de
Tableau 4.4	CO <sub>2</sub> entre 1997 et 2007 au Royaume-Uni
Tableau 4.4 Tableau 4.5	Principales caractéristiques des programmes incitatifs de type taxe
Tableau 4.5	modulée à l'acquisition ou droits d'immatriculation modulés mis en place
	en Colombie-Britannique, Danemark, Irlande, Norvège et Pays-Bas 34
Tableau 6.1	Principales variables incluses dans la base de données du CDAT 54
Tableau 6.2	Principales variables incluses dans la base de données de Corporation
	Xprima.com54
Tableau 6.3	Étapes du processus itératif de fusion des bases de données du CDAT
	et de Corporation Xprima.com55
Tableau 6.4	Répartition du type de transmission des véhicules du parc automobile
	québécois par classe ESP56
Tableau 6.5	Résumé statistique de la base de données finale
Tableau 7.1	Scénario tendanciel pour les catégories auto et camion 60
Tableau 7.2	Scénario réglementaire par catégorie60
Tableau 7.3	Scénario arbitraire 15 %61
Tableau 7.4	Scénario arbitraire 20 %61
Tableau 7.5	Situation initiale en 2008 63
Tableau 7.6	Résultats des scénarios de référence pour 2016
Tableau 7.7	Résultats des scénarios de référence pour 2020
Tableau 7.8	Présentation des scénarios
Tableau 7.9	Résultats en valeur absolue du scénario de référence tendanciel pour
Table 2 . 7 40	
Tableau 7.10	Résultats des scénarios selon les niveaux d'incitatifs à l'achat 71

**GENIVAR** 

Tableau 7.11	Résultats des scénarios selon le nombre de catégories d'une politique à l'achat
Tableau 7.12	Résultats des scénarios d'une politique de redevances-remises à l'achat selon la forme de la fonction de redevances-remises et les revenus du
	gouvernement71
Tableau 7.13	Résultats des scénarios selon les niveaux d'incitatifs à l'immatriculation
Tableau 7.14	Résultats des scénarios d'une politique de redevances-remises à l'immatriculation selon la forme de la fonction de redevances-remises 74
Tableau 7.15	Résultats des scénarios d'une politique combinée de redevances- remises à l'achat et à l'immatriculation selon les niveaux des incitatifs 74
Tableau 7.16	Scénario de référence 2016 avec nouveaux paramètres d'élasticité 76
Tableau 7.17	Résultats des analyses de sensibilité pour différentes valeurs d'élasticités
Tableau 7.18	Scénarios de référence 2016 avec des augmentations des prix réels de carburant
Tableau 7.19	Résultats des scénarios avec des augmentations des prix réels de carburant
Tableau 7.20	Scénarios de référence 2016 suite aux changements dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs
Tableau 7.21	Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'achat
Tableau 7.22	Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'immatriculation
Tableau 7.23	Nouveaux résultats des scénarios de référence 2016
Tableau 7.24	Résultats des scénarios d'une politique à l'achat par avec différents scénarios de référence
Tableau 7.25	Résultats des scénarios avec différentes valeurs de l'effet rebond 83
Tableau 7.26	Résultats détaillés d'une politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km (Impactéconomique)
Tableau 7.27	Résultats détaillés d'une politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km (Impacténergétique et environnemental)
Tableau 7.28	Variation des parts par classe de véhicule entre le scénario de référence et la politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km en 2016
Tableau 7.29	Tranches des remises et des redevances pour la politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km en 2016
Tableau 7.29	Résultats de modélisation pour 201688
Tableau 7.30	Résultats de modélisation pour 2020 89
Tableau 8.1	Droits d'immatriculation additionnels selon la cylindrée pour l'année en cours

**GENIVAR** 

Tableau 8.2	Description des options fiscales pour la mise en œuvre d'un programme incitatif visant les véhicules légers
Tableau 8.3	Adaptation du système actuel de droits d'immatriculation administré par la SAAQ pour la mise en place d'un programme d'incitatif à l'immatriculation96
Tableau 8.4	Exemple d'intégration de programme incitatif à l'immatriculation dans le système actuel de droits d'immatriculation
Tableau 8.5	Principaux avantages des programmes d'incitatif à l'achat et à l'immatriculation98
Tableau 8.6	Principaux inconvénients des programmes d'incitatif à l'achat et à l'immatriculation
	LISTE DES FIGURES
Figure 2.1	Page Impact d'un programme de redevances-remises sur le marché des véhicules neufs
Figure 4.1	Évolution des ventes de véhicules et des taux moyens d'émission de CO <sub>2</sub> entre 1997 et 2007 au Royaume-Uni
	LISTE DES ANNEXES
Annexe 1	Méthodologie de recherche pour le balisage
Annexe 2	Questionnaire envoyé aux gouvernements ayant mis en œuvre des programmes incitatifs visant les véhicules légers à l'extérieur du Québec
Annexe 3	Définition des catégories de véhicules en Europe

GENIVAR \_\_\_\_\_ page viii

### 1. INTRODUCTION

L'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice du Québec.

Dans ce contexte, l'AEE a débuté des travaux afin de déterminer la pertinence, pour le Québec, de mettre en place des mesures incitatives à la diminution de la consommation de carburant et des émissions de GES dans le secteur du transport par véhicules légers. Deux programmes sont plus spécifiquement visés, soit un programme redevances - remises à l'achat de véhicules légers neufs et un programme de droits d'immatriculations modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules légers (taxe à la circulation).

En janvier 2010, l'AEE a mandaté la firme de consultants GENIVAR pour analyser les impacts des mesures incitatives envisagées dans le secteur du transport par véhicule léger.

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la pertinence pour l'AEE de recommander au gouvernement du Québec de mettre en place le programme de redevances-remises pour les véhicules légers neufs et/ou le programme de droits d'immatriculation modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules légers.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de :

- Faire état de l'ensemble des programmes en vigueur ou à l'étude au Canada et ailleurs dans le monde et de présenter les résultats obtenus par la mise en place de tels programmes;
- Identifier et adapter un ou des outils existants permettant d'estimer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques des programmes de cette nature en phase de conception (avant leur mise en œuvre);
- Évaluer le potentiel de diminution de la consommation énergétique et par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chacun des programmes envisagés en contexte québécois et de mesure leur rentabilité.

La première partie de ce rapport final préliminaire présente un balisage des programmes incitatifs mis en place à travers le monde, alors que la seconde partie présente les résultats de la modélisation pour le Québec de l'implantation de programmes d'incitatifs à l'achat de type redevances-remises ou de droits d'immatriculation modulés.

De manière spécifique, la section 2 présente sommairement les programmes incitatifs à l'étude. Les sections 3 et 4 présentent respectivement une revue des programmes d'incitatifs à l'achat de type redevances-remises et des programmes de droits d'immatriculation modulés mis en place à travers le monde. La section 5 présente de manière détaillée le modèle d'analyse nord-américain des mesures de type redevances-remises alors que la section 6 expose la méthodologie qui a été adoptée pour adapter le modèle au contexte québécois. La section 7 présente par la suite l'ensemble des résultats de modélisation. Enfin, la section 8 présente les éléments à considérer avant la mise en œuvre de programmes d'incitatifs visant les véhicules légers.

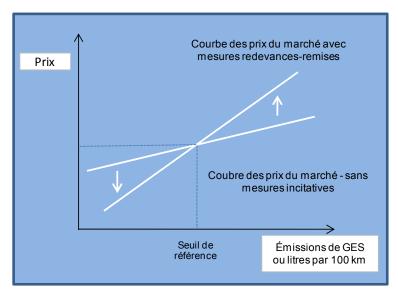
# 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES INCITATIFS À L'ÉTUDE

#### 2.1 Programmes d'incitatifs à l'achat de type redevances-remises

Les programmes d'incitatifs à l'achat de type redevances-remises prévoient typiquement une pénalité pour l'achat de véhicules légers à forte consommation énergétique (redevance) et une récompense pour le choix de véhicules légers à faible consommation (remise). Ces programmes délivrent un signal-prix autant sur l'offre que sur la demande. D'une part, de tels programmes incitent les acheteurs de véhicules légers neufs à changer leur comportement d'achat pour privilégier les véhicules à faible émission de  $CO_2$  (aussi consommation de carburant par km) et favorisent ainsi la réorientation du parc automobile vers des véhicules plus propres. D'autre part, les fabricants sont incités à innover pour développer des véhicules plus propres.

Un programme de redevances-remises a donc pour effet d'infléchir vers le haut la courbe des prix de marché des véhicules neufs. En effet, suite à l'introduction d'une telle mesure, tous les propriétaires des véhicules émettant des GES ou consommant du carburant au-delà d'un seuil de référence devront payer une redevance au gouvernement, alors que les propriétaires des véhicules émettant ou consommant au-dessous du seuil recevront une remise (Figure 2.1).

Figure 2.1 Impact d'un programme de redevances-remises sur le marché des véhicules neufs



GENIVAR

#### 2.2 Programmes de droits d'immatriculation modulés (incitatifs à la circulation)

Le programme de droits d'immatriculation modulés est une mesure qui fait varier les tarifs d'immatriculation en fonction de la performance énergétique des véhicules légers. L'équivalent européen est une taxe à la circulation qui doit être payée de façon annuelle. Il s'agit d'un droit d'immatriculation asymétrique, où tous les propriétaires des véhicules émettant des  $CO_2$  ou consommant une quantité de carburant par km au-delà d'un seuil de référence devront payer un droit d'immatriculation plus élevé au gouvernement que les propriétaires des véhicules émettant ou consommant au-dessous du seuil. L'ajustement du droit d'immatriculation est généralement modulé en fonction de l'éloignement du seuil de référence.

Un programme de droits d'immatriculation modulés a l'avantage de dissuader l'achat, mais également la possession de véhicules légers qui émettent relativement plus d'émissions de  $CO_2$  ou qui sont plus énergivores. D'une part, le programme incite les acheteurs de véhicules légers neufs à changer leur comportement d'achat pour privilégier les véhicules à faible émission de  $CO_2$ , ou moins énergivores, et d'autre part, il incite les propriétaires de véhicules plus polluants à mettre à la casse leur véhicule pour en choisir un moins polluant.

De la même façon que les programmes d'incitatifs à l'achat de type redevancesremises, ces programmes délivrent un signal-prix autant sur l'offre que sur la demande. Les fabricants sont également touchés par ce type de programme, puisqu'ils sont influencés par le comportement des consommateurs et donc incités à innover pour développer des véhicules plus propres.

# 3. REVUE DES PROGRAMMES D'INCITATIFS À L'ACHAT DE TYPE REDEVANCES-REMISES<sup>1</sup>

#### 3.1 Canada – Gouvernement fédéral

#### 3.1.1 Description des programmes

Dans le cadre du budget fédéral 2007, le gouvernement canadien a mis en place une structure d'incitatifs de promotion des véhicules écoénergétiques afin de promouvoir l'achat de véhicules écoénergétiques au Canada. Les incitatifs comprenaient, d'une part, un programme de remboursement (rabais) lors de l'achat de véhicules écoénergétiques nommé écoAuto, et, d'autre part, une nouvelle taxe d'accise appelée écoprélèvement appliquée sur les véhicules énergivores. Alors que le programme de rabais écoAuto a été en vigueur du 20 mars 2007 au 31 décembre 2008, la taxe écoprélèvement est effective depuis le 20 mars 2007.

#### Programme écoAuto

Le programme de remise écoAuto était administré par Transports Canada en partenariat avec Services Canada. Le Programme de remise était une initiative prise dans le cadre de la Stratégie écoTransports qui vise à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques attribuables au secteur des transports. L'objectif principal du programme était d'inciter les consommateurs à tenir compte de l'efficacité énergétique lorsqu'ils achètent ou louent un véhicule.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement fédéral offrait des remises de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour l'achat ou la location (pour une période de 12 mois ou plus) de nouveaux véhicules écoénergétiques des années modèles 2006, 2007 et 2008. Seuls les nouveaux véhicules, achetés ou loués entre le 20 mars 2007 et le 31 décembre 2008 et à l'égard desquels un formulaire de demande de remise avait été reçu avant le 31 mars 2009, étaient admissibles à cette remise.

Selon les critères du programme, les véhicules dont la consommation de carburant combinée (55 % en ville, 45 % sur l'autoroute) était égale ou inférieure aux objectifs de consommation de carburant du programme, qui s'élevaient à 6,5 L/100 km pour les voitures et à 8,3 L/100 km pour les camions légers², étaient admissibles à une remise pouvant aller jusqu'à 2 000 \$. Les véhicules polycarburants, fonctionnant à l'essence ou avec un mélange de 15 % d'essence et de 85 % d'éthanol (E85), avaient également droit à une remise de 1 000 \$, si la cote de consommation

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La méthodologie de recherche pour le balisage est présentée à l'annexe 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les camions légers incluent notamment les mini-fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes.

combinée de carburant E85 ne dépassait pas 13,0 L/100 km.

Le tableau 3.1 détaille les rabais émis en fonction de la consommation de carburant des véhicules.

Tableau 3.1 Remises du programme écoAuto

Échelle de consommation de carburant combinée (L/100 km)	Voiture de passager	Camion léger	Véhicule polycarburant
5,5 ou moins	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
5,6 à 6,0	1 500 \$	2 000 \$	1 000 \$
6,1 à 6,5	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
6,6 à 7,3	0 \$	2 000 \$	1 000 \$
7,4 à 7,8	0 \$	1 500 \$	1 000 \$
7,9 à 8,3	0 \$	1 000 \$	1 000 \$
8,4 à 13,0	0 \$	0\$	1 000 \$

Source : Programme de remise écoAuto : <a href="http://www.tc.gc.ca/fra/programmes/environnement-ecotransports-ecoauto-639.htm">http://www.tc.gc.ca/fra/programmes/environnement-ecotransports-ecoauto-639.htm</a>

#### Taxe écoprélèvement

L'écoprélèvement est une taxe d'accise ayant pour objectif d'inciter les consommateurs à choisir des véhicules plus écoénergétiques afin de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques attribuables au secteur des transports. L'écoprélèvement est payé par le constructeur et l'importateur de nouveaux véhicules livrés après le 19 mars 2007 ainsi que par l'importateur de véhicules d'occasion, dans la mesure où le véhicule a été mis en service initialement (dans n'importe quel province ou territoire) après le 19 mars 2007. L'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada sont chargées d'administrer l'écoprélèvement et travaillent de concert avec les fabricants et les importateurs de véhicules afin d'en faciliter l'application.

La taxe d'accise s'applique à la catégorie des véhicules de passager, ce qui comprend les familiales, les mini-fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport. Elle ne s'applique pas aux camions légers, ni aux fourgonnettes conçues pour dix passagers ou plus. L'écoprélèvement ne s'applique également pas aux véhicules fabriqués au Canada et exportés pour être vendus à l'étranger.

Le taux de taxation est appliqué en fonction de la consommation moyenne pondérée de carburant (55 % en ville, 45 % sur l'autoroute), conformément aux données publiées par Ressources naturelles Canada. Les véhicules qui ont une consommation moyenne pondérée de 13 litres ou plus par 100 km sont assujettis aux taux suivants :

De 13 à 14 litres par 100 km : 1 000 \$;

De 14 à 15 litres par 100 km : 2 000 \$;

De15 à 16 litres par 100 km : 3 000 \$;
Plus de 16 litres par 100 km : 4 000 \$.

#### 3.1.2 Portrait des résultats obtenus

Au niveau du programme de remise écoAuto, selon les données disponibles au 17 avril 2009, plus de 180 000 demandes de remboursement avaient été formulées, alors que 168 700 remises totalisant 189,9 M\$ avaient été émises (EC, 2009).

De plus, selon les analyses préliminaires effectuées par le gouvernement, les réductions d'émissions attribuées au programme de remise écoAuto pourraient être de l'ordre de 0,01 à 0,02 Mt d'ici 2012, comparativement à des réductions potentielles de 0,23 à 0,28 Mt d'ici 2012 pour la taxe écoprélèvement (tableau 3.2).

Tableau 3.2 Réductions d'émissions de GES potentielles imputables au programme écoAuto et à la taxe écoprélèvement

Réductions préliminaires prévues (Mt)	2008	2009	2010	2011	2012
ÉcoAuto					
Scénario supérieur	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
Scénario prévu	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Écoprélèvement					
Scénario supérieur	0,09	0,14	0,19	0,23	0,28
Scénario prévu	0,10	0,14	0,17	0,20	0,23

Source : Environnement Canada, « Plan sur les changements climatiques aux fins de la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto », 2009.

## 3.1.3 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques<sup>3</sup>

Afin d'estimer la réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables au programme de remise écoAuto et à la taxe écoprélèvement, Transports Canada a utilisé le *North American Feebate Analysis Model* (NAFAM)<sup>4</sup>. Ce modèle, qui se veut une adaptation du modèle de redevances-remises élaboré par Greene (2005), simule les décisions prises par les consommateurs et les fabricants. Afin de déterminer l'incidence des politiques publiques sur les émissions de GES, le modèle de Transports Canada incorpore une version simplifiée du modèle de Ressources naturelles Canada, qui comptabilise les stocks de véhicules légers.

Dans le NAFAM, l'incidence d'une politique publique est estimée en fonction d'un

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La méthodologie portant sur l'estimation des impacts du programme écoAuto et de la taxe écoprélèvement provient du document : « Plan sur les changements climatiques aux fins de la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, 2009 ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le North American Feebate Analysis Model est décrit de manière détaillée à la section 6.

scénario de référence dans lequel les impacts sont estimés sans intervention politique. Toute autre chose étant égale par ailleurs, tous les changements dans les valeurs observées sont par la suite associés à la politique. Le modèle compare les caractéristiques d'un véhicule, son utilisation, le nombre réel vendu, avec ou sans la politique. L'estimation des économies d'émissions de GES attribuables au programme de remise écoAuto et à la taxe écoprélèvement est calculée en utilisant la différence entre l'estimation des émissions annuelles établies en fonction du scénario de référence et l'estimation annuelle calculée pour le scénario politique. Les économies d'émissions annuelles qui en résultent sont attribuées au programme de remise écoAuto et à la taxe écoprélèvement.

En ce qui a trait au programme écoAuto, puisque cette initiative a été annoncée dans le budget de 2007 et qu'elle a été en vigueur pendant moins de deux ans, il a été présumé que le programme n'a pas incité les fabricants à modifier leurs véhicules d'aucune manière significative en raison du peu de temps dont ils disposaient et de la courte durée du programme. Selon les observations empiriques, certains fabricants auraient apporté des modifications marginales à leurs véhicules durant la durée du programme afin de se qualifier pour une remise. Cependant, dans tous les scénarios étudiés, il a été assumé que le programme n'a pas eu d'incidence sur les décisions des fabricants en ce qui concerne le véhicule offert aux consommateurs.

Analyse de sensibilité (scénario prévu et scénario supérieur)

L'analyse de l'incidence du programme de remise écoAuto et de la taxe écoprélèvement est sensible aux hypothèses concernant le comportement du marché (consommateurs et fabricants). Les lignes qui suivent contiennent une description des hypothèses faites par Transports Canada pour l'estimation du scénario prévu et du scénario supérieur. Les scénarios prévus et supérieurs représentent les sensibilités au plus récent développement dans les prix du carburant et l'incidence des changements dans les coûts de fonctionnement sur l'utilisation des véhicules (effet rebond<sup>5</sup>).

Dans le modèle de Transports Canada, le comportement des consommateurs est représenté par leurs présomptions de l'élasticité-prix de la demande, leur estimation des économies potentielles de carburant et l'effet rebond. De plus, contrairement au programme de remise écoAuto, l'analyse de sensibilité de l'écoprélèvement inclut désormais une réponse technologique à la taxe pour le scénario supérieur.

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'effet rebond consiste en une augmentation de la distance parcourue résultant d'un changement dans les coûts d'utilisation d'un véhicule pour une distance donnée. Selon ce principe, les consommateurs auront tendance à parcourir une plus grande distance avec un véhicule qui connaît une plus grande efficacité énergétique, puisqu'il en coûte moins cher par kilomètre parcouru.

L'inclusion de l'effet technologique dans l'analyse a pour conséquence d'accroître progressivement l'impact de ce programme.

Les changements dans les coûts du carburant ont un impact direct sur les économies de carburant potentielles réalisées grâce à une réduction de la consommation de carburant des véhicules. Ainsi, pour un changement similaire dans la consommation de carburant, un prix de carburant plus élevé permettra de réaliser des économies plus importantes. Le prix de 0,80 \$ le litre de carburant représente le prix moyen de l'essence automobile au Canada pour les 12 mois se terminant en novembre 2004, et qui correspond à la période où les modèles de véhicules 2003 étaient fabriqués et vendus. Le prix du carburant de 1,10\$ le litre représente les prix de l'essence observés au Canada de mars 2007 (lancement du programme écoAuto et de la taxe écoprélèvement) à décembre 2008.

Dans le cadre de l'analyse de sensibilité du programme écoAuto, la combinaison du prix élevé du carburant (1,10 \$), sans permettre aux fabricants de mettre en œuvre des améliorations technologiques graduelles, définit le scénario prévu, puisqu'il est prévu que la politique aura un effet graduel moins important sur les consommateurs dans cette situation. En effet, l'impact devrait davantage venir du prix élevé du carburant, que de l'application du programme écoAuto (tableau 3.2).

En ce qui concerne l'analyse de sensibilité de la taxe écoprélèvement, l'effet initial (en 2008) le plus important inhérent à la politique provient du scénario selon lequel le prix du carburant est le plus faible (0,80 \$). Par contre, à long terme (graduellement jusqu'à 2012), l'impact le plus important de la politique est lié au scénario où le prix du carburant plus élevé est jumelé à l'adoption de nouvelles technologies (tableau 3.2).

En outre, pour le programme écoAuto et la taxe écoprélèvement, dans les deux scénarios, l'analyse présume que l'effet rebond est de 15 % plutôt que de 23 %, comme il avait été utilisé dans les estimations préliminaires effectuées au moment de l'élaboration du programme en 2006. Ce changement est issu d'études récentes qui suggèrent que l'effet rebond est plus faible que ce qui était prévu. En outre, en adoptant une réglementation pour les modèles de véhicules 2011, la National Highway Traffic Safety Administration aux États-Unis a également choisi d'utiliser l'effet rebond de 15 % pour sa valeur prévue (EC, 2009).

#### 3.2 France

#### 3.2.1 Description du programme

Le gouvernement français a mis sur pied en 2008 un double dispositif nommé

écopastille qui intègre un système bonus-malus et un superbonus. Ces dispositifs s'insèrent dans le plan « véhicule propre » mis en place en France visant l'alignement avec la réglementation européenne qui imposera aux constructeurs européens un niveau moyen des émissions des véhicules neufs à 130 g CO<sub>2</sub>/km en moyenne en 2015.

Le dispositif de bonus-malus vise à stimuler le recours à des solutions technologiques plus sobres en énergie dans le domaine automobile en délivrant un signal-prix qui agit à la fois sur l'offre et sur la demande. D'une part, il oriente le choix des consommateurs vers des véhicules plus économes en énergie, et, d'autre part, il incite les industriels à fabriquer des véhicules répondant à cette demande et à innover dans cette voie (CCTN, 2009). Le dispositif bonus-malus s'applique aux véhicules légers des ménages et des entreprises selon le barème présenté au tableau 3.3. Le barème indique le montant venant s'additionner ou se soustraire au prix de vente du véhicule selon sa classe pour les années 2008 à 2012.

Tableau 3.3 Barème du dispositif bonus-malus en France, 2008 à 2012

	CO2 gramma / kilomàtra			Barème, €		
	CO2, gramme / kilomètre	2008	2009	2010	2011	2012
	< 60	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	De 61 à 90	1 000	1 000	1 000	800	800
	De 91 à 95	1 000	1 000	1 000	400	400
ဟ	De 96 à 100	1 000	1 000	500	400	400
BONUS	De 101 à 105	700	700	500	400	400
Ö	De 106 à 110	700	700	500	400	400
B	De 111 à 115	700	700	500	0	0
	De 116 à 120	700	700	100	0	0
	De 121 à 125	200	200	100	0	0
	De 126 à 130	200	200	0	0	0
	De 131 à 140	0	0	0	0	0
	De 141 à 150	0	0	0	0	200
	De 151 à 155	0	0	0	200	500
	De 156 à 160	0	0	200	750	750
	De 161 à 165	200	200	750	750	750
	De 166 à 180	750	750	750	750	750
ဟ	De 181 à 190	750	750	750	750	1 100
MALUS	De 191 à 195	750	750	1 600	1 600	1 600
I₹	De 196 à 200	750	750	1 600	1 600	1 600
¥	De 201 à 230	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
	De 231 à 240	1 600	1 600	1 600	1 600	2 600
	De 241 à 245	1 600	1 600	1 600	2 600	2 600
	De 246 à 250	1 600	1 600	2 600	2 600	2 600
	> 250	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600

Note: Des ajustements ont été apportés sur les montants des bonus et malus au cours de l'année 2010 dans un souci d'équilibre financier et pour tenir compte des évolutions technologiques des modèles fabriqués.

Source: CCTN, 2009 et MEDDTL, 2010

091-51070-00

Le dispositif de superbonus, aussi connu sous le nom de prime à la casse, vise à accélérer le taux de renouvellement du parc automobile et ainsi à réduire ses émissions unitaires moyennes. Une prime de 300 € est octroyée, sous condition d'acquisition d'un véhicule neuf émettant moins de 130 g CO2/km, pour la mise au rebut d'un véhicule âgée de plus de 15 ans. La prime a été relevée à 1 000 € pour l'année 2009 dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement français et abandonnée à la fin de l'année 2010.

#### 3.2.2 Portrait des résultats obtenus

#### Les immatriculations de véhicules neufs

L'introduction du double dispositif de bonus-malus et de superbonus a coïncidé avec une modification notable de la structure des ventes de véhicules légers sur le territoire français en 2008 par rapport à ce qui était observé auparavant.

Entre 2007 et 2008, une croissance très forte de la part des véhicules neufs dans la tranche 101-120 gCO<sub>2</sub>/km de 20,0% à 34,6 % a été observée, alors que des baisses substantielles ont été observées pour l'ensemble des tranches au-dessus de 165 gCO<sub>2</sub>/km (tableau 3.4).

Tableau 3.4 Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon la classe de bonus-malus 2007 et 2008

Émissions de CO2	Bonus (+) Malus (-) en €	Immatricu nom		Répartit janvie noven	er à	Bilan monétaire 2008
		2007	2008	2007	2008	
Sous-total <= 130 g		628 102	917 035	30,5	44,3	
moins de 100 g	1 000/5 000	357	1 657	0,0	0,1	<i>-</i> € 1 657 000
de 101 à 120 g	700	412 735	721 343	20,0	34,6	-€ 504 940 100
de 121 à 130 g	200	215 010	194 035	10,5	9,6	-€ 38 807 000
de 131 à 160 g	0	936 139	846 030	46,0	41,6	€0
Sous-total > 160 g		500 302	287 218	23,5	14,1	
de 161 à 165 g	-200	66 415	41 166	3,2	2,0	€ 8 233 200
de 166 à 200 g	-750	305 197	184 199	14,4	9,1	€ 138 149 250
de 201 à 250 g	-1 600	95 378	46 612	4,4	2,3	€ 74 579 200
plus de 250 g	-2 600	33 312	15 241	1,5	0,8	€ 39 626 600
Total	-	2 064 543	2 050 283	100,0	100,0	-€ 284 815 850

Source : Les immatriculations de voitures particulières neuves, un an après la mise en place du bonusmalus, Commissariat Général au Développement Durable, no 4, Février 2009

Des modifications aux habitudes d'achat ont également été observées selon les gammes. Les gammes de voiture économique, inférieure et moyenne-inférieur ont vu leur niveau de ventes s'accroître, alors que les ventes des gammes supérieures ont décru. Cette descente en gamme dans l'ensemble du parc automobile a eu un impact important sur le taux d'émission de CO<sub>2</sub> moyen qui est passé de

149 gCO<sub>2</sub>/km en 2007 à 140 gCO<sub>2</sub>/km en 2008. Cette diminution des émissions moyennes a également été observée au sein de chaque gamme, les gammes supérieures ayant connues les diminutions absolues les plus élevées. D'autre part, une diésélisation du parc automobile français a été observée, la proportion des véhicules diesel sur le nombre total de véhicules étant passée de 71,4 % à 77,3 % entre 2006 et 2008. Ce phénomène explique une partie de l'amélioration au niveau des émissions, puisqu'un moteur diesel consomme mois de carburant qu'un moteur à essence et émet en conséquence moins de CO<sub>2</sub> (tableau 3.5).

Tableau 3.5 Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon la gamme, 2006, 2007 et 2008

Nombre d'immatriculations neuves			Part des	s immatricu neuves	ations Emission moyenne par gamme				
Gamme	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Economique	106 570	119 470	171 893	5,3%	5,8%	8,4%	120	120	117
Inférieure	813 090	804 089	862 814	40,6%	38,9%	42,1%	135	134	129
Moyenne-inf	650 047	694 326	646 380	32,5%	33,6%	31,5%	148	148	142
Moyenne-sup	260 728	269 711	249 287	13,0%	13,1%	12,2%	171	172	164
Supérieure	111 501	114 607	82 087	5,6%	5,6%	4,0%	197	192	179
Luxe	58 484	62 286	37 752	2,9%	3,0%	1,8%	241	239	227
Autre	129	54	70	0,0%	0,0%	0,0%	743	722	415
Total	2 000 549	2 064 543	2 050 283	100,0%	100,0%	100,0%	150	149	140
Véhicules diesel	1 427 697	1 525 439	1 584 438	71,4%	73,9%	77,3%	-	-	-

Source: CCTN, 2009

Par ailleurs, les résultats obtenus en 2008 doivent être mis en perspective par rapport à la conjoncture économique observée au cours de l'année. En effet, l'année 2008 a été marquée par une hausse marquée du prix du baril de pétrole, ainsi que par le début de la crise économique. L'analyse des résultats du programme d'écopastille doit en conséquence prendre en considération ces deux événements. D'une part, la hausse des prix de carburants a dû contribuer à l'orientation des consommateurs français vers des véhicules neufs moins émetteurs. D'autre part, la crise économique a probablement causé un effet richesse chez les automobilistes français, qui ont choisi des modèles moins coûteux, souvent plus petits et moins émetteurs (CCTN, 2009).

Afin d'isoler l'impact du programme éco-pastille sur les ventes de véhicules en 2008, le gouvernement français a conduit une analyse qui compare la situation de la France avec celle de voisins européens possédant des niveaux de développement économique et des caractéristiques socioéconomiques similaires. L'analyse conclut que sur le gain moyen par véhicule de 9,3 gCO<sub>2</sub>/km entre 2007 et 2008, 4,7 gCO<sub>2</sub>/km auraient été obtenus grâce au programme d'écopastille. C'est donc environ 50 % de la réduction qui est imputable au nouveau dispositif français (CCTN, 2009).

#### Bilan économique, environnemental et social

Dans le cadre de ses dossiers d'analyse économique des politiques publiques de transport, le gouvernement français a également analysé la première année de fonctionnement du dispositif d'écopastille selon les trois piliers du développement durable, soit l'économique, le social et l'environnemental (CCTN, 2009).

Au niveau économique, le bilan budgétaire théorique du dispositif écopastille fait ressortir un déficit d'environ 300 M€ pour l'année 2008, soit 285 M€ pour le bonusmalus et 15 M€ pour la prime à la casse. En pratique, le bilan financier pour l'État est toutefois légèrement différent. En effet, les bonus versés correspondent à 823 154 véhicules et 496 M€, alors que le nombre de bénéficiaires potentiels s'élevait à 915 378 véhicules pour un montant de 545 M€. Une économie d'environ 50 M€ pour l'état français a donc été réalisée. D'autres facteurs tels des dossiers non éligibles et des dépassements des délais accordés pour les remboursements ont fait en sorte que le déficit budgétaire final relatif au dispositif écopastille s'est soldé à 235 M€ pour l'année 2008. Plusieurs raisons expliquent ce déficit, bien que la neutralité fiscale ait été prévue initialement. D'une part, les consommateurs français semblent avoir été plus sensibles que prévus au signal-prix envoyé par le nouveau programme. D'autre part, les constructeurs automobiles actifs sur le marché français semblent avoir adapté leurs gammes à la marge en proposant des véhicules à la limite de seuil afin de permettre aux consommateurs de bénéficier des bonus. Enfin, la hausse du prix du pétrole ainsi que la récession économique ont probablement déformé la structure des ventes sur le marché français.

Au niveau environnemental, le dispositif écopastille a orienté le choix des automobilistes vers des véhicules moins consommateurs et moins émetteurs de  $CO_2$ . Toutefois, un véhicule moins consommateur abaisse le coût kilométrique de la circulation. Au bout du compte, l'automobiliste pourrait accroître son nombre de kilomètre parcouru. Ce phénomène est mieux connu comme l'effet rebond. D'autre part, la mise en place du dispositif ainsi que le super-bonus ont pu stimuler la vente de véhicules neufs. Le kilométrage annuel des véhicules neufs étant généralement plus élevés, des circulations supplémentaires ont pu être générées par ces nouveaux programmes. En conséquence, l'effet environnemental du dispositif doit être minoré de ces derniers effets. Le rapport d'analyse du gouvernement estime l'effet rebond à 20 %, c'est-à-dire qu'environ 20 % des gains de consommation et d'émissions de  $CO_2$  que l'on aurait pu attribuer au dispositif sont annulés par cet effet.

Par ailleurs, le bénéfice environnemental en termes d'émission de CO<sub>2</sub> pour la France a été évalué sur toute la durée de vie (hypothèse de 15 années) des véhicules immatriculés au cours de l'année 2008 avec une distance moyenne annuelle parcourue de 13 000 km. Les gains s'élèvent à 1,8 MtCO<sub>2</sub>, soit 70 M€ en

termes monétaires<sup>6</sup>. Au niveau des émissions de polluants atmosphériques, le dispositif de super-bonus a permis de faire sortir du parc automobile de manière anticipée les véhicules âgés de plus de 15 ans, ce qui a eu pour effet de diminuer les rejets polluants. Toutefois, le dispositif a eu des effets néfastes au niveau de la pollution locale. D'une part, l'effet rebond ainsi que l'effet subvention à l'achat de véhicules neufs engendrent des circulations et des émissions supplémentaires sur la durée de vie des véhicules. D'autre part, en favorisant l'achat de véhicules diesel, le dispositif a pu contribuer à un accroissement des émissions unitaires de polluants locaux. En termes monétaires, les gains au niveau des polluants atmosphériques évités par le dispositif superbonus sont estimés à 4 M€, alors que les émissions supplémentaires reliées à la diésélisation du parc automobile imputable au dispositif bonus-malus représentent une perte de 31 M€.

Au niveau social, le rapport d'analyse ne signale aucun impact important du dispositif écopastille sur les achats selon les catégories socioprofessionnelles. En outre, le dispositif semble avoir favorisé la consolidation des constructeurs automobiles français, la plupart des modèles offerts par ces derniers se situant dans les tranches primées ou neutre. Enfin, il est estimé que le dispositif écopastille a occasionné une augmentation des immatriculations de véhicules neufs produits en France d'environ 33 000 unités, ce qui a permis le maintien d'environ 5 000 emplois sur le territoire français.

#### 3.2.3 Description de l'implantation des programmes

La loi de finances initiale pour 2008 a créé le dispositif de bonus-malus écologique pour les automobiles. Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a été chargé de la mise en place du dispositif. Ce dernier visait a priori l'équilibre budgétaire, de manière à ce que la taxation des véhicules les plus polluants serve à compenser une subvention progressive versée aux acquéreurs de véhicules moins polluants. Le nouveau dispositif a été annoncé le 5 décembre 2007 et a pris effet immédiatement pour le bonus, alors que le malus a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Lors du lancement du dispositif en décembre 2007, le MEEDDM a confié au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) la mise en œuvre du bonus et du superbonus. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'Agence de services et de paiement (ASP), issue de la fusion de la CNASEA et l'Agence unique de paiement est responsable du versement de l'aide de l'État à l'acquisition des véhicules propres. L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Un prix de 32 €/tCO<sub>2</sub> croissant au rythme annuel de 5,8 % est assumé dans l'étude CCTN, 2009.

ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Un outil de gestion de l'information a été mis en place pour la réalisation des remboursements. Spécifiquement, deux circuits de gestion ont été mis en place pour traiter les demandes (CNASEA, 2009) :

- Des paiements aux professionnels qui font l'avance aux acheteurs. Environ 95 % des paiements sont gérés par convention avec les concessionnaires automobiles. Les paiements sont effectués tous les mois par l'ASP, alors que les concessionnaires peuvent suivre directement l'état des dossiers et les paiements les concernant.
- Des paiements aux acheteurs de véhicules. Les dossiers des particuliers faisant affaires avec un concessionnaire n'ayant pas établi de convention avec l'ASP sont gérés régionalement. Les paiements sont effectués directement aux particuliers hebdomadairement.

L'extranet *BonusEco* agit comme intermédiaire entre l'ASP et les concessionnaires. L'extranet dispose de contrôles automatisés garantissant la validité des dossiers saisis par les concessionnaires avant paiement. Des contrôles de conformité sont aussi réalisés par les services en région et au siège sur un échantillon de dossiers (CNASEA, 2009a).

# 3.2.4 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques

Aucune information n'a été trouvée ou acheminée concernant les outils utilisés par le gouvernement français pour évaluer l'impact énergétique, environnemental et économique du dispositif éco-pastille avant sa mise en place en 2008.

#### 3.3 Ontario

#### 3.3.1 Description des programmes

L'expérience ontarienne d'un programme de taxation de type redevances-remises a longtemps été considérée dans la littérature comme l'une des plus aboutis dans le monde malgré ses limitations. En 1989, le gouvernement de l'Ontario a implanté une taxe nommée *Tax on Fuel – Inefficient Vehicles*. Cette taxe avait comme objectif de réduire les impacts négatifs environnementaux liés aux polluants atmosphériques produits par les véhicules de passagers.

En 1991, le gouvernement ontarien, à travers son désir de hausser les taux de taxation, a provoqué de vives réactions chez les acteurs concernés du secteur de

l'automobile. En effet, les manufacturiers automobiles, le Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et les concessionnaires se sont opposés fermement à la modification législative sous prétexte qu'une telle mesure accentuerait les difficultés que connaissait alors l'industrie automobile (BARG, 2000). Or, malgré ces réactions et quelques modifications à la mesure fiscale, le gouvernement ontarien a décidé d'aller de l'avant. En 1991, le programme *Tax for Fuel Conservation (TFC)*, qui ajoutait une remise aux taxes déjà existantes, est entré en vigueur.

Le tableau 3.6 présente les taxes et remises applicables aux nouveaux véhicules achetés ou loués en Ontario<sup>7</sup>.

Tableau 3.6 Taux de taxation relatifs à la *Tax for Fuel Conservation (TFC)* 

Consommation sur route (Litres / 100 kilomètres)	Taxe (remise) sur l'achat ou la location de véhicules neufs de passagers	Taxe (remise) sur l'achat ou la location de véhicules utilitaires sport neufs		
Moins de 6,0	(100 \$)	0 \$		
6,0 à 7,9	75 \$	0 \$		
8,0 à 8,9	75 \$	75 \$		
9,0 à 9,4	250 \$	200 \$		
9,5 à 12,0	1 200 \$	400 \$		
12,1 à 15,0	2 400 \$	800 \$		
15,1 à 18,0	4 400 \$	1 600 \$		
Plus de 18,0	7 000 \$	3 200 \$		

Source: Ministère du revenu de l'Ontario, http://www.rev.gov.on.ca/en/guides/rst/513.html.

Tel que démontré au tableau 3.6, seuls les véhicules consommant moins de 6 litres par 100 km se qualifient pour une remise. Bien que depuis 1991, l'Environment and Taxation Working Group de l'Ontario ait recommandé de renforcir cette mesure fiscale, aucun gouvernement n'a osé modifier le programme. Conséquemment, les taux en vigueur actuellement sont les mêmes qu'en 1991.

Le programme ontarien a pris fin le 30 juin 2010, suite à l'accord sur l'harmonisation des taxes de vente provinciale et fédérale entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada.

#### 3.3.2 Portrait des résultats obtenus

Depuis la mise en œuvre de la TFC, les consommateurs ontariens ont modifié leur comportement d'achat en favorisant en plus grand nombres les petits véhicules plus économes en carburant. La part des ventes de petites voitures économes en carburant en proportion des ventes totales de voitures a augmenté de 2,6 % en 1990 à 5,3 % en 1991 et à 7,4 % en 1992 (BARG, 2000). Néanmoins, ces résultats ne confirment pas le succès ou l'échec de la TFC comme mesure incitative à

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> À noter que les camions légers et les mini-fourgonnettes sont exemptés.

l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules de passagers. En effet, outre cette mesure, le gouvernement a également introduit une augmentation de la taxe d'accise provinciale sur l'essence de 3,4 cents / litre en 1991, ce qui a également influencé les décisions d'achat des consommateurs. De surcroît, étant donné le nombre important de facteurs influençant les habitudes des consommateurs (le prix, les caractéristiques, la fidélité à la marque, la sécurité, etc.) il est très difficile de conclure quant à l'impact réel de la TFC.

Selon BARG (2000) et HLB (1999) qui ont analysé le programme de redevances-remises ontarien, il semble raisonnable d'affirmer que les effets de la TFC sont très faibles, compte tenu qu'environ 90 % de toutes les voitures vendues ou louées sur le marché ontarien entrent dans la tranche d'imposition de 75 \$, et que ni une taxe de 75 \$ ou un rabais de 100 \$ représentent une part importante du prix total d'achat d'un nouveau véhicule. En outre, la taxe est très mal publicisée, et la plupart des consommateurs n'ont connaissance de son existence qu'après avoir pris leur décision d'achat. Enfin, même s'il existe un mouvement vers les voitures plus économes en carburant, une augmentation de la popularité des véhicules utilitaires sport (VUS) a été constatée simultanément. Dans quelle mesure ces deux tendances se neutralisent en Ontario n'est pas claire selon les études consultées.

Finalement, au niveau fiscal, la TFC n'est pas neutre fiscalement et permet au gouvernement ontarien de récolter des recettes de 40 à 50 M\$ annuellement. Ces revenus sont répartis approximativement également entre les voitures et les VUS. Alors que les voitures constituent une part bien plus importante des véhicules vendus, la grande majorité tombe dans la tranche d'imposition de 75 \$, la plupart des VUS se situent dans la tranche d'imposition de 400 \$ ou de 800 \$.

## 3.3.3 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques

Aucune information n'a été trouvée ou acheminée concernant les outils utilisés par le gouvernement ontarien pour évaluer l'impact énergétique, environnemental et économique de la TFC.

## 3.4 Autres programmes de type redevances-remises mis en place à travers le monde.

D'autres pays à travers le monde ont mis en place des programmes incitatifs visant les véhicules légers ayant pour objectif la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les informations disponibles publiquement sont toutefois limitées. Une analyse exhaustive des programmes tel que réalisée dans les sections précédentes n'est donc pas faisable.

Dans ce contexte, le tableau 3.7 résume les principales caractéristiques des programmes incitatifs mis en place en Autriche et en Belgique-région Wallonne.

Tableau 3.7 Principales caractéristiques des programmes incitatifs de type redevances-remises mis en place en Autriche et en Belgique-région Wallonne

Pays	Type de programme	Description du programme			
Autriche	Redevances- remises	L'Autriche prélève une taxe sur la vente des véhicules neufs (Normverbrauchsabgabe – NoVA) qui prend en compte la consommation en carburant. La formule suivante s'applique :			
		NoVA = 2 % x (consommation d'es en litres moins 2 litres)	sence en litres moins 3 litres, consommation de	diesel	
		La taxe NoVA ne peut pas excéder 16% du prix facturé lors de la vente du véhicule neuf.  Depuis, le 1 <sup>er</sup> juillet 2008, un dispositif Bonus-Malus s'est incorporé à la taxe NoVA afin de promouvoir les véhicules écoénergétiques en Autriche. Les montants du bonus et du malus sont respectivement soustraits et additionnés au montant de la taxe NoVA applicable. Le			
		tableau suivant présente le fonctionnement du di			
		Type de véhicule	Émissions	Bonus / Malus	
		Valide à partir du 1er juillet 2008  Véhicules à essence et essence-mixte	CO2 < 120 g/km Sans données relatives aux émissions disponibles	Bonus de 300 € Malus de 20 € par kW au-dessus de	
		Véhicules diesel et diese □-mix □e	Émissions de particules > 0,005 g/km	100 kW Malus de 300 €	
		Valide du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2009	Emissions de particules > 0,000 g/km	Walus de 500 €	
		Véhicules⊡à essence et essence-mixte	CO2 > 180 g/km	Malus de 25 € par g/km au-dessus de 180 g/km	
		Valide à partir du 1er janvier 2010 Véhi□ules□à essence et essence-mixte	CO2 > 160 g/km	Malus de 25 € par g/km au-dessus de 160 g/km	
		Valide à partir du 1er juill□t 2008 Véhicules à moteur sans plomb et sans-plomb-mixte Véhicules diesel et diesel-mixte	NOx < 60 g/km NOx < 80 □g/km□+ particules < 0,005 g/km	Bonus de 200 € Bonus de 200 €	
		Valide du 1er juillet 2008 au 31 août 2012 Véhicules à essence et ess⊟nce-mixte	Véhicules polycarburants : hydride, essence E85, gaz naturel compressé, biogaz, gaz naturel liquéfié et hydrogène		
		TOTAL	Tous les montants associés aux bonus (maximum d additionnés au montant de la taxe NoVA	e 500 €) et aux malus sont cumulés et	
Belgique -	Redevances	La Région Wallonne a introduit le 1 <sup>er</sup> janvier 2	2008 un système honus-malus éco-fiscal afin	d'encourager l'acquisition de véhicules	
région Wallonie	- remises	propres. Après la première année d'opération, gCO <sub>2</sub> /km à 137 gCO <sub>2</sub> /km. Les constructeurs a	le seuil moyen des émissions de CO2 des v	éhicules particuliers est passé de 143	

#### Pays Type de Description du programme programme consommation et de production de CO<sub>2</sub> tout en augmentant l'offre de véhicules à basses émissions. Les personnes couvertes par le dispositif sont les résidents wallons qui immatriculent un véhicule sous une marque d'immatriculation belge. Actuellement, le bonus-malus s'applique aux véhicules neufs et usagés fonctionnant à l'essence, au diesel ou à carburant mixte. Par ailleurs, lorsque ce sera réalisable au niveau technique, le bonus sera réservé, pour les véhicules neufs, aux véhicules dont la valeur catalogue n'excède pas 20 000 € hors TVA et hors options, 25 000 € hors TVA et hors options pour les familles ayant au moins 3 enfants à charge ou une personne handicapée dans le ménage ou 30 000 € en cas de véhicule hybride ou électrique. Les citoyens n'ont aucune démarche à effectuer pour collecter leur éco-bonus. Ces derniers sont accordés automatiquement en fonction des informations transmises par la Division de l'immatriculation des véhicules suite à l'immatriculation. Le délai maximal d'octroi du bonus est le 30 iuin de l'année suivant l'immatriculation. D'autre part, le malus est traité dans le cadre de la taxe de mise en circulation des véhicules. Le malus est donc réclamé par le Service Public Fédéral des Finances qui gère la taxe dans la région wallonne. Le tableau suivant présente les montants actuels des bonus et malus. Le montant du bonus ou du malus se trouve à l'intersection entre le taux du véhicule remplacé et le taux du véhicule neuf. BONUS (€) **ZONE NEUTRE** MALUS (€) 99-116-126-136- 146-206-216-226-236-256-105 -156-166-176-186-96-246aCO2/km 0-98 □45 Nouveau 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 véhicule Ancien véhicule 0-104 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 1 000 1 200 1 500 1 500 105-115 1 200 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 116-125 126-135 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 136-145 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 1 000 146-155 1 200 1 200 1 500 1 500 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 156-165 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 166-175 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 176-185 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 186-195 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 196-205 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 206-215 216-225 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 226-235 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 236-245 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 246-255 1 200 1 000 1 200 1 500 1 500 256-9 999

Par ailleurs, le système wallon prévoit des ajustements pour les familles nombreuses. Pour les familles comptant au moins 3 enfants à

Pays	Туре	de	Description du programme
programme		ıme	
			charge, le grammage du CO <sub>2</sub> du véhicule acheté est réduit de 10 g, soit l'équivalent d'un déplacement d'une colonne vers la gauche. Pour les familles comptant au moins 4 enfants à charge, le gramme est réduit de 20 g, soit un déplacement de deux colonnes vers la gauche. Enfin, les véhicules alimentés au LPG bénéficient également d'une réduction de 10 g.

#### Sources:

#### Autriche:

http://green.autoblog.com/2007/12/08/austria-institutes-co2-bonus-malus-tax-system-for-cars/ http://www.wko.at/fahrzeuge/main\_frame/statistik/tax\_guide\_austria/ACEA\_Austria\_TaxGuide%2008.pdf

#### Belgique - région Wallonne :

 $http://koba.minfin.fgov.be/commande/pdf/Broch\_GuideFiscalVoiture\_2009.pdf$ 

http://www.belgium.be/fr/mobilite/vehicules/taxe\_de\_circulation\_et\_assurance/taxe\_de\_mise\_en\_circulation/

http://fr.wikipedia.org/wiki/Bonus-malus\_écologique

http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/themes/transport/vehicles-purchase.htm

# 4. REVUE DES PROGRAMMES DE TAXE MODULÉE À L'ACQUISITION ET DE DROITS D'IMMATRICULATION MODULÉS

#### 4.1 Finlande

#### 4.1.1 Description des programmes

La Finlande a mis en place deux types de taxes sur les véhicules légers basés sur les émissions de CO<sub>2</sub> (FIN, 2009). D'une part, le gouvernement finlandais impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 une taxe à l'acquisition des véhicules légers modulée selon les émissions de CO<sub>2</sub> (g/km) et la masse du véhicule (kg). Cette taxe est payable lors de la première immatriculation. D'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les droits d'immatriculation annuels sont modulés selon les émissions de CO<sub>2</sub> (g/km). L'objectif des deux programmes est d'inciter l'acquisition de véhicules moins polluants grâce à la réduction de leur prix et de renouveler le parc automobile finlandais.

#### Taxe modulée à l'acquisition

La taxe modulée à l'acquisition est payable lors de la première immatriculation des véhicules sur le territoire finlandais. Les catégories de véhicules sont les suivantes :

- Véhicules passagers (catégorie M1);
- Fourgonnettes de livraison (catégorie N1), autobus (catégorie M2) ayant un poids inférieur à 1 875 kg;
- Motocyclettes (catégories L3 et L4) et tricycles, quadricycles et quadricycles légers (catégories L5 et L7).

La taxe modulée à l'acquisition est déterminée par la masse (kg) et les émissions de  $CO_2$  du véhicule. Le montant de la taxe payable est déterminé par la multiplication de la valeur taxable du véhicule par le pourcentage de taxe applicable. L'échelle de la taxe suit une fonction linéaire selon le niveau des émissions de  $CO_2$  qui varie entre  $60~gCO_2$ /km et  $360~gCO_2$ /km. Le pourcentage de la taxe varie entre 12,2~% et 48,8~%. Il existe 301~niveaux de taxation selon la masse et le niveau d'émission. Par exemple, un véhicule ayant une masse inférieure à 591~kg et émettant moins de  $60~gCO_2$ /km est taxé à 12,2~%, alors qu'un véhicule ayant une masse de plus de 3~288~kg et émettant plus de  $360~gCO_2$ /km est taxé à 48,8~%.

-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les catégories des véhicules de transport en Europe sont présentées à l'annexe 3.

Selon les données recueillies auprès du Ministère des Finances<sup>9</sup>, l'introduction de la taxe modulée à l'acquisition en 2008 a réduit d'environ 15 % le taux moyen de taxe en vigueur sur les véhicules neufs. En outre, les nouveaux taux de taxation sont inférieurs pour 80 % des véhicules à ceux qui étaient en vigueur auparavant.

#### Droits d'immatriculation modulés

Les droits d'immatriculation annuels sont applicables sur les véhicules passagers, les fourgonnettes de livraison, les autobus et les camions. Un niveau de droit d'immatriculation quotidien est déterminé selon le niveau d'émissions de CO₂ du véhicule et est ramené ensuite sur une base annuelle. L'échelle du droit d'immatriculation suit une fonction exponentielle selon le niveau des émissions de CO₂ qui varie entre 66 gCO₂/km et 400 gCO₂/km. Par exemple, le propriétaire d'un véhicule émettant moins de 66 gCO₂/km doit payer un droit annuel de 19,345 € (25,54 CAD), alors que le propriétaire d'un véhicule émettant plus de 400 gCO₂/km doit payer annuellement 605,900 € (799,79 CAD).

Selon les données recueillies auprès du Ministère des Finances<sup>10</sup>, l'introduction du droit d'immatriculation modulé n'a pas modifié le taux moyen de taxation en vigueur pour les véhicules passagers, mais a fait augmenter celui des fourgonnettes et des caravanes.

#### 4.1.2 Portrait des résultats obtenus

Un portrait des résultats obtenus est disponible seulement pour le programme de taxe d'acquisition mis en place en 2008, le programme de droits d'immatriculation modulés étant entré en vigueur au mois de mars 2010. Les résultats doivent toutefois être traités avec prudence, les impacts observés n'étant pas nécessairement dû uniquement au programme de taxe d'acquisition modulée.

Selon les données disponibles<sup>11</sup>, le taux d'émission moyen de CO<sub>2</sub> des véhicules légers neufs est passé de 177 gCO<sub>2</sub>/km en 2007 à 161 gCO<sub>2</sub>/km en 2008, alors qu'en 2009, le taux moyen est passé à 155 gCO<sub>2</sub>/km. Le taux d'émission moyen pour les véhicules usagés est resté stable.

En outre, le nombre de voitures neuves vendues a crû de 13,3 % entre 2007 et 2008, passant de 120 527 unités vendues à 136 514. En 2009, dans le contexte de récession économique, le nombre de véhicules passagers vendus est retombé à 80 000. Spécifiquement, la proportion de véhicules diesel dans le marché

<sup>11</sup> Idem

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Questionnaire envoyé au Ministère des Finances de la Finlande et reçu complété le 19 mars 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Idem

automobile finlandais est passée de 25,9 % à 49,1 % entre 2007 et 2008, alors que la proportion des véhicules à essence est passée de 74,1 % à 50,9 %. En 2009, les proportions se sont élevées respectivement à 43,1 % et 56,9 %.

Par ailleurs, l'introduction du programme a eu pour effet de repousser la livraison de voitures neuves au 1er janvier 2008. En effet, les ventes de véhicules légers se sont élevées à 2 429 immatriculations pour le premier jour ouvrable de l'année 2008, alors que 16 893 unités avaient été vendues dans l'ensemble du mois de janvier 2007. Les achats ont été retardés pour profiter de la taxe modulée.

Enfin, les revenus fiscaux attribuables à la taxe à l'acquisition ont diminué d'environ 17 % entre 2007 et 2008, passant de 1,2 G€ à 1,0 G€. En 2009, les revenus se sont établies à 0,7 G€, notamment en raison de la diminution du taux moyen d'émission de CO<sub>2</sub> par les véhicules vendus en Finlande et du nombre moins élevé de véhicules vendus. Le nouveau programme de taxe à l'acquisition ne s'est donc pas avéré fiscalement neutre, les revenus ayant constamment diminué depuis sa mise en place en 2008.

#### Description de l'implantation des programmes<sup>12</sup> 4.1.3

Le Ministère des Finances finlandais a géré la mise en place des programmes de taxation modulés selon les émissions de CO2. Aucune entreprise manufacturière automobile n'étant présente sur le territoire finlandais, l'Association des importateurs de voitures a été consultée avant la mise en place des programmes.

Par ailleurs, le développement des programmes s'est fait de manière confidentielle, de façon à ne pas influencer le comportement du marché automobile finlandais. Dans ce contexte, les informations relatives au programme ont été rendues publiques le plus tardivement possible, afin que les ventes de véhicules ne soient pas affectées avant la mise en vigueur des nouvelles taxes. Spécifiquement, les annonces gouvernementales relatives à la taxe d'acquisition modulée ont été faites environ trois mois avant sa mise en vigueur. Le processus pour le programme de droits d'immatriculation modulés s'est révélé plus long, environ trois ans ayant été requis pour la construction de la base de données nécessaire à son établissement.

Enfin, le programme de taxe à l'acquisition a été élaboré par les fonctionnaires de l'état finlandais, conséquemment, les coûts spécifiques relatifs à son développement ne sont pas identifiables. Toutefois, les coûts relatifs aux changements dans la base de données des douanes finlandaises se sont élevés à 73 000 €, ceux relatifs au développement d'un guide pour les consommateurs à 100 000 € et ceux relatifs au

**GENIVAR** page 24

<sup>12</sup> Idem

plan de communication avec les constructeurs automobiles à 50 000 €. D'autre part, les coûts relatifs au développement du programme de taxe annuelle modulée ne sont également pas identifiables. Des données sont disponibles en regard des coûts relatifs aux modifications dans la base de données du registre central des véhicules légers finlandais. Ceux-ci se sont élevés à environ 2M€.

### 4.1.4 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques

Selon les informations transmises par le Ministère des Finances de la Finlande<sup>13</sup>, aucun outil spécifique n'a été développé pour évaluer les impacts des programmes de taxe avant leur mise en place. Certaines analyses, dont les détails n'ont pas été transmis, ont néanmoins été effectuées pour connaître l'impact des changements fiscaux sur le niveau de taxation par rapport aux anciennes taxes en vigueur. Les données d'entrée utilisées sont le nombre de véhicules taxés provenant du registre central des véhicules légers finlandais. Le logiciel informatique SAS a utilisé pour conduire les analyses statistiques.

#### 4.2 Royaume-Uni

#### 4.2.1 Description des programmes

Au début des années 2000, le gouvernement du Royaume-Uni a mis en place deux importantes initiatives visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des véhicules de passagers (catégorie M1). Ces mesures faisaient partie intégrante de la stratégie gouvernementale en vue d'atteindre les engagements dictés par le protocole de Kyoto.

Depuis 2001, la taxe d'accise annuelle pour véhicules, appelée Vehicle Excise Duty (VED), est modulée selon la quantité émise de CO<sub>2</sub> par kilomètre. Cette taxe d'accise prélevée à même les droits d'immatriculation annuels, s'adresse à la flotte de véhicules privés, par opposition aux véhicules de compagnie. Par contre, compte tenu que les véhicules de compagnie composent plus de la moitié du parc automobile du Royaume-Uni, le gouvernement a également élaboré un programme de taxation modulé selon les émissions de CO<sub>2</sub> spécifiquement à l'égard des véhicules de compagnie. Cette taxe possède deux composantes. Une première composante est spécifique à l'achat. Ainsi, dépendamment du taux d'émission du véhicule, une taxe à l'achat oscillant entre 15 et 35 % est perçue. La deuxième composante concerne l'utilisation du véhicule. Ainsi, les déductions fiscales annuelles pour amortissement sont également échelonnées selon le taux d'émission

-

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Idem

du véhicule.

La taxe d'accise annuelle pour véhicule (VED)

Depuis mars 2001, la taxe d'accise annuelle liée aux véhicules privés est modulée selon le taux d'émission de  $CO_2$  par kilomètre. Auparavant, la taxe dépendait uniquement du type de cylindré du véhicule. La taxe d'accise est prélevée à même les droits d'immatriculation annuels par le *Driver and Vehicle Licensing Agency (DVLA)*. Cette taxe est applicable seulement pour les véhicules enregistrés après le 1<sup>er</sup> mars 2001. Les véhicules enregistrés auparavant sont soumis à l'ancien système basé sur le type de cylindré.

Au départ, en 2001, la taxe d'accise était échelonnée selon sept niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> par kilomètre (niveau A à G). Le niveau A représentait les véhicules émettant moins de 100 gCO<sub>2</sub>/km, alors que le niveau G concernait les véhicules émettant plus de 226 gCO<sub>2</sub>/km.

Dans le cadre du budget 2006, de nouvelles réformes ont permis d'augmenter les taux de taxation appliqués pour les véhicules émettant plus de 226 gCO<sub>2</sub>/km et de diminuer ces mêmes taux pour les véhicules émettant moins de 120 gCO<sub>2</sub>/km.

Afin de mieux refléter les coûts environnementaux liés à l'utilisation de l'automobile, le gouvernement a annoncé dans son budget 2008, d'autres réformes concernant la taxe d'accise. Ces réformes, en vigueur depuis le début de l'année financière 2009-2010 (mai 2009), incluent notamment des taux spécifiques plus sévères la première année d'immatriculation d'un véhicule neuf afin d'influencer plus adéquatement les choix des consommateurs lors de l'achat. De plus, six nouveaux niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> par kilomètre ont été ajoutés, incluant une nouvelle limite supérieure pour les véhicules émettant plus de 255 gCO<sub>2</sub>/km. Tous les véhicules émettant moins de 150 gCO<sub>2</sub>/km ont vu leur taux de taxe diminuer. Enfin, seuls les véhicules émettant plus 130 gCO<sub>2</sub>/km sont assujettis aux nouveaux taux spécifiques la première année d'immatriculation.

Le tableau 4.1 présente les différents taux de taxation applicables depuis la première réforme de 2006.

Tableau 4.1 Évolution de la taxe d'accise en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>

	Taxe d'accise su	ivant la réforme bu	dgétair	e de 2006	
gCO₂/k	m	Taxe (£) (2008-200	Niveau		
0 - 100	0	0		P	4
101 - 12	20	35		E	3
121 - 1	50	120		C	2
151 - 16	65	145			)
166 - 18	85	170		Е	
186 - 22	25	210		F	=
226 et p	lus	400		(	3
	Taxe d'accise su	ivant la réforme bu	dgétair	e de 2008	
gCO₂/km	Taxe (£) (2009- 2010)	Première année (£)	Anné	es suivantes (£)	Niveau
0 - 100	0	0	0		Α
101 - 110	20	0	20		В
111 - 120	30	0	35		С
121 - 130	90	0	95		D
131 - 140	110	115	115		Е
141 - 150	120	125	125		F
151 - 160	150	155	155		G
161 - 170	175	250		180	Н
171 - 180	205	300	210		
181 - 200	260	425	270		J
210 - 225	300	550	310		K
226 - 255	415	750		430	L
255 et plus	440			455	M

Source: The cost of vehicle tax for cars, motorcycles, light goods vehicles and trade licences, http://www.direct.gov.uk/en/Motoring/OwningAVehicle/HowToTaxYourVehicle/DG\_10012524.

## Taxe à l'achat pour les véhicules de compagnie

Dans la même foulée que l'implantation de la taxe d'accise et de ses engagements envers le protocole de Kyoto, le gouvernement du Royaume-Uni a mis en place, en 2002, une nouvelle taxe à l'achat en regard des véhicules de compagnie. Cette nouvelle taxe à l'achat est basée sur le taux d'émission de CO<sub>2</sub> par kilomètre et oscille entre 15 et 35 % du prix de vente initial. De plus, suivant le budget 2008, les véhicules de compagnie ont été assujettis à une nouvelle mesure fiscale. En effet, en vigueur depuis le début de l'année financière 2009-2010, les déductions pour amortissement sont de 20 % pour les véhicules émettant moins de 160 gCO<sub>2</sub>/km, comparativement à 10 % pour ceux émettant plus de 160 gCO<sub>2</sub>/km.

Le tableau 4.2 présente les différents niveaux de taxation à l'achat pour les véhicules de compagnie en fonction du taux d'émission de CO<sub>2</sub> depuis 2003-2004.

Tableau 4.2 Niveaux de taxation à l'achat pour les véhicules de compagnie en fonction du taux d'émissions de CO<sub>2</sub> depuis 2003-2004

gCO2/km	2003-2004	2004-2005	2005-2008	2008-2009	2009-2010
130	15%	15%	15%	15%	15%
135	15%	15%	15%	15%	16%
140	15%	15%	15%	16%	17%
145	15%	15%	16%	17%	18%
150	15%	16%	17%	18%	19%
155	15%	17%	18%	19%	20%
160	16%	18%	19%	20%	21%
165	17%	19%	20%	21%	22%
170	18%	20%	21%	22%	23%
175	19%	21%	22%	23%	24%
180	20%	22%	23%	24%	25%
185	21%	23%	24%	25%	26%
190	22%	24%	25%	26%	27%
195	23%	25%	26%	27%	28%
200	24%	26%	27%	28%	29%
205	25%	27%	28%	29%	30%
210	26%	28%	29%	30%	31%
215	27%	29%	30%	31%	32%
220	28%	30%	31%	32%	33%
225	29%	31%	32%	33%	34%
230	30%	32%	33%	34%	35%
235	31%	33%	34%	35%	35%
240	32%	34%	35%	35%	35%
245	33%	35%	35%	35%	35%
250	34%	35%	35%	35%	35%
255	35%	35%	35%	35%	35%

Source: The cost of vehicle tax for cars, motorcycles, light goods vehicles and trade licences, http://www.direct.gov.uk/en/Motoring/OwningAVehicle/HowToTaxYourVehicle/DG\_10012524.

## 4.2.2 Portrait des résultats obtenus

Très peu d'études ont été conduites quant à l'efficacité de la taxe d'accise applicable sur les véhicules privés, ainsi que de la taxe à l'achat pour les véhicules de compagnie. Néanmoins, les données disponibles entre 1997 et 2005 sur les ventes et le taux d'émission moyen de CO<sub>2</sub> par kilomètre des véhicules du parc automobiles anglais permettent d'entrevoir des impacts positifs.

Depuis 1997, le taux d'émission moyen de CO<sub>2</sub> par kilomètre pour la flotte privée de véhicules est passé de 189 gCO<sub>2</sub>/km à 172 gCO<sub>2</sub>/km, alors que pour la même période, le taux d'émission moyen pour la flotte publique (à usage commercial et institutionnel) de véhicules est passé de 191 gCO<sub>2</sub>/km à 167 gCO<sub>2</sub>/km.

De plus, à partir de l'implantation de la taxe à l'achat modulée selon les émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules de compagnie en 2002, le taux d'émission moyen pour la flotte publique de véhicule est devenu plus faible que celui pour la flotte privée. Ces résultats ont encouragé les autorités gouvernementales du Royaume-Uni à réformer la taxe d'accise en 2006 afin de la rendre plus avantageuse pour les véhicules privés efficaces au point de vue énergétique et moins avantageuse pour les

véhicules polluants. La figure 4.1 et le tableau 4.3 présentent l'évolution des ventes de véhicules et des taux moyens d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 1997 et 2007 au Royaume-Uni.

1,500 200 190 Sales (thousands) 1,250 1,000 170 750 160 2001 1997 1998 1999 2000 2002 2003 2004 2005 ☐ Fleet Sales Private Sales Fleet Average CO2 Fleet Average CO2

Figure 4.1 Évolution des ventes de véhicules et des taux moyens d'émission de CO<sub>2</sub> entre 1997 et 2007 au Royaume-Uni

Source: Source: Energy Savings Trust, 2007.

Tableau 4.3 Évolution des ventes de véhicules et des taux moyens d'émission de CO<sub>2</sub> entre 1997 et 2007 au Royaume-Uni

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ventes flotte publique ('000)	1170	1219	1204	1228	1246	1327	1324	1367	1363
% Ventes flotte publique	54%	54%	55%	55%	51%	52%	51%	53%	56%
Taux moyen d'émission gCO₂/km	191	191	187	182	179	174	170	168	167
Ventes flotte privée ('000)	1000	1028	994	994	1213	1237	1255	1200	1077
% Ventes flotte privée	46%	46%	45%	45%	49%	48%	49%	47%	44%
Taux moyen d'émission gCO₂/km	189	188	185	180	177	174	173	174	172

Source: Source: Energy Savings Trust, 2007.

# <u>4.2.3 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques</u>

Aucune information n'a été trouvée ou acheminée concernant les outils utilisés par

gouvernement du Royaume-Uni pour évaluer l'impact énergétique, le environnemental et économique des deux initiatives pour réduire les émissions de CO2 liés au secteur des transports de véhicules.

#### 4.3 Suède

#### 4.3.1 Description du programme

Depuis le 1er octobre 2006, les droits d'immatriculation annuels suédois sur les véhicules légers à essence et au diesel sont modulés selon les émissions de CO<sub>2</sub>. Les types de véhicules couverts par le programme sont, d'une part, les modèles de véhicules de l'année 2006 et des années ultérieures, et, d'autre part, les véhicules répondant aux normes Euro 4<sup>14</sup> ainsi que les véhicules classés comme électriques ou hybrides.

Les droits d'immatriculation annuels pour les véhicules légers à essence possèdent deux composantes :

- Un montant de base s'élevant à 360 SEK (48,90 CAD);
- Un taux modulé selon les émissions de CO<sub>2</sub> s'élevant à 15 SEK (2,04 CAD) par gramme de CO<sub>2</sub> (gCO<sub>2</sub>) au-dessus de 100 g/km.

Les droits d'immatriculations annuels pour les véhicules légers fonctionnant au diesel sont plus élevés considérant que la taxe applicable sur le carburant diesel est moins élevée et que les émissions de NO<sub>x</sub> et de particules sont plus élevées pour ces types de moteur. Dans ce contexte, le droit appliqué pour les véhicules à essence est multiplié par 3,15 pour les véhicules diesel immatriculés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et par 3,3 pour les autres véhicules diesel.

Par ailleurs, le gouvernement suédois a défini trois catégories de « véhicules verts », qui ont reçu une exemption de taxe pour 5 ans jusqu'en 2011 :

- Véhicules conventionnels : les véhicules à essence, diesel ou hydrides qui émettent moins de 120 gCO<sub>2</sub> / km;
- Véhicules polycarburants : les véhicules qui consomment un maximum de 9,2 litres d'essence par 100 km, 8,4 litres de diesel par 100 km et 9,7 cm de gaz naturel comprimé ou de biogaz par 100 km;
- Véhicules électriques : les véhicules électriques consommant un maximum de 37 kWh par 100 km.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Les standards des véhicules légers et lourds en Europe sont désignés sous l'acronyme Euro suivi de chiffres arabes pour les véhicules légers (Euro 1, 2, 3, ...) et de chiffres romains pour les véhicules lourds (Euro I, II, III, ..) http://www.carmall.eu/emission standards.html

Le tableau 4.4 synthétise le fonctionnement du programme suédois.

Tableau 4.4 Synthèse du programme de droits d'immatriculation modulés

Carburant	Formule de taxation			
Essence	Véhicules immatriculés depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2006			
	Montant du droit = 360 SEK + (Taux d'émission CO <sub>2</sub> par 100 km – 100) * 15			
Diesel	Véhicules immatriculés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008			
	Montant du droit = (360 SEK + (Taux d'émission CO <sub>2</sub> par 100 km – 100) * 15) * 3,15			
	Véhicules immatriculés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2008			
	Montant du droit = (360 SEK + (Taux d'émission CO <sub>2</sub> par 100 km – 100) * 15) * 3,30			

D'autre part, le gouvernement suédois a annoncé à l'automne 2009 des changements au programme actuel. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, 20 SEK (2,72 CAD) seront chargés par gramme de  $CO_2$  dépassant le seuil de 120  $gCO_2$  / 100 km. La formule suivante s'appliquera alors pour les véhicules à essence :

Parallèlement au programme du droit d'immatriculation modulé, le gouvernement suédois a introduit respectivement en 2006 et 2007 une remise de 6 000 SEK (815 CAD) sur l'achat de véhicules diesel émettant moins de particules ainsi qu'une redevance de 10 000 SEK (1 358 CAD) sur l'achat de « véhicules verts » neufs

## 4.3.2 Portrait des résultats obtenus<sup>15</sup>

Les résultats disponibles du programme suédois de taxe modulée se limitent à l'année suivant sa mise en œuvre, soit 2007. Néanmoins, les résultats semblent positifs au niveau des ventes des véhicules écoénergétiques.

Spécifiquement, le nombre de « véhicules verts » vendus a fortement augmenté. Alors qu'en juillet 2005, les ventes de ces derniers représentaient 2,9 % du total des ventes, ce pourcentage a atteint 14,3 % en avril 2007. En terme nominal, le nombre de véhicule vendu émettant moins de 120 gCO $_2$  / 100 km a triplé entre les premiers trimestres des années 2006 et 2007. Enfin, le taux d'émission moyen des véhicules neufs est passé de 198 gCO $_2$ /km en 2003 à 191 gCO $_2$ /km en 2006 (IMPACT, 2010).

Par ailleurs, le programme semble avoir contribué à une prise de conscience de la population suédoise face à l'impact du transport routier sur le climat. Le concept de « véhicule vert » est maintenant bien connu parmi la population et est maintenant considéré comme un critère important dans l'achat d'un véhicule neuf.

-

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Communications avec le ministère des Finances de la Suède, mars 2010

L'approvisionnement en véhicules du gouvernement suédois a également changé au cours des dernières années. Les règles actuelles exigent que 75 % des véhicules neufs achetés par le gouvernement soient des « véhicules verts ».

Toutefois, il est difficile d'attribuer uniquement au nouveau programme les réductions des émissions de CO<sub>2</sub>. En Suède, la principale politique publique, implantée en 1991, pour faire face aux émissions de GES consiste en une taxe CO<sub>2</sub> sur les carburants. De plus, le gouvernement suédois supporte l'achat de véhicules verts en octroyant des subventions allant jusqu'à 10 000 SEK. D'autre part, la mise en place du programme de droits d'immatriculation modulé a coïncidé avec une augmentation notable des prix des carburants. Enfin, le programme n'étant en vigueur que depuis quelques années, il est difficile d'évaluer son impact, dans le contexte où il faut environ 15 années pour renouveler le parc automobile en Suède.

## 4.3.3 Description de l'implantation des programmes

Le nouveau programme de taxe modulée selon les émissions de CO<sub>2</sub> a été mis en place dans le cadre d'une politique publique élargie du gouvernement suédois visant à contenir l'accroissement constant du trafic et reconnaissant l'impact important du secteur du transport dans les changements climatiques et sur l'environnement. La stratégie suédoise a comme objectif l'élimination de la dépendance nationale au pétrole pour les secteurs de l'énergie et du transport d'ici 2020 (BORUP, 2007).

En 2003, le gouvernement suédois a inscrit le secteur du transport comme un élément central de ses politiques climatiques et a initié une stratégie spécifique pour le secteur routier. L'élément clé de la stratégie consistait en une reconnaissance de l'importance de mettre en place des changements radicaux à court et long termes pour contenir les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est dans ce contexte que le programme de droits d'immatriculation annuel modulé a été élaboré entre 2003 et 2006. Les intervenants clés dans le développement et la mise en place du programme ont été le ministère du Développement durable (renommé ultérieurement le ministère de l'Environnement) et la Commission contre la dépendance au pétrole. La gestion du programme a été confiée à l'administration suédoise des routes (Vägverket), entité responsable de la gestion des taxes sur les véhicules automobiles en Suède.

Par ailleurs, plusieurs autres intervenants ont été consultés au cours de la période de développement du programme de taxe modulée. L'Association suédoise des constructeurs automobiles (BIL Sweden) a été active dans les discussions entourant les caractéristiques du programme ainsi que dans la définition des catégories de véhicules qui seraient couvertes. BIL Sweden a particulièrement insisté au cours du processus de mise en place sur l'importance des carburants alternatifs, des améliorations technologiques et sur la planification à long terme du programme. Les

représentants des distributeurs et des concessionnaires automobiles ont également été consultés. Enfin, des organisations environnementales ainsi que des associations de consommateurs ont été impliqués dans les discussions.

## 4.3.4 Description des outils utilisés pour l'évaluation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques

Aucune information n'a été trouvée ou transmise concernant les outils utilisés par le gouvernement suédois pour évaluer l'impact énergétique, environnemental et économique du programme avant sa mise en place en 2006.

## 4.4 Autres programmes incitatifs mis en place à travers le monde

D'autres pays à travers le monde ont mis en place des programmes incitatifs visant les véhicules légers ayant pour objectif la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les informations disponibles publiquement sont toutefois limitées. Une analyse exhaustive des programmes tel que réalisée dans les sections précédentes n'est donc pas faisable.

Dans ce contexte, le tableau 4.5 résume les principales caractéristiques des programmes incitatifs mis en place en Colombie-Britannique, Danemark, Irlande, Norvège et Pays-Bas.

Tableau 4.5 Principales caractéristiques des programmes incitatifs de type taxe modulée à l'acquisition ou droits d'immatriculation modulés mis en place en Colombie-Britannique, Danemark, Irlande, Norvège et Pays-Bas

Pays	Type de programme	Description du programme
Colombie- Britannique	Programme de réduction de la taxe de vente provinciale	Le programme de réduction de la taxe de vente provinciale vise les à carburant de remplacement (alternative fuel vehicle). Aucun objectif spécifique de réduction des GES n'est défini pour le programme. Néanmoins, l'objectif général du programme est de réduire les émissions de GES et des autres polluants atmosphériques générés par la circulation automobile. Le programme sera abandonné à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2010, alors que la taxe harmonisée fédérale-provinciale sera introduite en Colombie-Britannique.
	provinciale	Les caractéristiques des véhicules couverts par le programme sont les suivantes :
		<ul> <li>Les véhicules fonctionnant uniquement à l'électricité, à l'éthanol, au méthanol, au gaz naturel, au propane, ainsi que les véhicules hybrides électriques, ceux fonctionnant avec de piles à combustible à hydrogène et les véhicules bi-carburants qui incorporent deux réservoirs à carburants séparés pouvant être propulsés par un carburant de remplacement autre que l'électricité ou de l'essence ou du diesel.</li> </ul>
		Les véhicules doivent être neufs.
		Les véhicules doivent être utilisables sur les autoroutes.
		Les véhicules doivent répondre aux normes de la loi canadienne sur la sécurité automobile.
		Trois types de mesures incitatives sont intégrés au programme. La première mesure consiste en un ajustement de la taxe de vente provinciale lors de l'achat de véhicules à carburants de remplacement.
		La seconde mesure consiste en une réduction de la taxe provinciale à l'achat de véhicules à carburants de remplacement. Le montant de la remise dépend du type de carburant de remplacement.
		La troisième mesure incitative consiste en une réduction de la taxe provinciale pour les véhicules écoénergétiques. Les véhicules couverts par cette dernière mesure sont les véhicules à carburant mixte ayant un moteur de base fonctionnant à l'essence ou au diesel. Les véhicules utilitaires légers doivent posséder une cote de consommation de carburant combinée (CCCC) de 8,3 litres ou moins par 100 km et les véhicules passagers doivent posséder un CCCC de moins de 6,5 litres par 100 km. Le CCCC est déterminé par la formule suivante :
		CCCC = (0,55 x consommation de carburant en ville) + (0.45 x consommation de carburant sur l'autoroute)
		Il faut noter que les véhicules se qualifiant pour une réduction de la taxe provinciale pour les véhicules à carburant de remplacement ne peuvent pas recevoir de réduction de la taxe provinciale pour les véhicules éco-énergétiques.
		Les deux tableaux suivants présentent, d'une part, les réductions de la taxe provinciale associées au véhicule à carburant de remplacement, et, d'autre part, les réductions associés aux véhicules écoénergétiques.
I		

Type de programme	Description du programme					
	Véhicule à carburant de remplacement	Réduction de la taxe de vente provinciale	Véhicules éco- énergétiques couverts et CCCC (litres par 100 km)	Réduction de la taxe de vente provinciale		
	Piles à combustible à l'hydrogène  Motocyclettes et scooters électriques	50% de la taxe provinciale, maximum de 10 000 \$ 50% de la taxe provinciale, maximum de 1 000 \$	Véhicules passagers, 5,5 et moins	100% de la taxe provinciale, maximum de 2 000 \$ 100% de la taxe provinciale, maximum de 1 500 \$		
	Véhicules électriques hybrides (autre que les autobus de passagers et busnavettes)	100% de la taxe provinciale, maximum de 2 000 \$	, ,	100% de la taxe provinciale, maximum de 1 000 \$		
	Bus-navettes à carburant de remplacement Autobus de passagers à carburant de remplacement Tous les autres véhicules pouvant se qualifier au programme	maximum de 10 000 \$	Véhicules utilitaires légers, 7,3 ou moins Véhicules utilitaires légers, 7,4 à 7,8 Véhicules utilitaires légers, 7,9 - 8,3	maximum de 2 000 \$ 100% de la taxe provinciale, maximum de 1 500 \$		
	Par ailleurs, le programme n'octroyant que des réductions et des ajustements de taxe, la neutralité fiscale n'a pas été conservée suite à sa mise en place.  En outre, le programme a été effectif la journée même de son annonce officielle, lors de la lecture du budget annuel du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les informations détaillées ont été communiquées dans les documents accompagnant le budget, ainsi que sur les sites Internet du gouvernement. De plus, le gouvernement a publié des documents d'informations sur les taxes ( <a href="http://www.sbr.gov.bc.ca/documents library/bulletins/sst_085.pdf">http://www.sbr.gov.bc.ca/documents library/bulletins/sst_085.pdf</a> ) détaillant le fonctionnement du nouveau programme. Les informations spécifiques aux modèles de véhicules couverts par le programme ont été communiquées à travers le site Internet du gouvernement dédié aux mesures incitatives environnementales ( <a href="http://www.sbr.gov.bc.ca/industry">www.livesmartbc.ca</a> ). Les listes de véhicules sont actuellement disponibles sur le site Internet du Ministère des Finances et sont mises à jour à toutes les années ( <a href="http://www.sbr.gov.bc.ca/industry">http://www.sbr.gov.bc.ca/industry</a> specific/motor vehicle/motor vehicle dealers.htm).					
	Le ministère du Revenu et des petites entreprises ainsi que le ministère des Finances ont été les principaux intervenants gouvernementaux dans le développement du programme. Ces deux ministères ont depuis ce temps été fusionnés. En outre l'association des concessionnaires automobiles de la Colombie-Britannique a été consultée dans le cadre du développement de la politique.					
	Le coût de gestion est relativement faible, puisque les concessionnaires automobiles appliquent directement les mesures incitatives au moment de la vente des véhicules. Les consommateurs peuvent également réclamer un remboursement dans les cas où la taxe provinciale aurait été incorrectement calculée.					
	annuellement environ 5 M\$ (majo	ritairement des véhicules hybr	rides), alors que le coût de la	a mesure relative aux véhicules éd		
	accomplie.		·	-		
		annuellement environ 5 M\$ (majorénergétiques est d'environ 11 M\$ ventes de véhicules.  Aucune analyse des impacts éconoraccomplie.	annuellement environ 5 M\$ (majoritairement des véhicules hybridenergétiques est d'environ 11 M\$ annuellement. Aucunes donnérventes de véhicules.  Aucune analyse des impacts économiques, énergétiques et environ accomplie.	Aucune analyse des impacts économiques, énergétiques et environnementaux attribuables au pr		

Type de	Description du programme					
programme	juxtaposition du nouveau programme avec des programmes déjà existants visant les véhicules légers. Par exemple, la Colom Britannique applique une taxe provinciale modulée sur les véhicules selon leur valeur. Les véhicules se vendant moins de 55 000\$ taxés à un taux de 7 %, ceux ayant une valeur entre 55 000 \$ et 56 000 \$ à un taux de 8 %, ceux entre 56 000 \$ et 57 000 \$ à un de 9 % et ceux au-dessus de 57 000 \$ à un taux de 10 %. Étant donné que les véhicules plus onéreux ont tendance à être m efficace au niveau des émissions de GES, le gouvernement a réfléchi à l'option de remplacer ce système par une redevance pour véhicules moins efficaces. Cette dernière option n'a finalement pas été retenue et les taux modulés selon la valeur des véhicules demeurés en place. D'autre part, des problèmes mineurs ont été rencontrés au niveau législatif, en conséquence, des amendem ont dû être votés en rapport avec les véhicules achetés à l'extérieur de la province mais mis en service à l'intérieur de celle-ci. Enfin, le programme mis en place par la Colombie-Britannique s'est inspiré d'expériences précédentes de la province dans exemptions de la taxe provinciale. La mesure incitative pour les véhicules à carburant de remplacement était en place depuis 1 alors que le programme incitatif pour les véhicules écoénergétiques a été en 2008. L'expérience acquise dans la gestion du preprogramme a aidé dans l'élaboration du second. De plus, le programme visant les véhicules écoénergétiques s'est inspiré programme écoAuto du gouvernement fédéral.					
Taxe modulée à l'acquisition et	Taxe modulée à l'acquisition					
Droits d'immatricula tion modulés	Type de carburant Variation de la valeur taxable du véhicule (DKK)  Essence Redevance de 4 000 DKK pour chaque km/l au-dessus de 16 Remise de 1 000 DKK pour chaque km/l en-dessous de 16  Diesel Redevance de 4 000 DKK pour chaque km/l au-dessus de 18 Remise de 1 000 DKK pour chaque km/l en-dessous de 18  Note: 1 DKK = 0,1706 CAD (Mai 2010)  Droits d'immatriculation modulés  Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010, le programme de droits d'immatriculation modulée (taxe verte) sur les propriétaires de véhicules a remplacé l'ancien programme qui fonctionnait sur la base de la masse des véhicules. Cette taxe verte payable annuellement est basée sur la consommation moyenne de carburant dans des conditions de ville, de routes principales et d'autoroutes. Les montants à payer sont présentés dans les tableaux suivants.					
	Taxe modulée à l'acquisition et  Droits d'immatricula					

Pays	Type de programme	Description du	ı programme								
			Véhicules a	à essence			Véhicules diesel				
		Kilomètre d'essence par litre	Montant semi-annuel à payer -DKK	Kilomètre d'essence par litre	Montant semi-annuel à payer -DKK	Kilomètre de diesel par litre	Montant semi-annuel à payer -DKK	Kilomètre de diesel par litre	Montant semi- annuel à payer -DKK		
		Plus de 20	80	De 8,3 à 9,0	3 750	Plus de 32,1	80	De 10,2 à 11,2	4 810		
		De 18,2 à 20	510	De 7,7 à 8,2	4 250	De 28,1 à 32,0	370	De 9,4 à 10,1	5 460		
		De 16,7 à 18,1	760	De 7,1 à 7,6	4 740	De 25,0 à 28,0	660	De 8,7 à 9,3	6 090		
		De 15,4 à 16,6	1 010	De 6,7 à 7,0	5 240	De 22,5 à 24,9	980	De 8,1 à 8,6	6 740		
		De 14,3 à 15,3	1 260	De 6,3 à 6,6	5 740	De 20,5 à 22,4	1 300	De 7,5 à 8,0	7 350		
		De 13,3 à 14,2	1 510	De 5,9 à 6,2	6 230	De 18,8 à 20,4	1 610	De 7,0 à 7,4	7 990		
		De 12,5 à 13,2	1 750	De 5,6 à 5,8	6 730	De 17,3 à 18,7	1 930	De 6,6 à 6,9	8 640		
		De 11,8 à 12,4	2 000	De 5,3 à 5,5	7 240	De 16,1 à 17,2	2 250	De 6,2 à 6,5	9 270		
		De 11,1 à 11,7	2 250	De 5,0 à 5,2	7 740	De 15,0 à 16,0	2 570	De 5,9 à 6,1	9 910		
		De 10,5 à 11,0	2 500	De 4,8 à 4,9	8 230	De 14,1 à 14,9	2 890	De 5,6 à 5,8	10 570		
		De 10,0 à 10,4	2 750	De 4,5 à 4,7	8 730	De 13,2 à 14,0	3 210	De 5,4 à 5,5	11 200		
		De 9,1 à 9,9	3 240	Moins de 4,5	9 230	De 12,5 à 13,1	3 540	De 5,1 à 5,3	11 890		
					<u>.</u>	De 11,9 à 12,4	3 860	Moins de 5,0	12 530		
						De 11,3 à 11,8	4 170				
Irlande	Taxe modulée à l'acquisition  Et  Taxe à la circulation	basée sur les chevaux vapeu niveau moins é paient plus qu'a taxe à l'acquisi	émissions de r des véhicules elevé de taxe le auparavant. Le tion et la taxe	CO <sub>2</sub> . Auparav s). Le nouveau ors de l'achat e premier table à la circulati	vant ces taxes u système fait e et de l'immatri eau ci-dessous on, alors que le	étaient basées s in sorte que les a culation annuelle présente les moi e second présen	sur la puissan acheteurs de v , alors que les ntants payable te les redevar	ce du moteur du éhicules ayant de s acheteurs de ve es selon le niveau	caxe annuelle à la cir u véhicule léger (nor e faibles émissions p éhicules émettant da u d'émission de CO <sub>2</sub> , d'acquisition consen strique.	mbre paient avanta , pou	

Pays	Type de programme	Description du programm	ne				
		Émissions de CO <sub>2</sub> du véhicule léger à essence ou diesel (gCO <sub>2</sub> /km)	Taxe à l'acquisition - Pourcentage payable de la valeur du véhicule (le plus élevé des deux éléments)	Taxe à la circulation - Annuelle	Âge du véhicule hybride, à carburant mixte, électrique ou motocyclette électrique	Montant maximum pouvant être remis aux acheteurs	
		De 0 à 120	14% ou 280 €	104 €	Nouveau véhicule, première immatriculation	2 500 €	
		De 121 à 140	16% ou 320 €	156 €	Véhicule usagé, mais moins de 2 ans d'usage	2 250 €	
		De 141 à 155	20% ou 400 €	302 €	entre 2 et 3 ans d'usage	2 000 €	
		De 156 à 170	24% ou 480 €	447€	entre 3 et 4 ans d'usage	1 750 €	
		De 171 à 190	28% ou 560 €	630 €	entre 4 et 5 ans d'usage	1 500 €	
		De 191 à 225	32% ou 640 €	1 050 €	entre 5 et 6 ans d'usage	1 250 €	
		226 et plus	36% ou 720 €	2 100 €	entre 6 et 7 ans d'usage	1 000 €	
					entre 7 et 8 ans d'usage	750 €	
					entre 8 et 9 ans d'usage	500 €	
					entre 9 et 10 ans d'usage	250 €	
					plus de 10 années d'usage	0€	
		intervenants gouvernementaux impliqués, alors que des consultations ont été menés auprès de la Society of the Irish Motor Industry (SIMI) ainsi qu'auprès des principaux importateurs japonais.  Aucunes évaluations des impacts du programme de taxe remodelé n'ont été effectuées jusqu'à présent, étant donné que sa mise en place a coïncidé avec la récession économique qui a touché l'économie irlandaise. Une augmentation des ventes des véhicules ayant des taux d'émission plus faible a néanmoins été observée.					
Norvège	Taxe modulée à l'acquisition	émissions de CO2 dans la	formule de calcul de la tarification	. À l'heure ac	ers neufs en remplaçant la variable d tuelle, la taxe est calculée en fonction tableau suivant présente les montants	de la masse (kg), de la	

Pays	Type de programme	Description du programme					
		Taxe à l'acquisition d'un véhicule léger ne	euf Taxe ( 2009	NOK) 2010	Variation 2009-2010		
		Masse du véhicule (NOK/kg)					
		Premier 1 150 kg 250 kg suivant	35,04 76,37	35,67 77,74	1,8%   1,8%		
		100 kg suivant	152,76	155,51	1,8%		
		kg restant	177,65	180,85	1,8%		
		Puissance du moteur (NOK/kW)		·			
		Premier 65 kW	127,44	55,10	-56,8%		
		25 kW suivant	531,00	481,00	-9,4%		
		40 kW suivant	1 274,39	1 297,33	1,8%		
		kW restant Émissions de CO2 (NOK par g/km)	2 054,98	2 702,77	1,8%		
		Premier 120 g/km	0,00	0,00	_		
		Prochain 20 g/km	526,00	725,00	37,8%		
		Prochain 40 g/km	531,00	731,00	37,7%		
		Prochain 70 g/km	1 486,78	1 704,00	14,6%		
		g/km restant	2 500,00	2 735,00	9,4%		
		Déductions pour véhicules émettant moins		200.00	04.00/		
		120 gCO2/km	-500,00	-609,00	21,8%		
		Note : 1 NOK = 0,1706 CAD (Mai 2010)					
Pays-Bas	Taxe modulée à	Une taxe à l'acquisition (Belasting Person nouvelles motocyclettes, ainsi que sur les					
	l'acquisition	La BPM est calculée à partir des deux élé	ments suivants :				
		<ul> <li>Le prix courant, incluant la marge</li> <li>Les émissions de CO<sub>2</sub> du véhicul</li> </ul>		excluant les	taxes;		
		La portion prix courant du véhicule est obt	enue en appliqu	ant la formi	ule suivante :		
		<ul> <li>Véhicule à essence : 0,274 X prix courant - 1 288 €</li> <li>Véhicule diesel : 0,274 X prix courant + 1 076 €</li> </ul>					
		La portion émissions de CO <sub>2</sub> est obtenue perçu, suivant la règle habituelle qu'un vé dessous.	e de la manière :		vantage. Les mor	ntants à payer sont présentés	
		Véhicules à essence		,		les diesel	
		Émissions de CO <sub>2</sub> / km Taxe par gCO			ns de CO <sub>2</sub> / km	Taxe par gCO₂/km €	
		De 0 à 110 0		De 0 à 9		0	
		De 111 à 180 34 De 181 à 270 12		De 96 à		34 126	
		270 et plus 28		De 156 à		288	
							.,
		Par ailleurs, il est important de noter que	e le gouverneme	ent néerlan	ndais a effectué	un virage au cours de la de	erniere année dans la

Pays	Type de programme	Description du programme
		manière de taxer les véhicules légers. Le système de bonus-malus a été abandonné en 2009, alors que les bonus remis aux propriétaires de véhicules hybrides seront abandonnées au cours de l'année 2010.
		Les Pays-Bas sont présentement dans le processus de mise en place d'un système basé sur la tarification selon le kilométrage parcouru annuellement. L'ensemble des autres taxes perçues sur les véhicules, dont la taxe modulée à l'acquisition, seront graduellement abandonnées. L'objectif du gouvernement est que le nouveau système de tarification au kilomètre soit implanté complètement d'ici 2018.
		Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du Ministère du Transport, des Travaux publics et de la gestion de l'eau à l'adresse suivante : <a href="http://www.verkeerenwaterstaat.nl/english/">http://www.verkeerenwaterstaat.nl/english/</a> .

#### Sources:

## Colombie-Britannique :

http://www.livesmartbc.ca/transportation/t\_rebates.html

http://www.sbr.gov.bc.ca/documents\_library/notices/2010\_Fuel\_Efficient\_Vehicles\_Qualifying\_for\_PST\_Reduction.pdf

#### Danemark:

https://www.cfe-eutax.org/taxation/road-tax/denmark

#### Irlande:

http://www.revenue.ie/en/tax/vrt/leaflets/vrt1.html

## Norvège:

http://www.regjeringen.no/en/dep/fin/Selected-topics/the-national-budget/Direct-and-Indirect-Taxes---Main-Feature.html?id=485144

http://www.ow.no/index.php?option=com content&task=view&id=95&Itemid=13

http://www.nytimes.com/2005/04/29/business/worldbusiness/29iht-norway.html

## Pays-Bas:

http://www.verkeerenwaterstaat.nl/english/topics/mobility and accessibility/road pricing/index.aspx

http://www.verkeerenwaterstaat.nl/english/Images/MvT%20Engelse%20vertaling%20definitief\_tcm249-271899.pdf

# 5. MODÈLE D'ANALYSE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES DE TYPE REDEVANCES-REMISES

## 5.1 Description générale

Tel que discuté à la section 3, un outil d'estimation des impacts énergétiques, environnementaux et économiques a été développé par Transports Canada (Dumas, Greene et Bourbeau, 2007). Ce modèle, nommé *Modèle d'analyse nord-américain des mesures de type redevances-remises*<sup>16</sup>, est une variante adaptée par Transports Canada du modèle d'achat des véhicules de Greene (2005). C'est en fait le modèle de Greene (2005) auquel ont été ajoutés les ventes et les modèles de véhicules du Canada. Il s'agit d'un modèle de choix des consommateurs de type multinomial imbriqué, qui permet d'estimer les répercutions d'une politique de redevances-remises sur les comportements d'achat des consommateurs, ainsi que sur les décisions d'investissements des manufacturiers dans les technologies d'économie de carburant.

Il est assumé dans le modèle que les manufacturiers automobiles vont ajuster la consommation de carburant des véhicules par l'adoption de nouvelles technologies afin de maximiser la satisfaction des consommateurs. Ce processus peut être décrit comme étant la stratégie de maximisation des profits des manufacturiers dans un contexte de marché concurrentiel. La satisfaction des consommateurs est quant à elle mesurée par le surplus du consommateur, qui constitue la mesure monétaire du bien-être selon les économistes.

Les décisions des manufacturiers et les changements dans la consommation de carburant des véhicules vont ainsi influencer la satisfaction des consommateurs de trois manières distinctes en :

- 1. permettant des économies de carburant;
- 2. contribuant à augmenter les prix d'achat des véhicules (nouvelle technologie);
- 3. réduisant les redevances ou en augmentant les remises applicables aux véhicules en question.

page 41

Ces trois effets distincts sont donc pris en considération par le modèle afin de maximiser le surplus du consommateur. Par conséquent, le résultat est une combinaison de transfert de la demande de véhicules vers des automobiles plus économiques et d'incitation pour les constructeurs à maintenir ou à améliorer leur part de marché par l'adoption de nouvelles technologies d'économie de carburant.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Traduction libre du nom "North American Feebate Analysis Model".

## 5.2 Données d'entrée nécessaires

Le modèle utilise une base de données de 2003 incorporant les ventes de véhicules au Canada et aux États-Unis pour chacun des modèles existants, le prix d'achat et la consommation de carburant. Transports Canada a également mis à jour les courbes de coûts des technologies d'économie de carburant. Ces dernières servent à estimer l'augmentation des prix des véhicules imputable à l'adoption de nouvelles technologies et sont différenciées par catégories de véhicules et ont été fournies par la firme Energy and Environmental Analysis Inc (EEA, 2005).

## 5.3 Données de sortie

Les résultats de simulation du modèle fournissent des estimés quant aux impacts énergétiques, économiques et environnementaux. Au niveau énergétique, le modèle permet d'estimer la consommation moyenne de carburant pour les nouveaux véhicules vendus, ainsi que les changements globaux de consommation de carburant.

En ce qui concerne les impacts économiques, les données de sorties incluent notamment le total des transferts effectués imputables aux redevances et remises (dans un contexte de neutralité fiscale), les changements dans les ventes de véhicules, les changements dans le prix d'achat des véhicules, les changements dans le surplus du consommateur, ainsi que les changements dans les parts de marché et les revenus des manufacturiers.

Enfin, en regard des effets environnementaux, Transports Canada utilise en parallèle avec le modèle d'analyse nord-américain des mesures de type redevances-remises, un modèle de stock de véhicules de Ressources naturelles Canada. Ce modèle constitue une illustration simple de la rotation et de l'usage des véhicules sur une période de quinze ans. Le modèle incorpore également un calendrier d'investissement en technologie. Les extrants comprennent notamment les réductions d'émissions de GES.

## 5.4 Principales hypothèses et limitations

Comme pour tous les modèles de simulation, le modèle adapté par Transports Canada est assujetti à plusieurs hypothèses. En ce sens, la modélisation constitue une approximation de la réalité conçue en vue de fournir un outil d'aide à la décision lors de l'élaboration de politiques.

Une hypothèse centrale du modèle provient du fait que le consommateur sousévalue les économies de carburant. De fait, cette hypothèse est à la base même de

la justification rationnelle de l'implantation d'une mesure de type redevancesremises. Dans la mesure où les consommateurs sous-évaluent les économies de carburant, un programme de type redevances-remises vient corriger cette lacune de marché et améliore ainsi l'efficacité économique.

Par contre, bien que des études aient estimé ce phénomène aux États-Unis, les données pour le contexte canadien sont inexistantes. Transports Canada utilise donc les données estimées pour les États-Unis utilisées dans l'étude de Greene (2005).

Une autre hypothèse importante du modèle provient de sa conception statique plutôt que dynamique. Le modèle fait appel à une banque de données de véhicules fondée sur les modèles d'une année précise qui repose sur le fait qu'aucun changement ne survient dans les marques et les modèles au cours d'une période de 15 ans. De plus, le modèle utilise une courbe statique des coûts de nouvelles technologies qui présuppose qu'aucun progrès n'est réalisé à l'égard de la disponibilité des technologies d'économie de carburant au cours de la même période. En dernier lieu, le modèle suppose que tous les investissements effectués par les manufacturiers dans la technologie servent à améliorer la consommation de carburant et que le poids ainsi que le rendement demeurent constants durant la période de 15 ans.

Une troisième hypothèse importante concerne la sensibilité de la demande des consommateurs face aux signaux de prix (élasticité-prix de la demande). Les élasticités utilisées par le modèle proviennent également d'estimations réalisées aux États-Unis, compte tenu que des données semblables ne sont pas disponibles au Canada.

Enfin, puisque le Canada n'accueille qu'une fraction des ventes de véhicules neufs en Amérique du Nord, le modèle doit également utiliser une hypothèse quant aux nombres de ventes de véhicules nord-américains et importés en territoire canadien qui suffiraient à déclencher de nouveaux investissements en technologie de la part des manufacturiers. Transports Canada a utilisé les seuils suivants :

- Véhicules importés 2 000 véhicules;
- Véhicules Nord-Américains 20 000 véhicules.

Le seuil inférieur pour les véhicules importés reflète la disponibilité potentielle de véhicules convenables provenant d'autres marchés qui n'exigeraient que de légères modifications de conception pour être certifiés sur le marché canadien.

## 6. MODÈLE ADAPTÉ AU CONTEXTE QUÉBÉCOIS

## 6.1 Description générale

La revue des programmes d'incitatifs visant les véhicules légers et ayant pour objectif la réduction des émissions de  $CO_2$  a permis de faire ressortir que très peu de pays à travers le monde ont implanté à ce jour des mesures de type redevances-remises. Dans ce contexte, à l'exception du cas canadien, l'information disponible quant aux outils d'estimation des impacts environnementaux, énergétiques et économiques est très limitée. Malgré une recherche exhaustive et des communications répétées avec les responsables des pays ayant élaboré de tels politiques, les renseignements récoltés en regard des outils d'estimation ne sont pas assez complets pour fournir une base adéquate sur laquelle s'appuyer dans le cadre d'une modélisation dans un contexte québécois.

Néanmoins, le modèle d'analyse nord-américain des mesures de type redevances-remises, développé par Greene (2005) et utilisé par Transport Canada, est tout à fait adaptable pour le Québec. De surcroît, les avantages liés à l'utilisation de ce modèle sont nombreux. En premier lieu, ce modèle a été développé pour estimer les impacts de mesures de type redevances-remises dans un contexte canadien et nord-américain dans lequel le Québec s'insère. En second lieu, les résultats fournis par le modèle permettent d'analyser les effets environnementaux, énergétiques et économiques, tels que recherchés par la présente étude. Enfin, quelques modifications mineures apportées au modèle permettent d'estimer les impacts non seulement pour des mesures de type redevances-remises à l'achat, mais également pour des programmes modulés selon les droits d'immatriculation. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'adapter le modèle de Greene (2005) pour tenir compte de la spécificité du marché québécois.

## 6.2 Modifications effectuées à partir du modèle de Greene (2005)

## 6.2.1 L'amélioration de l'efficacité énergétique – paramètre exogène

Dans la mesure où le Québec est exclusivement un importateur de véhicules et que son poids relatif est limité en regard des ventes totales de véhicules légers en Amérique du Nord, il a été assumé que l'implantation de programmes incitatifs pour les véhicules légers n'aurait qu'un impact négligeable sur l'implantation de nouvelles technologies d'économie de carburant par les manufacturiers. Le modèle adapté pour le Québec est ainsi plus simple, puisque les manufacturiers automobiles n'ont pas à ajuster la consommation de carburant des véhicules par l'adoption de nouvelles technologies afin de maximiser la satisfaction des consommateurs.

Dans ce contexte, deux scénarios ont été développés. Les pourcentages d'amélioration de l'efficacité, jumelés aux nouvelles courbes de coûts technologiques provenant d'EEA (2006), permettent de calculer l'augmentation du prix d'achat des véhicules sans passer par un problème de maximisation.

Le premier scénario considère que l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules va suivre la même tendance jusqu'en 2016 que celle observée entre 2003 et 2008. Comme pour le scénario réglementaire, ce dernier utilise les pourcentages d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que les courbes de coûts technologiques, afin de calculer l'augmentation du prix d'achat des véhicules.

Le second scénario considère que les manufacturiers automobiles respecteront la nouvelle réglementation fédérale sur les émissions de GES des véhicules automobiles. Cette réglementation s'arrimera à celle qui sera mise en place aux États-Unis. Ainsi, à partir d'une publication de l'agence américaine *Environmental Protection Agency* (EPA, 2010), dans laquelle ont été estimés les taux de consommation que devront atteindre des modèles types pour différentes catégories de véhicules afin de respecter la réglementation, il a été possible d'identifier un pourcentage d'amélioration cible du taux de consommation moyen pour chacune des catégories de véhicule au Québec.

En résumé, les effets technologiques, qui permettent d'estimer l'augmentation du prix d'achat des véhicules, sont considérés comme étant exogènes dans le modèle adapté au Québec et ne sont pas ainsi déterminés par les manufacturiers pour maximiser la satisfaction des consommateurs québécois. En d'autres termes, les manufacturiers ne modifieront pas l'offre de véhicules seulement en fonction du marché québécois.

Le modèle adapté au Québec permet de choisir entre ces deux dernières options pour simuler le scénario de référence à partir duquel l'impact d'un programme de type redevances-remises ou de type droits d'immatriculation modulés est analysé.

La section 7.1 présente de manière exhaustive le choix du scénario de référence.

## 6.2.2 Les données de ventes au Québec

La deuxième grande modification apportée au modèle de Greene (2005) concerne la base de données utilisée. Une base de données intégrant, pour chacun des modèles vendus au Québec, le nombre d'unités vendus, le taux pondéré de consommation de carburant, ainsi que le prix de vente a été développé. Le modèle a été calibrée selon les ventes de 2008. La section 7.5 présente de manière exhaustive la base de données.

## 6.3 Données d'entrée

Cette section définit les principaux paramètres utilisés dans le modèle d'analyse des mesures de type redevances-remises adapté au contexte québécois.

## 6.3.1 Paramètres endogènes

Les options de conception d'une mesure de type redevances-remises sont multiples et dépendent essentiellement de sept variables endogènes.

## 1. Base de calcul de la mesure de type redevances-remises

La base de calcul fait référence au choix de l'indicateur principal sur lequel la mesure de type redevances-remises est basée. Deux choix sont possibles pour la base de calcul, soit :

- La consommation de carburant en litres par 100 kilomètres. Ce choix a l'avantage, d'une part, de faire en sorte que chaque litre de carburant économisé ait la même valeur et, d'autre part, que cette base de calcul soit relativement intuitive pour les consommateurs;
- Les émissions de CO<sub>2</sub> par kilomètre (g.CO<sub>2</sub> / km.). Dans la mesure où l'objectif principal de la politique est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, cette base de calcul constitue une façon plus précise de cibler les réductions. Par contre, la démarche est beaucoup moins intuitive pour les consommateurs.

Dans le cadre de la présente étude, il a été décidé d'utiliser comme base de calcul la consommation de carburant en litres par 100 kilomètres afin de faciliter l'adaptation du modèle et la comparabilité des résultats.

## 2. Forme de la fonction de type redevances-remises

La fonction peut être soit linéaire ou non linéaire. Dans l'option non-linéaire, la fonction peut inclure, entre autres, des bandes neutres où aucune redevance ou remise n'est appliquée, des changements de la pente signifiant des taux de taxation différentiels selon le niveau de consommation, ou des plafonds imposés aux redevances et aux remises.

Alors que les plafonds permettent d'éviter des frais excessifs qui contribuent peu, à la marge, à l'efficacité de la mesure, les bandes neutres fournissent un moyen d'éviter de fortes quantités de petits transferts à proximité du point de pivot. En effet, l'ajout d'une bande neutre repose sur le postulat qu'une grande quantité de véhicules devrait avoir une consommation de carburant très près du point de pivot,

impliquant ainsi des coûts administratifs élevés. De surcroît, ces formes fonctionnelles créent également des discontinuités dans l'incitatif à réduire la consommation de carburant, affectent le comportement des consommateurs et réduisent globalement l'efficacité environnementale de la mesure.

Le modèle a été adapté de manière à permettre ou non d'inclure une bande neutre, un plafond, un plancher, ou toutes les combinaisons possibles de ces dernières options.

## 3. Taux ou pente de la fonction de type redevances-remises

Dans la mesure où la forme de la fonction de type redevances-remises est linéaire, le taux correspond à la pente de la fonction. Un taux plus élevé accentuera l'impact du programme, mais également les coûts auxquels feront face les consommateurs.

Dans le cadre de la présente étude, le taux est exprimé en termes de \$ / Litre aux cent kilomètres.

#### 4. Nombre de classes de véhicules

Plusieurs options peuvent être considérées en regard du nombre de classes de véhicules dans un système de type redevances-remises.

- Le système le plus simple et le plus efficace consiste à utiliser une seule classe de véhicule regroupant l'ensemble des modèles. Un seul point de pivot est alors considéré;
- Un système à deux classes peut également être considéré, en divisant par exemple les camions des automobiles. Un tel système à deux points de pivot est plus apte à atténuer l'impact des déplacements du marché.
- Un système à classes multiples. Un tel système permet par exemple de réduire le fardeau sur certains constructeurs axés davantage sur la construction de grands véhicules plus énergivores. Dans ce système, des points de pivot sont considérés pour chaque classe.

Pour justifier l'utilisation de plusieurs catégories, certains auteurs ont argumenté que les consommateurs sont plus enclins à changer de véhicule à l'intérieur d'une même classe qu'entre des catégories distinctes. Si la mesure de type redevances-remises divisée en catégorie peut sembler moins drastique pour certains consommateurs et pour les manufacturiers, il demeure que les réductions de GES, tout comme avec les bandes neutres, sont moindres qu'avec un seul point de pivot et une fonction linéaire. Toutes choses étant égales par ailleurs, en considérant qu'un VUS pourrait toucher une remise tout en ayant un niveau plus élevé de consommation qu'une

voiture soumise à une redevance, il est à prévoir que certains consommateurs préféreront se procurer un VUS plutôt qu'une voiture plus économe en carburant puisqu'il y aurait une diminution de l'écart de prix entre certains véhicules de catégories différentes.

De surcroît, en plus de l'effet moindre sur la réduction des GES, une catégorisation implique tout de même plusieurs transactions et ainsi des coûts administratifs élevés.

Le modèle adapté au Québec offre la possibilité de choisir entre une catégorie, deux catégories (auto et camion) et neufs catégories (deux places, sous-compacte, compacte, intermédiaire, berline, familiale, camionnettes, utilitaire sport et fourgonnette).

#### 5. Neutralité fiscale

Dans un système de type redevances-remises, le total des redevances peut être égal au total des remises, de manière à ce que les recettes de l'État demeurent inchangées suite à l'implantation du programme. Au niveau du modèle, il est très simple d'imposer la neutralité fiscale. Par contre, dans la réalité, il peut être difficile de choisir le ou les points pivots qui vont mener à cette neutralité. L'ajout de bande neutre, de plancher ou de plafond peuvent compliquer encore davantage ce choix.

Pour assurer la neutralité fiscale du programme année après année, deux démarches peuvent être suivies. Une première consisterait à modéliser les changements anticipés de la demande des véhicules suite à l'introduction de la mesure de type redevances-remises et établir le point pivot par anticipation. Dans la mesure où il y aurait un déficit ou un surplus en fin d'année, un rajustement serait effectué les années suivantes afin de distribuer l'excédent ou de récupérer le déficit.

Une autre démarche pourrait consister à ajuster et à améliorer continuellement l'approche de modélisation afin d'établir plus précisément le point de pivot. Selon cette approche, les surplus ou déficits antérieurs ne seraient pas compensés au fil du temps. Ainsi, le point pivot serait établi pour plusieurs années (trois à cinq ans), ce qui faciliterait l'administration du programme et la planification tout en assurant une certitude des prix.

## 6. Mesure de type redevances-remises à l'achat ou sur une base annuelle

Une mesure de type redevances-remises annuelle aurait comme avantage théorique de créer un incitatif permanent au remplacement des véhicules énergivores. Elle pourrait toutefois impliquer des coûts administratifs élevés par rapport à une mesure payable à l'achat selon la structure administrative retenue. Une approche potentielle consisterait à intégrer la mesure de type redevances-remises au système de droits d'immatriculation du Québec. Afin d'assurer une neutralité fiscale dans un système de droits d'immatriculation modulés, les recettes de l'État provenant des droits d'immatriculation avant l'implantation du programme devraient être égales aux recettes de l'État après son implantation.

Le modèle adapté au contexte québécois permet la modélisation d'une mesure de type redevance remise intégrée au système de droits d'immatriculation pour le segment du parc correspondant aux véhicules neufs. La modélisation des impacts aux niveaux économique, environnemental et énergétique d'un système de droits d'immatriculation modulés s'effectue à partir des valeurs actualisées des droits d'immatriculation futurs. En ce sens, la modélisation d'une mesure à l'achat ou selon les droits d'immatriculation modulés utilise la même approche. Le choix entre ces deux programmes devra être davantage guidé par des questions relatives à la faisabilité et aux coûts d'implantation de la mesure. Le chapitre 9 présente les principaux avantages et inconvénients des deux types de programme.

## 7. Horizon temporel

Tel que mentionné précédemment, le modèle utilisé est statique plutôt que dynamique. Ainsi, les résultats ont été estimés pour deux années spécifiques, 2016 et 2020.

Le modèle adapté pour le contexte du Québec utilise donc les ventes de véhicules de 2008 comme intrant et estime ensuite qu'elles seront les ventes en 2016 et 2020, suite aux changements relatifs de prix induits par l'adoption de nouvelles technologies, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et les redevances ou les remises.

## 6.3.2 Paramètres économiques exogènes influençant la conception d'une mesure de type redevances-remises

Les options de conception d'une mesure de type redevances-remises sont multiples et dépendent essentiellement de sept paramètres économiques exogènes.

## 1. Élasticité

En terme économique, l'élasticité représente le rapport entre le changement en pourcentage de la quantité demandée et le changement en pourcentage d'augmentation du prix. Ce paramètre permet ainsi de déterminer par quelle ampleur les consommateurs réagissent aux signaux de prix. Dans le modèle d'analyse des mesures de type redevances-remises, trois paramètres d'élasticité servent d'intrant au modèle, soit l'élasticité à l'intérieur des catégories de véhicules, l'élasticité entre les catégories de véhicules et l'élasticité globale entre tous les véhicules.

Les études de Greene (2005) et Dumas, Greene et Bourbeau (2007) ont utilisé une élasticité de -10 à une part de marché moyenne de 1,5 % à l'intérieur des catégories, une élasticité de -5 à une part de marché moyenne de 10 % entre les catégories et une élasticité globale de -1 pour l'ensemble des véhicules. Tel que mentionné dans ces études, ces élasticités représentent des valeurs relativement élevées choisies à partir de la littérature américaine. Au Canada, il n'existe pas de données comparables. Marbek Ressource Consultants (2005) a utilisé ces mêmes données mais en les divisant par deux, afin de mieux évaluer les réactions à long terme des consommateurs.

Dans le cadre de cette étude, il a été convenu d'employer les élasticités utilisées par Greene (2005) et Dumas, Greene et Bourbeau (2007), tout en effectuant une analyse de sensibilité afin de mieux évaluer l'impact d'un changement dans les valeurs des élasticités sur les résultats.

## 2. Perception par le consommateur de la valeur des économies de carburant

Une hypothèse centrale du modèle provient du fait que le consommateur sousévalue les économies de carburant. De fait, cette hypothèse est à la base même de la justification rationnelle de l'implantation d'une mesure de type redevancesremises. Dans la mesure où les consommateurs sous-évaluent les économies de carburant, un programme de redevances-remises vient corriger cette lacune de marché et améliore ainsi l'efficacité économique.

Il a été décidé dans la présente étude d'utiliser la même hypothèse que dans Greene (2005), Marbek Ressource Consultants (2005) et Dumas, Greene et Bourbeau (2007), soit que les consommateurs perçoivent sur une période de 3 ans les économies de carburant (non actualisées) attribuables aux véhicules légers. Toutefois, une analyse de sensibilité a également été menée en considérant que les consommateurs valorisent sur une période de 7 ans et de 15 ans les économies de carburant.

## 3. Distance annuelle moyenne parcourue

La distance annuelle moyenne parcourue par véhicule est un paramètre d'intrant important du modèle puisqu'il permet d'évaluer la valeur des économies de carburant que les consommateurs prennent en considération dans leur décision d'achat. Elle est également à la base du calcul de réduction des GES.

Dans le cadre de cette étude, des données provenant de l'Enquête sur les véhicules du Canada de Statistique Canada ont été utilisées<sup>17</sup>. Une distance annuelle initiale de 16 400 kilomètres est utilisée. Il est par la suite présumé que la distance annuelle diminue de 1,12 % par an pour une durée de vie utile de 15 ans. Ce profil est appliqué à tous les véhicules.

## 4. Prix du carburant

Tout comme pour la distance annuelle moyenne parcourue, le prix du carburant est un paramètre qui permet d'évaluer la valeur des économies de carburant que les consommateurs prennent en considération dans leur décision d'achat.

Dans la présente étude, un prix constant en dollars réels par rapport à l'année de référence (2008), de 1 \$ / Litre a été considéré. Une analyse de sensibilité a également été menée en considérant des augmentations respectives de 20 % et 50 % en termes réels du coût de l'essence.

## 5. Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation permet de ramener la valeur des économies futures de carburant en dollar de l'année de référence. Le taux proposé dans la présente étude est de 10 %, soit le taux utilisé dans Greene (2005), Marbek Ressource Consultants (2005) et Dumas, Greene et Bourbeau (2007).

## 6. Effet rebond

L'effet rebond consiste en une augmentation de la distance parcourue résultant d'une amélioration de l'efficacité énergétique d'un véhicule. Selon ce principe, les consommateurs auront tendance à parcourir une plus grande distance avec un véhicule qui connaît une plus grande efficacité énergétique, puisqu'il en coûte moins cher par kilomètre parcouru.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Enquête sur les véhicules du Canada, nombre de véhicules dans le champ de l'enquête, véhicules-kilomètres et distance moyenne, selon le type de véhicule et l'âge du modèle pour le Québec, Source: Statistique Canada, Division du transport, tableau personnalisé, juillet 2010

Les études de Greene (2005), Marbek Ressource Consultants (2005) et Dumas, Greene et Bourbeau (2007) ont présumé que l'effet de rebond était de 23 %. Par contre, dans la présente étude, un taux de 15 % a été utilisé. Ce changement proposé provient d'études récentes qui suggèrent que l'effet rebond est plus faible que ce qui était prévu dans les études précédentes. En outre, en adoptant une réglementation pour les modèles de véhicules 2011, la National *Highway Traffic Safety Administration* aux États-Unis a également choisi d'utiliser l'effet rebond de 15 % pour sa valeur prévue.

Une analyse de sensibilité a toutefois été menée en considérant des taux de 10 % et 20 %.

## 7. Les courbes de coûts technologiques

Les courbes de coûts technologiques utilisées dans la présente étude proviennent d'EEA (2006). Comparativement à celle utilisée par Greene (2005), ces courbes sont plus récentes et raffinées, tout en étant différenciées à travers le temps et selon les différentes classes de véhicules. De surcroît, ces courbes incluent également les véhicules hybrides et ceux fonctionnant au carburant diesel.

Elles constituent des équations quadratiques développées à partir d'un calendrier d'investissement pour l'implantation de technologie améliorant l'efficacité énergétique des véhicules. Elles permettent donc de déterminer l'augmentation du prix d'achat d'un véhicule correspondant à un pourcentage d'amélioration de son efficacité énergétique.

## 6.4 Données de sortie

## 6.4.1 Impact économique

Le modèle adapté au contexte du Québec permet d'estimer plusieurs résultats en regard des impacts économiques de l'implantation d'une mesure de type redevances-remises.

Premièrement, le modèle estime le changement induit au surplus du consommateur. Le surplus du consommateur mesure la satisfaction, en termes monétaires, des consommateurs suite à l'implantation de la politique de redevances-remises.

Il est calculé en multipliant les nouveaux prix des véhicules suite à l'adoption de la politique par les parts de marché des véhicules avant l'introduction de la politique. Dans le cas où les consommateurs sont en mesure d'acheter les mêmes véhicules qu'avant l'introduction de la politique, sans débourser d'argent supplémentaire, le

surplus du consommateur demeure inchangé ou augmente. Par contre, dans le cas contraire, le surplus diminue. Comme une mesure de type redevances-remises « obligent » les consommateurs à acheter des véhicules plus petits et moins énergivores que ceux qu'ils auraient choisis sans politique, le surplus du consommateur est toujours affecté de manière négative.

Le modèle permet également d'estimer les changements dans les ventes et les parts des véhicules, l'impact sur les revenus des manufacturiers selon leur provenance, le nombre de participants touchés par la mesure, ainsi que les revenus gouvernementaux.

## 6.4.2 Impact énergétique

Au niveau énergétique, le modèle permet d'estimer l'impact sur la consommation totale de carburant, ainsi que sur le taux de consommation pondéré des nouvelles ventes de véhicules neufs suite à l'introduction de la politique.

## 6.4.3 Impact environnemental

Au niveau environnemental, le modèle est en mesure d'estimer la réduction totale des GES sur la durée de vie utile des véhicules reliés aux nouvelles ventes, par rapport aux véhicules vendus en 2008.

Le modèle n'intègre pas de module incorporant la rotation des stocks du parc automobile québécois. Les résultats reflètent ainsi la réduction des GES imputable aux ventes de véhicules neufs. Ceci permet donc d'estimer un ordre de grandeur de l'impact potentiel d'une mesure de type redevances-remises à long terme, c'est-à-dire lorsque le parc automobile québécois sera composé principalement des ventes de 2016 ou de 2020.

## 6.5 Base de données

## 6.5.1 Description générale

La base de données constituée pour la modélisation comprend l'ensemble des véhicules légers vendus entre les mois de janvier et décembre 2008. En plus des modèles de l'année 2008, certains modèles des années 2007 et 2009 sont ainsi inclus.

En l'absence de bases de données contenant à la fois des données de ventes et des données de prix de vente, deux bases de données distinctes ont dues être fusionnées afin d'obtenir les variables de base nécessaires à la modélisation, soit

les variables de ventes, de prix et de taux de consommation de carburant pour l'ensemble des véhicules légers vendus au Québec en 2008.

Les données de vente de véhicules légers neufs pour l'année 2008 proviennent du Centre de données et d'analyse sur les transports (CDAT), un groupe de recherche dans le domaine des transports associé à l'Université Laval. Les principales variables incluses dans la base de données du CDAT sont présentées au tableau 6.1.

Tableau 6.1 Principales variables incluses dans la base de données du CDAT

Année de construction (ANNEE)	Nombre de véhicules légers vendus (NEUF_CDAT)
Classe du véhicule (CLASSE)	Nombre de vitesses (NB_VITESSES)
Cylindrée (CYLINDREE)	Spécificités particulières des véhicules (etrimlevel) Taux de consommation de carburant combiné
Diesel (DIESEL)	(TC_COMBI)
Hybride (HYBRIDE)	Taux de consommation de carburant en ville (TC_VILLE) Taux de consommation de carburant sur route
Marque du véhicule (MARQUE)	(TC_ROUTE)
Modèle du véhicule (MODELE_COMPLET)	Type de carburant (TYPE_CARBURANT)
Nom du manufacturier (MANUFACTURIER)	Type de transmission (MANUEL)

Source : Base de données des ventes de véhicules légers neufs pour l'année 2008 du CDAT

Les données relatives aux prix de vente des véhicules légers neufs proviennent de la firme Corporation Xprima.com. Les données de prix de ventes des modèles des années 2007, 2008 et 2009 ont été fournies afin d'assurer la correspondance avec les données de vente. Les principales variables incluses dans la base de données de Corporation Xprima.com sont présentées au tableau 6.2. Dans le cadre de l'étude, le prix de vente du véhicule est constitué de l'addition du prix de détail suggéré par le manufacturier et du prix du transport et de la préparation du véhicule.

Tableau 6.2 Principales variables incluses dans la base de données de Corporation Xprima.com

Année (Year)	Prix de détail suggéré par le manufacturier (MSRP)
Classe (Class)	Prix du transport et préparation (Transport)
Cylindrée (Cylinders)	Spécificités particulières du véhicules (Model ext)
Litres (Liters)	Transmission (Transmission)
Manufacturier (Make)	Type de carburant (Fuel type)
Modèle (Model)	Type de modèle (Submodel)
Nombre de portes (Doors)	Type de traction (Traction)

Source: Corporation Xprima.com

GENIVAR

## 6.5.2 Processus de fusion des bases de données

La base de données du CDAT constitue le point de départ de la base de données constituée pour la modélisation. En effet, les données de prix de la firme Corporation Xprima.com ont été associées à l'aide d'un processus itératif à chacun des véhicules listés dans la base du CDAT.

Le processus itératif de fusion des bases de données du CDAT et de Corporation Xprima.com a comporté quatre étapes distinctes. Avant l'amorce du processus, la base de données comptait 2 047 types de véhicules et un nombre total de véhicules vendus en 2008 égal à 413 912 (tableau 6.3).

Tableau 6.3 Étapes du processus itératif de fusion des bases de données du CDAT et de Corporation Xprima.com

Itération	Critères utilisés dans le processus de fusion de la base de données des prix avec celles des ventes	Nombre de type de véhicules couverts Total de 2047
1	Pour l'ensemble des véhicules de la base de données :  - Marque du véhicule  - Modèle du véhicule  - Année du modèle  - Litres du moteur (#)  - Type de transmission (manuel ou automatique)  - Type de carburant  - Cylindres du moteur (#)	<b>1 328</b> (64,9 %)
2	Pour les véhicules auxquels aucun type de transmission n'est associé :  - Répartitions des types de transmission par les ratios de répartition de type de véhicule fournis par le CDAT	<b>1 654</b> (80,8 %)
3	Pour les véhicules n'ayant pas été couverts par les deux premières itérations :  - Litres du moteur (#) est retiré des critères discriminatoires	<b>1 748</b> (85,4 %)
4	Pour les véhicules restant - Saisie, dans la mesure du possible, véhicule par véhicule des données de prix	<b>1 997</b> (97,6%)

## Itération 1

La première itération du processus a consisté à associer sept variables qui étaient présentes dans les deux bases de données, soit

- Marque du véhicule
- Modèle du véhicule
- Année du modèle
- Litres du moteur (#)
- Type de transmission (manuel ou automatique)
- Type de carburant
- Cylindres du moteur (#)

Cette première itération a permis d'associer un prix de vente à près de 65 % des types de véhicules identifiés dans la base du CDAT.

## **Itération 2**

La seconde itération visait à corriger les lacunes observées au niveau de la disponibilité des données relatives aux types de transmission dans la base du CDAT. En effet, pour plusieurs types de véhicules, le type de transmission n'était pas identifié. Dans ce contexte, des paramètres de conversion développés par le CDAT ont été utilisés. Ces paramètres répartissent les types de transmission des véhicules du parc automobile québécois par classe ESP (tableau 6.4).

Tableau 6.4 Répartition du type de transmission des véhicules du parc automobile québécois par classe ESP

Classe ESP	Automatique	Manuelle
Petites voitures	0,5070	0,4920
Moyennes voitures	0,8660	0,1330
Grosses voitures	0,9982	0,0017
Camionnettes	0,9390	0,0600
Véhicules utilitaires sport	0,8880	0,1110
Mini fourgonnettes	0,9990	0,0004
Fourgonnettes	1,0000	0,0000
Classe non spécifiée	0,8100	0,1800

Source: CDAT

Un prix pondéré selon le type de transmission (automatique ou manuelle) a ainsi pu être calculé pour les véhicules pour lesquels le champ associé à la transmission était manquant.

Cette seconde itération a permis d'atteindre un taux global de 80,8 %.

## Itération 3

La troisième itération a été effectuée en retirant, pour les véhicules de base du CDAT toujours sans prix correspondant, la variable « nombre de litres du moteur » des critères de fusion discriminants. En effet, plusieurs erreurs de correspondance provenaient des différences au niveau du nombre de litres du moteur entre les bases de données du CDAT et de Corporation Xprima.com. Cette troisième itération a permis d'associer un prix de vente à 94 véhicules supplémentaires dans la base du CDAT, pour atteindre un taux global de 85,4 %.

## <u>Itération 4</u>

La quatrième itération a été effectuée à partir d'une saisie manuelle des données de prix pour les véhicules pour lesquelles aucune donnée n'avait été associée après les trois premières itérations. Les principales raisons pour lesquelles aucune correspondance directe n'avait été possible consistent en l'absence de spécification aux niveaux du type de carburant, du nombre de cylindres et du nombre de litres. La saisie manuelle a été effectuée pour 249 types de véhicules. Les données de prix associées à ces véhicules représentent la moyenne des modèles de véhicules apparentés.

Cette quatrième itération a permis d'atteindre un taux global de 97,6 %. Il a ainsi été impossible d'identifier le prix pour 50 types de véhicules présents dans la base de données du CDAT, puisqu'il n'existait aucune donnée de prix dans la base de Corporation Xprima.com. Les types de véhicules qui ne sont pas couverts dans la base Corporation Xprima.com sont principalement des véhicules de luxe, par exemple Aston Martin, Ferrari, Lamborghini et Maserati.

## 6.5.3 Consolidation de la base de données

La base de données a été amenée à son état final en consolidant les types de véhicules pour lesquels des modèles des années 2007 et/ou 2009 avaient été vendues en 2008. Pour ces véhicules, un prix moyen pondéré pour l'année 2008 a été calculé. La base de données finale a ainsi été ramenée à 1 478 types de véhicules différents. Un résumé statistique de la base de données finale est présenté au tableau 6.5.

Tableau 6.5 Résumé statistique de la base de données finale

Classe	Nombre de type de véhicules	Nombre de type de véhicules diesel	Nombre de type de véhicules hybrides	Ventes totales (Nombre)	Ventes totales (%)	Ventes de véhicules diesel (% de la classe)	Ventes de véhicules hybrides (% de la classe)	Prix moyen pondéré (\$)	Taux moyen de consommation (L/100km)
1 Voitures deux places	51	0	0	1 688	0,4%	0,0%	0,0%	41 535	8,0
2 Voitures sous-compactes	167	0	4	71 432	17,3%	0,0%	0,0%	21 849	7,0
3 Voitures Compactes	203	2	2	98 416	23,8%	0,2%	0,4%	22 501	7,7
4 Voitures intermédiaires	187	1	9	57 264	13,9%	0,1%	2,6%	26 927	8,1
5 Grandes berlines	90	0	2	12 431	3,0%	0,0%	0,0%	34 709	9,2
6 Voitures familiales	75	1	0	28 607	6,9%	0,2%	0,0%	23 010	8,1
7 Camionnettes	227	0	1	32 453	7,9%	0,0%	0,0%	35 847	13,4
8 Véhicules utilitaires sport	402	10	16	84 033	20,3%	2,2%	0,8%	35 190	10,4
9 Fourgonnettes	76	5	0	26 731	6,5%	0,0%	0,0%	31 218	10,6
Total	1 478	19	34	413 055	100%	0,5%	0,0%	27 677	8,9

## 7. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats des scénarios considérés pour les années 2016 et 2020. Les tableaux 7.29 et 7.30 situés à la fin du présent chapitre contiennent la totalité des résultats issus des simulations.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les différents scénarios de référence utilisés, alors que les sections 7.3 et 7.4 s'intéressent aux résultats des 28 scénarios intégrant une politique de redevances-remises. Les résultats sont tous présentés par rapport au scénario de référence correspondant.

À moins d'indications contraires pour des analyses de sensibilité, les hypothèses suivantes ont été utilisées pour la simulation des scénarios :

- les élasticités utilisées sont de -10 à une part de marché moyenne de 1,5 % à l'intérieur des catégories, de -5 à une part de marché moyenne de 10 % entre les catégories et de -1 pour l'ensemble des véhicules;
- le prix du carburant demeure constant en termes réels durant toute la période d'analyse;
- le kilométrage initial annuel d'un nouveau véhicule est de 16 400 km avec un taux de réduction de 1,12 % pour les années subséquentes, et la vie utile d'un véhicule est de 15 ans;
- les consommateurs évaluent les économies de carburant sur une période de trois ans;
- l'effet rebond est de 15 %;
- la politique de type redevances-remises est fiscalement neutre;
- le niveau d'incitatif de base pour une politique de redevances-remises à l'achat est de 500 \$ /Litre /100 km, alors qu'il est de 50 \$ /Litre /100 km annuellement pour une politique de droits d'immatriculation modulés;
- le niveau d'incitatif de la politique est linéaire, c'est-à-dire, qu'il n'y pas de bandeneutre, plancher ou plafond;
- il n'y a qu'un seul point pivot, c'est-à-dire que les véhicules ne sont pas séparés en catégorie.

## 7.1 Scénarios de référence pour 2016

Afin d'isoler les effets d'une politique de redevances-remises, quatre scénarios de référence ont été développés et intégrés au modèle. Le modèle permet ainsi de choisir entre ces scénarios comme base d'analyse. Un scénario de référence est fondé sur la prémisse de l'évolution naturelle du comportement des consommateurs et des manufacturiers en fonction de la disponibilité de la technologie en matière d'efficacité énergétique des véhicules, et ce, sans l'introduction d'une politique de

## redevances-remises.

Le modèle n'incorpore pas de facteurs macroéconomiques et démographiques. Toutefois, ces facteurs ne constituent pas des restrictions importantes à l'évaluation des impacts imputables à l'introduction d'une politique de redevances-remises puisque les impacts sont calculés en différentiel par rapport à un scénario de référence.

Les tableaux 7.1 à 7.4 présentent les différents scénarios de référence modélisés.

Tableau 7.1 Scénario tendanciel pour les catégories auto et camion

Classes	Consommation moyenne 2008 (km/L)	Tendance consommation moyenne 2016 (km/L)	Amélioration en %
Voitures deux places	12,5	13,7	9,6%
Voitures sous-compactes	14,3	15,6	9,6%
Voitures Compactes	13,0	14,2	9,6%
Voitures intermédiaires	12,3	13,4	9,6%
Grandes berlines	10,9	11,9	9,6%
Voitures familiales	12,4	13,6	9,6%
Camionnettes	7,5	8,3	11,5%
Véhicules utilitaires sport	9,6	10,7	11,5%
Fourgonnettes	9,5	10,6	11,5%

Tableau 7.2 Scénario réglementaire par catégorie

Classes	Consommation moyenne 2008 (km/L)	Objectif consommation moyenne 2016 (km/L)	Amélioration en %
Voitures deux places	12,5	15,3	22,6%
Voitures sous-compactes	14,3	15,3	7,5%
Voitures Compactes	13,0	15,3	18,2%
Voitures intermédiaires	12,3	13,8	12,8%
Grandes berlines	10,9	12,2	12,0%
Voitures familiales	12,4	12,2	-1,7%
Camionnettes	7,5	9,2	23,0%
Véhicules utilitaires sport	9,6	12,3	27,4%
Fourgonnettes	9,5	11,4	20,4%

Tableau 7.3 Scénario arbitraire 15 %

Classes	Consommation moyenne 2008 (km/L)	Consommation moyenne 2016 (km/L)	Amélioration en %
Voitures deux places	12,5	14,4	15,0%
Voitures sous-compactes	14,3	16,4	15,0%
Voitures Compactes	13,0	14,9	15,0%
Voitures intermédiaires	12,3	14,1	15,0%
Grandes berlines	10,9	12,5	15,0%
Voitures familiales	12,4	14,2	15,0%
Camionnettes	7,5	8,6	15,0%
Véhicules utilitaires sport	9,6	11,1	15,0%
Fourgonnettes	9,5	10,9	15,0%

Tableau 7.4 Scénario arbitraire 20 %

Classes	Consommation moyenne 2008 (km/L)	Consommation moyenne 2016 (km/L)	Amélioration en %
Voitures deux places	12,5	15,0	20,0%
Voitures sous-compactes	14,3	17,1	20,0%
Voitures Compactes	13,0	15,6	20,0%
Voitures intermédiaires	12,3	14,7	20,0%
Grandes berlines	10,9	13,0	20,0%
Voitures familiales	12,4	14,8	20,0%
Camionnettes	7,5	9,0	20,0%
Véhicules utilitaires sport	9,6	11,6	20,0%
Fourgonnettes	9,5	11,4	20,0%

Le scénario de référence tendanciel pour les catégories « auto et camion » a été développé à partir de la projection des données observées entre 2003 et 2008 en regard des taux de consommation moyens pondérés des nouvelles ventes d'autos et de camions 18. Compte tenu que de nombreux modèles ont changé de catégorie à travers les années, il a été décidé d'agréger les données en deux catégories principales. À moins d'indication contraire, c'est ce scénario qui est utilisé comme référence. Il prévoit que l'amélioration des taux de consommation des autos atteindra 9,6 % en 2016, comparativement à 11,5 % pour les camions, suite à l'introduction de nouvelles technologies par les manufacturiers automobiles et ce,

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le CDAT a fourni les données relatives aux ventes de véhicules neufs durant la période 2003-2008.

par rapport à l'année de référence, soit 2008.

Le scénario de référence réglementaire par catégorie a été développé sur la base de l'hypothèse que les manufacturiers automobiles respecteront la nouvelle réglementation canadienne sur les émissions de GES des véhicules légers. À partir d'estimés des taux de consommation que devront atteindre certains modèles types pour différentes catégories de véhicules afin de respecter la réglementation, il a été possible d'identifier un pourcentage d'amélioration cible du taux de consommation moyen pour chacune des catégories de véhicule au Québec. Par contre, comme ce scénario est basé seulement sur certains modèles types et qu'il ne prend pas en considération l'ensemble des paramètres complexes de la nouvelle réglementation, il sera simplement utilisé dans des analyses de sensibilité.

Enfin, les scénarios arbitraires 15 % et 20 % ont également été développés à des fins d'analyse de sensibilité.

Le tableau 7.5 présente la situation qui prévalait en 2008 quant aux ventes de véhicules neufs, alors que le tableau 7.6 présente les résultats sommaires pour 2016 des différents scénarios de référence par rapport à 2008.

Plusieurs constats intéressants ressortent de ces résultats. D'une part, le scénario tendanciel auto-camion, qui est utilisé dans le cadre de la présente étude comme scénario de référence, est le plus conservateur. Comme les autres scénarios, il mène à une augmentation du surplus du consommateur, mais de moins grande ampleur. L'augmentation du surplus signifie que la valeur des économies de carburant perçue par les consommateurs est supérieure à l'augmentation des coûts d'achat induits par l'acquisition de nouvelles technologies par les manufacturiers. Cette diminution du coût global de possession d'un véhicule explique l'augmentation des ventes enregistrées en 2016 pour tous les scénarios de référence.

D'autre part, comme c'est le cas pour les autres scénarios analysés, le scénario tendanciel auto-camion mène à une diminution du taux de consommation moyen pondéré des nouvelles ventes de véhicules en 2016. Cette diminution du taux de consommation moyen est également jumelée à une diminution des émissions moyennes des GES attribuable aux nouvelles ventes. Par contre, dû à l'effet rebond de 15 % et à l'impact de l'augmentation des ventes, la diminution des GES est plus faible que celle du taux de consommation.

Tableau 7.5 Situation initiale en 2008

Classes	Parts classes	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle (millions de L)	Consommation totale durée de vie (millions de L)	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Voitures deux places	0,4%	1 688	149	7,48	1 539	62,63	8,00	2,04	30,57	4 665	69 976
Voitures sous- compactes	17,3%	71 432	18 373	356,07	53 059	1 204,66	7,01	75,62	1 134,23	173 084	2 596 256
Voitures Compactes	23,8%	98 416	12 518	261,32	85 898	1 953,15	7,71	114,56	1 718,41	262 298	3 934 464
Voitures intermédiaires	13,9%	57 264	16 666	458,74	40 598	1 083,18	8,16	70,52	1 057,79	161 434	2 421 513
Grandes berlines	3,0%	12 431	4 644	163,25	7 787	268,21	9,21	17,29	259,33	39 573	593 601
Voitures familiales	6,9%	28 607	5 465	115,30	23 142	542,96	8,08	34,91	523,61	79 925	1 198 868
Camionnettes	7,9%	32 453	26 670	973,95	5 783	189,38	13,36	65,44	981,55	149 785	2 246 768
Véhicules utilitaires sport	20,3%	84 033	35 064	1 143,21	48 969	1 813,93	10,38	131,72	1 975,75	302 601	4 539 008
Fourgonnettes	6,5%	26 731	17 048	530,56	9 683	303,92	10,55	42,59	638,83	97 493	1 462 394
Total	100,0%	413 055	136 597	4 009,89	276 458	7 422,03	8,90	554,67	8 320,07	1 270 857	19 062 849

Tableau 7.6 Résultats des scénarios de référence pour 2016

Scénario	Surplus du consommateur	Impact ven		Impact sur les totaux des man		Taux de cons moy		Impact sur la conso Litre sur la durée d		Impact sur les 0 durée de v	•
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
Tendanciel	80,37 \$	2 513	0,61%	216,36 \$	1,89%	8,10	-8,99%	-596,51	-7,17%	-1 366 826	-7,17%
Réglementaire	89,81 \$	2 808	0,68%	330,79 \$	2,89%	7,64	-14,09%	-971,98	-11,68%	-2 228 059	-11,69%
Arbitraire 15%	94,88 \$	2 967	0,72%	289,96 \$	2,54%	7,78	-12,54%	-849,84	-10,21%	-1 947 162	-10,21%
Arbitraire 20%	98,87 \$	3 092	0,75%	364,38 \$	3,19%	7,47	-16,07%	-1 111,94	-13,36%	-2 547 718	-13,36%

## 7.2 Scénarios de référence pour 2020

Le tableau 7.7 présente les résultats sommaires pour 2020 des différents scénarios de référence par rapport à la situation qui prévalait en 2008. À noter qu'entre 2016 et 2020, il a été considéré que l'amélioration annuelle de l'efficacité énergétique serait de 2 % pour chacun des scénarios.

Les résultats pour 2020 représentent très majoritairement une amplification de ceux de 2016. Ceci peut être expliqué par le fait que pour chacun des scénarios, le pourcentage d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules est plus élevé qu'en 2016. Toutefois, il y a une exception au niveau du surplus du consommateur et conséquemment des ventes. En effet, les résultats permettent de constater qu'à partir d'un certain niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules, le surplus du consommateur diminue à la marge. Par exemple, contrairement à la situation observée en 2016, le surplus du consommateur diminue entre le scénario tendanciel et le scénario arbitraire 15 %, et entre ce dernier et le scénario arbitraire 20 %. Ceci s'explique par la forme quadratique des courbes de coûts technologiques.

# 7.3 Résultats et analyse des scénarios d'une politique de redevances-remises pour 2016

Cette section présente les résultats pour 2016 des 28 scénarios intégrant une politique de redevances-remises.

Le tableau 7.8 contient un résumé des scénarios analysés. Ainsi, plusieurs simulations ont été menées avec différents niveaux d'incitatif, avec une ou deux classes de véhicules, ainsi qu'avec l'ajout de zones neutres, de planchers et de plafonds, et ce, tant pour une politique à l'achat qu'une politique à l'immatriculation.

De surcroît, des analyses de sensibilité ont été réalisées par rapport aux valeurs des paramètres d'élasticité, à l'évolution du prix du carburant, aux hypothèses en regard de la myopie des consommateurs, et aux différentes valeurs de l'effet rebond.

Tel que mentionné précédemment, les résultats de cette section sont tous présentés par rapport au scénario de référence correspondant de 2016. Le tableau 7.9 présente les résultats en valeur absolue du scénario de référence tendanciel pour 2016. À noter toutefois que certaines analyses de sensibilité affectent également le scénario de référence tendanciel pour 2016. Lorsque cette situation se produit, les nouveaux résultats du scénario de référence sont présentés dans les sous-sections correspondantes.

Enfin, pour presque tous les scénarios, la neutralité fiscale a été imposée. Pour ce faire, le modèle a contraint le point pivot à égaler le taux moyen pondéré de consommation des nouvelles ventes de véhicules en 2016 suite à l'introduction de la politique de redevances-remises. Si le point pivot est plus faible que le taux moyen pondéré de consommation, les redevances seront plus importantes que les remises et le gouvernement empochera un surplus. Par contre, dans la mesure où le point pivot est plus élevé que le taux moyen pondéré de consommation, les redevances seront plus faibles que les remises et le programme sera déficitaire pour le gouvernement.

Tableau 7.7 Résultats des scénarios de référence pour 2020

Scénario	Surplus du consommateur	Impact ver	sur les ites	Impact sur les i totaux des manu			x de nmation yen	Impact sur la conso Litre sur la durée d		Impact sur les GES pour la durée de vie utile	
	Δ Μ\$	ΔNb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
Tendanciel	140,47 \$	4 392	1,06%	326,09 \$	2,85%	7,48	-15,88%	-1 075,62	-12,93%	-2 464 635	-12,93%
Réglementaire	113,67 \$	3 554	0,86%	391,79 \$	3,43%	7,06	-20,62%	-1 455,20	-17,49%	-3 335 559	-17,50%
Arbitraire 15%	135,69 \$	4 243	1,03%	387,26 \$	3,39%	7,19	-19,17%	-1 328,24	-15,96%	-3 043 351	-15,96%
Arbitraire 20%	114,23 \$	3 572	0,86%	448,11 \$	3,92%	6,90	-22,48%	-1 592,20	-19,14%	-3 648 180	-19,14%

Tableau 7.8 Présentation des scénarios

Type de programme	Description du scénario	Variations
	Variation du niveau d'incitatif financier en \$ par L/100km selon la distance par rapport au point de pivot	Taux de la fonction (\$ / L/100km) à 250, 500, 750 et 1000
Incitatif à l'achat	Segmentation du marché	2 classes considérées: voitures et camions légers
	Formes des fonctions alternatives	Zone neutre (6,8 à 8,8 L/100km) Plafond à 2 000 \$ Surplus budgétaire annuel de 60 M\$
Incitatif à	Variation du niveau d'incitatif financier (montant annuel en \$ par L/100km selon la distance par rapport au point de pivot)	Taux de la fonction (\$ / L/100km) à 35, 50 et 75
l'immatriculation	Formes des fonctions alternatives	Zone neutre (7,5 à 8,5 L/100km) Plancher à 100 \$ Plafond à 200 \$
Incitatif à l'achat et à l'immatriculation	Combinaison des deux types de programmes	Achat 500 \$ / L/100km et Immatriculation 50\$ et 75\$ / L/100km
	Élasticité prix	50% de la valeur utilisé dans les autres scénarios
	Prix du carburant	Augmentation de 20% et 50% par rapport initial
Analyse de sensibilité	Myopie des consommateurs	Évaluation des économies de carburant sur 7 ans et 15 ans
	Scénario de référence sans l'application des normes et avec différents niveaux d'application des normes	Scénario nord-américain modifié, normes arbitraires 15% et normes arbitraires 20%
	Effet rebond	10% et 20%

GENIVAR

Tableau 7.9 Résultats en valeur absolue du scénario de référence tendanciel pour 2016

Classes	Parts classes	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle (millions de L)	Consommation totale durée de vie (millions de L)	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Voitures deux places	0,4%	1 679	153	7,73	1 527	63,51	7,36	1,89	28,34	4 324	64 861
Voitures sous- compactes	17,0%	70 850	18 349	358,96	52 501	1 207,40	6,41	69,46	1 041,89	158 992	2 384 883
Voitures Compactes	23,6%	98 104	12 523	265,22	85 581	1 968,89	7,05	105,81	1 587,17	241 827	3 633 945
Voitures intermédiaires	13,8%	57 202	16 632	461,84	40 570	1 091,48	7,45	65,20	978,07	149 166	2 239 022
Grandes berlines	3,0%	12 514	4 692	166,12	7 822	271,26	8,42	16,11	241,61	36 870	553 047
Voitures familiales	6,9%	28 607	5 380	114,81	23 227	549,42	7,40	32,35	485,22	73 925	1 110 949
Camionnettes	8,1%	33 844	27 856	1 026,37	5 988	198,11	11,99	62,22	933,25	142 414	2 136 210
Véhicules utilitaires sport	20,6%	85 634	35 824	1 181,07	49 810	1 860,18	9,33	122,45	1 836,79	274 058	4 219 696
Fourgonnettes	6,5%	27 135	17 404	546,89	9 731	309,01	9,48	39,41	591,22	90 180	1 353 410
Total	100,0%	415 568	138 812	4 129,02	276 757	7 519,26	8,10	514,90	7 723,55	1 171 756	17 696 023

### 7.3.1 Résultats selon les niveaux d'incitatifs d'une politique à l'achat

Le tableau 7.10 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique de redevances-remises à l'achat selon différents niveaux d'incitatifs. Ces résultats correspondent aux scénarios un à quatre. Les résultats montrent que plus le taux (la pente) de la fonction de redevances-remises est élevé, plus la réduction de la consommation moyenne de carburant et de GES est importante pour les véhicules neufs. Néanmoins, plus le taux de la fonction de redevances-remises est important, plus le surplus du consommateur s'en trouve affecté à la baisse.

De plus, à mesure que le niveau d'incitatif augmente, le surplus du consommateur diminue à un rythme plus important. Ceci est justifiable par les effets combinés de la diminution des ventes, des déplacements de ces dernières vers des catégories de véhicules plus petits et moins énergivores, ainsi que vers de plus petits véhicules à l'intérieur même des catégories.

À noter également que la diminution du surplus du consommateur s'effectue à un rythme plus soutenu que la diminution du taux de consommation moyen et des GES. Ce phénomène indique que, malgré son efficacité, une politique de redevances-remises a un coût relativement important pour les consommateurs, et ce, plus le niveau d'incitatif est élevé.

Au niveau de l'impact sur les revenus des manufacturiers, plus le niveau d'incitatif est élevé, plus les revenus des manufacturiers diminuent. En effet, les individus achètent moins de véhicules et choisissent des véhicules plus petits dont le prix de détail est moins élevé.

Enfin, un résultat intéressant et moins intuitif constitue le fait que le pourcentage de diminution des GES est plus élevé que celui du taux de consommation moyen. Ceci s'explique par la diminution des ventes totales de véhicules.

## 7.3.2 Résultats selon le nombre de catégories d'une politique à l'achat

Le tableau 7.11 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique de redevances-remises à l'achat selon le nombre de catégories. Ces résultats correspondent au scénario cinq.

Au niveau de la catégorisation des véhicules et de l'utilisation d'un ou plusieurs points de pivots, les résultats tendent à démontrer que l'impact de la réduction de la consommation moyenne de carburant des véhicules et de la réduction des GES est plus importante avec un seul point de pivot. Par contre, le surplus du consommateur est davantage affecté avec une mesure d'un seul point de pivot. Ceci est conforme

aux attentes puisque les consommateurs sont davantage incités à acheter des véhicules plus économes nonobstant les catégories de véhicules.

# 7.3.3 Résultats selon la forme de la fonction et les revenus du gouvernement d'une politique à l'achat

Le tableau 7.12 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique de redevances-remises à l'achat selon la forme de la fonction de redevances-remises et les revenus du gouvernement. Ces résultats correspondent aux scénarios six à huit.

Selon la théorie, alors que les plafonds permettent d'éviter des frais excessifs qui contribuent peu, à la marge, à l'efficacité de la mesure, les bandes neutres fournissent un moyen d'éviter de fortes quantités de petits transferts à proximité du point de pivot. En effet, l'ajout d'une bande neutre repose sur le postulat qu'une grande quantité de véhicules devrait avoir une consommation de carburant très près du point de pivot, impliquant ainsi des coûts administratifs élevés. De surcroît, ces formes fonctionnelles créent des discontinuités dans l'incitatif à réduire la consommation de carburant, affectent le comportement des consommateurs et réduisent globalement l'efficacité environnementale de la mesure.

L'analyse des résultats permet de conclure que l'ajout d'une bande neutre ou d'un plafond n'implique pas une diminution importante de l'efficacité de la mesure, et ce, même si 34 % des transactions se concluront sans remises ou sans redevances avec l'ajout d'une zone neutre. Par contre, l'analyse de l'impact sur les consommateurs de ces formes fonctionnelles particulières est moins évidente à effectuer, compte tenu qu'il est très difficile d'arriver à une neutralité fiscale. Le faible impact sur le surplus du consommateur de l'introduction d'un plafond provient du fait que, dans ce scénario, les remises sont plus importantes que les redevances. Le contraire s'applique au scénario avec une zone neutre. Néanmoins, comme moins de consommateurs seront forcés à changer leur comportement par la politique de redevances-remises à l'achat avec l'ajout d'une bande-neutre ou d'un plafond, un scénario qui respecterait la neutralité fiscale permettrait de constater que l'impact sur le surplus du consommateur est plus faible qu'avec une fonction linéaire.

Au niveau d'une politique qui permettrait au gouvernement de générer des revenus élevés, alors que l'impact sur l'efficacité environnementale de la mesure est marginal, l'effet sur les consommateurs est très important. Dans ce cas précis, le point de pivot est situé à une consommation de 7,4 L / 100 km alors que la consommation pondéré moyenne est de 7,7 L / 100 km.

Tableau 7.10 Résultats des scénarios selon les niveaux d'incitatifs à l'achat

Scénario	Surplus du consommateur	Impact sui	les ventes	Impact sur le totaux des ma		Taux de con moy		Impact sur consommation er la durée de vie	Litre sur	Impact sur les durée de	
	Δ M\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
250	-16,24	-508	-0,12%	-374,40	-3,21%	7,90	-2,41%	-184,29	-2,39%	-422 614	-2,39%
500	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
750	-155,72	-4 869	-1,17%	-1 101,21	-9,45%	7,55	-6,67%	-570,80	-7,39%	-1 309 059	-7,40%
1000	-270,51	-8 459	-2,04%	-1 447,55	-12,43%	7,40	-8,55%	-767,76	-9,94%	-1 760 726	-9,95%

Tableau 7.11 Résultats des scénarios selon le nombre de catégories d'une politique à l'achat

Nb. Catégories	Surplus du consommateur		t sur les ntes	Impact sur les totaux o manufact	des	Taux de cons moye		Impact sur consommation en la durée de vie	Litre sur	Impact sur les durée de	
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
1	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
2	-41,74	-1305	-0,31%	-479,47	-4,12%	7,87	-2,79%	-217,06	-2,81%	-496 238	-2,80%

Tableau 7.12 Résultats des scénarios d'une politique de redevances-remises à l'achat selon la forme de la fonction de redevances-remises et les revenus du gouvernement

Forme de la fonction	Surplus du consommateur	Impact ven		Impact sur les totaux des man		Taux consomr moye	mation	Impact sur consommation en la durée de vie	Litre sur	Impact sur les durée de	
	Δ Μ\$	ΔNb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
Linéaire	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
Zone neutre (6,8 à 8,8)	-71,08	-2 223	-0,53%	-709,82	-6,09%	7,73	-4,48%	-365,42	-4,73%	-838 104	-4,74%
Plafond à 2000 \$	-52,85	-1 652	-0,40%	-695,57	-5,97%	7,74	-4,37%	-347,14	-4,49%	-796 283	-4,50%
Surplus 60 M\$	-131,68	-4 117	-0,99%	-793,80	-6,81%	7,72	-4,63%	-410,06	-5,31%	-940 334	-5,31%

### 7.3.4 Résultat selon les niveaux d'incitatifs d'une politique à l'immatriculation

Le tableau 7.13 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique de redevances-remises à l'immatriculation selon différents niveaux d'incitatifs. Ces résultats correspondent aux scénarios neuf à onze.

Il est important de comprendre que le modèle utilisé dans cette étude repose sur l'hypothèse que les deux types de programmes incitatifs (achat et immatriculation) sont équivalents pour le consommateur. En effet, il est pris comme hypothèse que les droits d'immatriculation sont additionnés sur trois ans à l'année où le consommateur effectue son achat. Ainsi, une politique à l'immatriculation de 50\$ / L / 100km équivaut à une politique à l'achat de 150\$ /L /100km. De plus, l'évaluation des impacts pour un programme de droits d'immatriculation ne considère que les effets sur les véhicules neufs, par opposition à tous les véhicules du parc automobile québécois. Il est ainsi considéré qu'une politique à l'immatriculation n'influencera pas le choix des consommateurs à changer plus ou moins rapidement de véhicule.

Ainsi, comme pour une politique à l'achat, les résultats montrent que plus le taux de la fonction de redevances-remises est élevé, plus la réduction de la consommation moyenne de carburant et de GES est importante. Cependant, plus le taux de la fonction de redevances-remises est important, plus le surplus du consommateur s'en trouve diminué.

### 7.3.5 Résultats selon la forme de la fonction d'une politique à l'immatriculation

Le tableau 7.14 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique de redevances-remises à l'immatriculation selon la forme de la fonction de redevances-remises. Ces résultats correspondent aux scénarios 12 à 14.

Tout comme pour la politique à l'achat, l'analyse des résultats permet de conclure que l'ajout d'une bande neutre, d'un plafond ou d'un plancher ne réduit pas significativement l'efficacité de la mesure. L'ajout de la zone neutre permet à 14 % des transactions de ne pas être touché par la politique.

Au niveau de l'impact sur les consommateurs, la mise en garde émise pour la politique à l'achat prévaut. Les résultats présentés n'imposent pas la neutralité fiscale, ce qui influence les effets sur le surplus du consommateur. En théorie, comme moins de consommateurs seront forcés à changer leur comportement par la politique de redevances-remises à l'immatriculation avec l'ajout d'une bande-neutre ou d'un plafond, un scénario qui respecterait la neutralité fiscale permettrait de constater que l'impact sur le surplus du consommateur est plus faible qu'avec une

fonction linéaire.

# 7.3.6 Résultats selon les niveaux d'incitatifs d'une politique combinée à l'achat et à l'immatriculation

Le tableau 7.15 présente les résultats sommaires de l'implantation d'une politique combinée de redevances-remises à l'achat et à l'immatriculation selon les niveaux d'incitatifs. Ces résultats correspondent aux scénarios 15 et 16.

Les deux scénarios proposés au tableau 7.15 sont respectivement équivalents à une politique à l'achat avec des taux de 650\$ /L /100km et de 725\$ /L /100km. Ainsi, l'ampleur et le sens des impacts sont similaires à ceux discutés aux sections 7.3.1 et 7.3.4.

Tableau 7.13 Résultats des scénarios selon les niveaux d'incitatifs à l'immatriculation

Taux de la fonction	Surplus du consommateur		t sur les ntes	Impact sur le totaux manufact	des	Taux consomr moye	nation	Impact sur consommation sur la durée de	en Litre	•	s GES pour la e vie utile
\$/L/100 km	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	ΔM\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
35	-2,00	-63	-0,02%	-157,76	-1,35%	8,01	-1,03%	-76,32	-0,99%	-175 005	-0,99%
50	-5,03	-157	-0,04%	-225,17	-1,93%	7,98	-1,47%	-109,53	-1,42%	-251 177	-1,42%
75	-12,87	-402	-0,10%	-337,17	-2,89%	7,92	-2,17%	-165,48	-2,14%	-379 495	-2,14%

Tableau 7.14 Résultats des scénarios d'une politique de redevances-remises à l'immatriculation selon la forme de la fonction de redevances-remises

Forme de la fonction	Surplus du consommateur		t sur les ntes	Impact sur le totaux des ma		Taux consomr moy	mation	Impact sur consommation er la durée de vie	Litre sur	Impact sur les la durée de	
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
Linéaire	-5,03	-157	-0,04%	-225,17	-1,93%	7,98	-1,47%	-109,53	-1,42%	-251 177	-1,42%
Zone neutre (7,5 à 8,5)	-5,19	-162	-0,04%	-223,73	-1,92%	7,98	-1,46%	-109,18	-1,41%	-250 365	-1,41%
Plancher à 100 \$	-6,52	-204	-0,05%	-223,79	-1,92%	7,98	-1,43%	-107,65	-1,39%	-246 896	-1,40%
Plafond à 200 \$	-1,80	-56	-0,01%	-211,40	-1,81%	7,98	-1,39%	-101,91	-1,32%	-233 753	-1,32%

Tableau 7.15 Résultats des scénarios d'une politique combinée de redevances-remises à l'achat et à l'immatriculation selon les niveaux des incitatifs

Taux de la fonction	Surplus du consommateur	Impact sur	les ventes	Impact sur les totaux des man		Taux de cons moye		Impact sur consommation sur la durée de	en Litre	Impact sur les C durée de v	
\$/L/100 km	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	Δ T.CO2	Δ%
Achat: 500 \$ Immat:50 \$	-117,62	-3 678	-0,89%	-959,11	-8,23%	7,62	-5,88%	-492,40	-6,38%	-1 129 245	-6,38%
Achat: 500 \$ Immat:75 \$	-145,76	-4 558	-1,10%	-1 065,86	-9,15%	7,57	-6,48%	-551,17	-7,14%	-1 264 038	-7,14%

# 7.3.7 Résultats des scénarios selon différentes valeurs d'élasticité pour une politique à <u>l'achat</u>

Le tableau 7.16 présente les résultats en valeur absolue des nouveaux scénarios de référence, compte tenu que des changements dans les paramètres d'élasticité influencent le scénario de référence. Le tableau 7.17 présente, quant à lui, les résultats par rapport aux scénarios de référence des analyses de sensibilité pour différentes valeurs d'élasticité. Ces résultats correspondent au scénario 17.

Le tableau 7.16 montre que scénario tendanciel 2016 varie peu en utilisant des valeurs de 50 % des paramètres normaux d'élasticité. Ceci peut être expliqué par le fait que l'amélioration de l'efficacité énergétique de respectivement 9,6 % et de 11,5 % pour les autos et les camions n'induit pas de différences relatives importantes de prix entre les véhicules. Dans ce contexte, les impacts des changements dans les paramètres d'élasticité sont moins importants.

Par contre, suite à l'introduction d'une politique de redevances-remises, comme les prix relatifs entre les véhicules changent beaucoup, les élasticités sont des paramètres qui influencent les résultats dans la mesure où elles déterminent les effets sur les ventes totales et le déplacement dans la composition des flottes de véhicule. L'analyse des résultats du tableau 7.17 permet de constater que la réduction de la consommation moyenne de carburant des véhicules, la réduction des GES et le surplus des consommateurs ont une relation pratiquement linéaire avec les paramètres d'élasticité. Par conséquent, plus les paramètres d'élasticité sont élevés, plus la réduction de la consommation moyenne des véhicules et des GES est importante, mais plus la diminution du surplus du consommateur est également élevée.

Tableau 7.16 Scénario de référence tendanciel 2016 avec nouveaux paramètres d'élasticité

Scénario	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle millions de L	Consommation totale durée de vie millions de L	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Initiale 2008	413 055	136 597	4 009,89	276 458	7 422,03	8,90	554,67	8 320,07	1 270 857	19 062 849
Tendanciel Normal 2016	415 568	138 812	4 129,02	276 757	7 519,26	8,10	514,90	8 320,07	1 171 756	17 696 023
Tendanciel Élasticité 50 % de normal	414 312	137 699	4 085,31	276 613	7 498,07	8,08	512,21	7 683,15	1 165 633	17 603 454

Tableau 7.17 Résultats des analyses de sensibilité pour différentes valeurs d'élasticités

Élasticité	Surplus du consommateur	Impact sur	les ventes	Impact sur I totaux des m		Taux consommatic		Impact su consommation sur la durée de	en Litre	Impact sur les durée de	
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	Δ millions de L	Δ%	Δ T.CO2	Δ%
Normal	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
50 % de normal	-36,08	-564	-0,14%	-372,07	-3,21%	7,88	-2,39%	-183,45	-2,39%	-420 703	-2,39%

# 7.3.8 Résultats des scénarios avec des augmentations des prix réels de carburant pour une politique à l'achat

Le tableau 7.18 présente les résultats en valeur absolue des nouveaux scénarios de référence, compte tenu que des variations du prix du carburant influencent le scénario de référence. Le tableau 7.19 présente, quant à lui, les résultats par rapport aux scénarios de référence des analyses de sensibilité en regard de l'augmentation des prix réels de carburant. Ces résultats correspondent aux scénarios 18 et 19.

L'augmentation des prix du carburant en termes réels implique que les coûts d'utilisation des véhicules deviennent plus élevés pour le scénario de référence. Ainsi, tel que montré au tableau 7.18, plus l'augmentation des prix réels du carburant est importante, plus le taux pondéré moyen de consommation du scénario de référence est faible. Ceci explique pourquoi l'effet en pourcentage de la politique de redevances-remises sur le taux de consommation moyen est plus faible à mesure que les prix du carburant augmentent (tableau 7.19).

En effet, une partie des gains potentiels de la politique est réalisée par l'augmentation des prix de carburant. Dans ce contexte, la politique est ainsi moins efficace en termes relatifs par rapport au scénario de référence.

Tableau 7.18 Scénarios de référence 2016 avec des augmentations des prix réels de carburant

Scénario	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle millions de L	Consommation totale durée de vie millions de L	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Initiale 2008	413 055	136 597	4 009,89	276 458	7 422,03	8,90	554,67	8 320,07	1 270 857	19 062 849
Tendanciel Normal 2016 Tendanciel	415 568	138 812	4 129,02	276 757	7 519,26	8,10	514,90	8 320,07	1 171 756	17 696 023
Prix carburant + 20%	405 498	132 397	3 897,32	273 101	7 328,14	8,02	497,91	7 468,71	1 133 150	17 112 004
Tendanciel Prix carburant + 50%	390 392	123 177	3 569,75	267 215	7 044,50	7,91	473,09	7 096,31	1 076 737	16 258 545

Tableau 7.19 Résultats des scénarios avec des augmentations des prix réels de carburant

Prix carburant	Surplus du consommateur	Impact ven		Impact sur le totaux des ma		Taux consomr moye	nation	Impact sur la conse en Litre sur la dure utile		•	s GES pour la e vie utile
	Δ Μ\$	ΔNb.	Δ%	ΔM\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	Δ T.CO2	Δ%
Normal	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
"+ 20%"	-83,20	-2 602	-0,64%	-709,60	-6,32%	7,65	-4,53%	-364,66	-4,88%	-836 324	-4,89%
"+ 50%"	-102,75	-3 213	-0,82%	-662,89	-6,25%	7,56	-4,38%	-348,87	-4,92%	-800 127	-4,92%

# 7.3.9 Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'achat

Le tableau 7.20 présente les résultats en valeur absolue des nouveaux scénarios de référence suite aux changements dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs. Le tableau 7.21 présente, quant à lui, les analyses de sensibilité pour l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs dans le cadre d'une mesure de type redevances-remises à l'achat. Ces résultats correspondent aux scénarios 20 et 21.

L'analyse des résultats selon l'évaluation que font les consommateurs des économies de carburant peut paraître à première vue contre intuitive.

Le tableau 7.20 montre que plus les consommateurs valorisent les économies de carburant sur une longue période, plus le taux pondéré moyen de consommation est élevé dans le scénario de référence.

Il est important de comprendre que si les consommateurs valorisent les économies de carburant pour une certaine période en 2016, les choix d'achats optimaux qu'ils ont effectués en 2008 étaient basés sur les mêmes hypothèses.

Conséquemment, plus les consommateurs évaluent sur une longue période les économies de carburant, plus leurs coûts d'utilisation des véhicules, suite à l'implantation de nouvelles technologies liées à l'efficacité énergétique, sont faibles à leurs yeux dans le scénario de référence.

De plus, plus les consommateurs valorisent les économies de carburant sur une longue période, plus les effets de la politique en pourcentage sont faibles en regard de la diminution de la consommation moyenne de carburant et des GES (tableau 7.21).

Le programme a moins d'impact parce que les consommateurs sont considérés comme plus rationnels et ce, pour l'ensemble de l'analyse, tant en 2008 qu'en 2016. Comme ils sont plus rationnels, la nécessité d'une mesure de type redevances-remises qui corrigerait la distorsion de marché lié à la myopie des consommateurs est moins pertinente.

# 7.3.10 Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'immatriculation

Le tableau 7.22 présente les analyses de sensibilité pour l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs dans le cadre d'une mesure de type

redevances-remises à l'immatriculation. Ces résultats correspondent aux scénarios 22 et 23.

Dans le cas d'une politique à l'immatriculation, deux effets se combinent. D'une part, plus les consommateurs évaluent sur une longue période les économies de carburant, plus les coûts d'utilisation des véhicules, suite à l'implantation de nouvelles technologies liées à l'efficacité énergétique, sont faibles à leurs yeux. D'autre part, plus ils évaluent sur une longue période les économies de carburant, plus les incitatifs de la politique leur paraissent élevés. En effet, une politique de redevances-remises à l'immatriculation à un taux de 50 \$, équivaut à un incitatif à l'achat de 150 \$ /L /100km, s'ils valorisent les économies de carburant sur trois ans. Par contre, dans la mesure où les consommateurs valorisent les économies de carburant sur 15 ans par exemple, cette même politique équivaut à un incitatif à l'achat de 750 \$ /L /100km.

Ceci explique pourquoi dans le cadre d'une politique à l'immatriculation, plus les consommateurs évaluent sur une longue période les économies de carburant, plus les effets sont importants en regard de la diminution de la consommation moyenne de carburant et des GES.

Tableau 7.20 Scénarios de référence 2016 suite aux changements dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs

Scénario	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle millions de L	Consommation totale durée de vie millions de L	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Initiale 2008	413 055	136 597	4 009,89	276 458	7 422,03	8,90	554,67	8 320,07	1 270 857	19 062 849
Tendanciel Normal 2016	415 568	138 812	4 129,02	276 757	7 519,26	8,10	514,90	8 320,07	1 171 756	17 696 023
Tendanciel Valo 7 ans achat	420 922	142 768	4 275,25	278 154	7 614,45	8,15	524,61	7 869,18	1 193 768	18 029 874
Tendanciel Valo 15 ans achat	427 618	147 852	4 464,74	279 766	7 733,29	8,21	536,95	8 054,28	1 221 747	18 454 242

Tableau 7.21 Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'achat

Évaluation économies carburant	Surplus du consommateur	•	sur les ites	Impact sur les re des manufa		Taux de cons moye		Impact sur la conso en Litre sur la dure utile		Impact sur les GES pour la durée de vie utile		
	Δ Μ\$	ΔNb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	Δ T.CO2	Δ%	
3 ans	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%	
7 ans	-50,00	-1 333	-0,32%	-650,70	-5,47%	7,82	-4,05%	-324,10	-4,12%	-743 251	-4,12%	
15 ans	-24,18	-506	-0,12%	-527,60	-4,33%	7,94	-3,27%	-257,52	-3,20%	-590 529	-3,20%	

Tableau 7.22 Résultats des scénarios avec des variations dans l'évaluation des économies de carburant par les consommateurs pour une politique à l'immatriculation

Évaluation économies carburant	Surplus du consommateur	Impact sur	les ventes	Impact sur les totaux des mar		Taux de cons moye		Impact su consommation sur la durée de	en Litre		s GES pour la e vie utile
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	Δ T.CO2	Δ%
3 ans	-5,03	-157	-0,04%	-225,17	-1,93%	7,98	-1,47%	-109,53	-1,42%	-251 177	-1,42%
7 ans	-21,37	-570	-0,14%	-457,33	-3,85%	7,91	-2,89%	-224,57	-2,85%	-514 997	-2,86%
15 ans	-74,72	-1 563	-0,37%	-787,00	-6,45%	7,82	-4,78%	-391,33	-4,86%	-897 422	-4,86%

# 7.3.11 Résultats des scénarios avec différents scénarios de référence pour une politique à <u>l'achat</u>

Le tableau 7.23 présente les résultats en valeur absolue des nouveaux scénarios de référence, alors que le tableau 7.24 présente les résultats d'une politique à l'achat par rapport à ces scénarios de référence. Ces résultats correspondent aux scénarios 24, 25 et 26.

Le scénario réglementaire mène à un taux de consommation pondéré moyen plus faible que le scénario tendanciel lors de la simulation du cas de référence. Par contre, l'efficacité du programme est plus élevée en % lorsque le scénario de référence tendanciel est utilisé.

De fait, l'introduction de normes sur la consommation de carburant diminue les gains attribuables au programme de redevances-remises puisqu'une partie du potentiel de réduction est réalisée par les normes dans le scénario de référence.

# 7.3.12 Résultats des scénarios avec différentes valeurs de l'effet rebond pour une politique à l'achat

Le tableau 7.25 présente les résultats avec différentes valeurs de l'effet rebond. Ces résultats correspondent aux scénarios 27 et 28.

L'effet rebond consiste en une augmentation de la distance parcourue résultant d'un changement dans les coûts d'utilisation d'un véhicule pour une distance donnée. Selon ce principe, les consommateurs auront tendance à parcourir une plus grande distance avec un véhicule qui connaît une plus grande efficacité énergétique, puisqu'il en coûte moins cher par kilomètre parcouru.

Le tableau 7.25 démontre que plus l'effet rebond est important, plus l'impact sur la réduction des GES est faible.

Tableau 7.23 Nouveaux résultats des scénarios de référence 2016

Scénario	Ventes	Ventes américains	Revenus américains (M\$)	Ventes importés	Revenus importés (M\$)	Cons. moyenne (L/100 Km)	Consommation totale annuelle millions de L	Consommation totale durée de vie millions de L	Émissions totales annuelles TCO2	Émissions Totales durée de vie TCO2
Initiale 2008	413 055	136 597	4 009,89	276 458	7 422,03	8,90	554,67	8 320,07	1 270 857	19 062 849
Tendanciel Normal 2016	415 568	138 812	4 129,02	276 757	7 519,26	8,10	514,90	8 320,07	1 171 756	17 696 023
Réglementaire	415 863	140 007	4 216,25	275 857	7 546,45	7,64	489,87	7 348,08	1 115 190	16 834 790
Arbitraire 15 %	416 022	139 201	4 161,54	276 821	7 560,34	7,78	498,02	7 470,23	1 133 292	17 115 687
Arbitraire 20 %	416 147	139 639	4 202,72	276 507	7 593,58	7,47	480,54	7 208,12	1 093 541	16 515 131

Tableau 7.24 Résultats des scénarios d'une politique à l'achat par avec différents scénarios de référence

Scénario de référence	Surplus du consommateur	Impact ven		Impact sur les totaux o manufact	des	Taux de cons moye		Impact sur consommation en la durée de vie	Litre sur	Impact sur les durée de	
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
Tendance	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
Réglementaire	-49,51	-1 548	-0,37%	-635,95	-5,41%	7,36	-3,71%	-283,09	-3,85%	-648 585	-3,85%
Arbitraire 15 %	-65,59	-2 051	-0,49%	-728,70	-6,22%	7,42	-4,66%	-364,15	-4,87%	-835 171	-4,88%
Arbitraire 20 %	-58,41	-1 827	-0,44%	-700,77	-5,94%	7,13	-4,49%	-337,19	-4,68%	-773 345	-4,68%

Tableau 7.25 Résultats des scénarios avec différentes valeurs de l'effet rebond

Effet rebond	Surplus du consommateur	Impact sur	les ventes	Impact sur les totaux o manufact	des	Taux de con moy		Impact sur consommation en la durée de vie	Litre sur	Impact sur pour la dur util	ée de vie
	Δ Μ\$	Δ Nb.	Δ%	Δ M\$	Δ%	L/100 km.	Δ%	$\Delta$ millions de L	Δ%	ΔT.CO2	Δ%
15%	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-375,57	-4,86%	-861 314	-4,87%
10%	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-380,59	-4,95%	-872 818	-4,95%
20%	-69,62	-2 177	-0,52%	-742,61	-6,38%	7,72	-4,63%	-370,55	-4,78%	-849 811	-4,78%

## 7.4 Résultats détaillés pour une politique à l'achat de 500 \$ / L au 100 km

Cette section présente les résultats détaillés du scénario numéro deux, c'est-à-dire une politique de redevances-remises à l'achat de 500 \$ / L au 100 km. Elle permet ainsi d'illustrer l'ensemble des résultats donnés par le modèle (tableaux 7.26 à 7.29).

Le scénario deux a été choisi puisqu'il représente le scénario de base d'une politique à l'achat. De plus, il est particulièrement intéressant dans la mesure où la situation en termes de satisfaction des consommateurs demeure presque inchangée entre 2008 et 2016 suite à l'introduction de ce scénario.

Le tableau 7.28 présente les variations des parts par classe de véhicule entre le scénario de référence et le scénario de programme. Il est intéressant de constater que la part des automobiles passe de 64,7 % à 70,2 %, alors que la part des camions diminue de 35,3 % à 29,8 %. Ceci démontre l'effet de glissement vers de plus petits véhicules économiques induit par la politique de redevances-remises.

Ces changements dans les parts affectent également les revenus des manufacturiers. En effet, les manufacturiers américains voient leurs revenus diminuer de 668,4 M\$, alors que les autres enregistrent des baisses de revenus de l'ordre de 74,2 M\$ suite à l'introduction de la politique (tableau 7.26).

Les effets sur les ventes sont également beaucoup plus importants pour les constructeurs américains. Alors que les ventes diminuent de 16 072 unités pour les manufacturiers américains, le nombre d'unités vendus progressent de 13 895 pour les autres constructeurs (tableau 7.26).

Les manufacturiers américains sont donc beaucoup plus touchés au niveau des revenus et des ventes par une politique de redevances-remises à l'achat.

En regard des consommateurs, sur les 413 391 nouvelles ventes de véhicules en 2016, 161 232 paient une redevance, alors que 252 159 reçoivent une remise. Par contre, la somme des remises totales égale la somme des redevances, de sorte que la politique est fiscalement neutre.

De manière plus spécifique, 63 % des redevances se situent entre 0 et 1 000 \$, 27 % entre 1 000 et 2000 \$ et 10 % entre 2 000 et 3000 \$. Du côté des remises, 87 % se situent entre 0 et 1 000 et 13 % entre 1 000 et 2 000 \$ (tableau 7.29).

Tableau 7.26 Résultats détaillés d'une politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km (Impact économique)

Par rapport au		Surplus		prix m	nents des noyens dérés	Impac les ve		•		s ventes pa manufactu		Impact s		Impact provenance		evenus p nanufactu	
scénario initial	,	Par véhicule	Total M\$	Brut	Net	Nb.	%	Américain M\$	%	Importé	%	M\$	%	Américain M\$	%	Importé M\$	%
Scénario d référence	le	195 \$	80,4\$	353 \$	-34 \$	2 513	0,6%	2 215	1,6%	299	0,1%	216,4 \$	1,9%	119,1 \$	3,0%	97,2 \$	1,3%
Scénario Redevances- remises		26 \$	10,7 \$	-1 296 \$	-1 864 \$	336	0,1%	-13 858	-10,1%	14 194	5,1%	-526,3 \$	-4,6%	-549,3 \$	-13,7%	23,0 \$	0,3%
Scénario redevances- remises V scénario d référence	S	-169 \$	-69,6\$	-1 649 \$	-1 830 \$	-2 177	-0,5%	-16 072	-11,6%	13 895	5,0%	-742,6\$	-6,4%	-668,4 \$	-16,2%	-74,2 \$	-1,0%

Tableau 7.27 Résultats détaillés d'une politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km (Impact énergétique et environnemental)

Par rapport au scénario	Impact sur le taux de cons. Moyen	•	onsommation en la durée de vie utile	Impact sur les émissions pour la durée de vie utile
initial	%		%	%
Scénario de référence	-8,99%	-596,51	-7,17%	-7,17%
Scénario Redevances-remises	-13,21%	-972,09	-11,68%	-11,69%
Scénario redevances-remises VS scénario de référence	-4,63%	-375,57	-4,86%	-4,87%

Tableau 7.28 Variation des parts par classe de véhicule entre le scénario de référence et la politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km en 2016

	Classes	Parts des	classes, 2016	Variation en points de
	Classes	Scénario de référence	Scénario de programme	pourcentage
1	Voitures deux places	0,4%	0,4%	0,0%
2	Voitures sous-compactes	17,0%	19,5%	-2,5%
3	Voitures Compactes	23,6%	25,6%	-2,0%
4	Voitures intermédiaires	13,8%	14,4%	-0,7%
5	Grandes berlines	3,0%	2,9%	0,1%
6	Voitures familiales	6,9%	7,3%	-0,4%
7	Camionnettes	8,1%	5,7%	2,4%
8	Véhicules utilitaires sport	20,6%	18,4%	2,2%
9	Fourgonnettes	6,5%	5,7%	0,8%
	Total	100,0%	100,0%	

Tableau 7.29 Tranches des remises et des redevances pour la politique à l'achat à 500 \$/ L/ 100km en 2016

Tranches de la remise / redevance	Rede	vance	Remise					
Tranches de la Terrise / Tedevance	Nombre	%	Nombre	%				
0 à 1 000 \$	101 308	63%	219 947	87%				
1 000 à 2 000 \$	42 997	27%	32 212	13%				
2 000 à 3 000 \$	16 636	10%	0	0%				
3 000 à 4 000 \$	287	0%	0	0%				
Plus de 4 000 \$	3	0%	0	0%				
Nombre de participants	161 232	100%	252 159	100%				

# 7.5 Résultats des scénarios d'une politique de redevances-remises pour 2020

Afin d'alléger le document, les résultats des simulations pour 2020 ne seront pas discutés exhaustivement. La totalité des résultats pour 2020 se retrouvent au tableau 7.30. Le sens et l'ampleur des effets sont similaires aux résultats de 2016.

Tableau 7.29 Résultats de modélisation pour 2016

		PARAMÈTRES DE MODÉLISATION															IMDA	R CT ÉCONOM	ÉSULT	ATS DE	MODÉL	ISATION (se	cénario	de progra	amme pa	r rapport	au scénario de	référence	e)	IMDACTÉ	NERGÉTIC	NIE	IMPACT ENVIRON						
			Taux de la					Variation		n		Surp		Prix moyen pondéré, scénario	Changement prix moye	ns limp			es ventes par pi	ovenance	act sur le			evenus par pr	rovenance	Nombr	re de partic	ipants		Point	t pivot	Taux de con	sommation	Impact du s		Impact sur la co	nsommation en	Impact sur les pour la durée de	émissions
		No	fonction (\$ / L/100 km)	Forme de la fonction	Classes	Point pivot	Élasticités	du prix du carburant (\$)	. áconomi	s Effet	Scénario de référence	consor	Total (M\$)	de référence Brut Net	pondéré		ventes	de Américain	manufacturier		des %		óriosin	nanufacturiers // Import	té <sub>%</sub>	Malus	Bonus	Non-	Revenus gouvernementaux	Voiture		(\$ / L/1	Scénario	% vs 2008	ons. moyen % vs	Litre sur la dur L évités vs	ée de vie utile % vs référence	véhicu TCO2 évités vs	le % vs
		_	250	Linéaire		Neutralité	Greene	(0)	3 ans, no	1 450/	Tendanciel (autos -	véhicule	-16,24\$	28 030 \$ 31 946 \$		62 \$ -50		-8 100	-5,84% 7 592				M\$	,34% -30 \$	-0.40%		251 159	touché 0	0 \$	7,90	7,90	référence 8,10	considéré 7,90	-11,18%	référence -2,41%	référence -184 285 374	-2,39%	référence -422 614	référence -2,39%
	Variation du niveau	2	250 500	Linéaire	1	fiscale Neutralité	(2005) Greene	1	actualisé 3 ans, no	1 150/	camions) Tendanciel (autos -	-39 \$ -169 \$	-69,62 \$	28 030 \$ 31 946 \$				-16 072	-5,84% 7 592 ##### 13 89		\$ -6,3			6,19% -74\$		6 161 232		0	0\$	7,90	7,90	8,10	7,90	-13,21%	-2,41%	-375 572 146	-4,86%	-861 314	-4,87%
	d'incitatif financier (en \$ par L/100 km selon la distance par rapport au					fiscale Neutralité	(2005) Greene		actualisé 3 ans, no		camions) Tendanciel																								,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		•		
	point pivot)	3	750	Linéaire	1	fiscale Neutralité	(2005) Greene	1	actualisé 3 ans, no	1 450/	(autos - camions) Tendanciel (autos -	-377 \$ -655 \$	-155,72 \$ -270.51 \$	28 030 \$ 31 946 \$ 28 030 \$ 31 946 \$				-23 818 -31 276	##### 18 94		1 \$ -9,4			3,50% -131 \$ 0,25% -199 \$			252 306 248 622	0	0\$	7,55	7,55	8,10 8,10	7,55	-15,07% -16.78%	-6,67% -8.55%	-570 804 008 -767 759 974	-7,39% -9.94%	-1 309 059 -1 760 726	-7,40% -9,95%
Incitatif à l'achat	Segmentation du marché	5	500	Linéaire	2	fiscale Neutralité	(2005) Greene	'	actualisé 3 ans, no	1 150/	camions) Tendanciel	-101 \$	-41,74\$	28 030 \$ 31 946 \$				-8 702	-6,27% 7 397	-,				,26% -97\$		6 157 094	257 169	0	0\$	6,88	9.68	8.10	7,40	-11,53%	-2,79%	-217 055 062	-2.81%	-496 238	-2,80%
	camions légers)	-		Zone neutre	-	fiscale	(2005) Greene		actualisé 3 ans, no		camions) Tendanciel									-,0110								_			0,00	-, -					,		
	(sans bonus ni malus)	6	500	(6,8 à 8,8 )	1	neutre	(2005)	1	actualisé	15%	(autos - camions) Tendanciel	-172 \$	-71,08\$	28 030 \$ 31 946 \$	-1 567 \$ -1	735 \$ -2 2	23 -0,53%	-17 104	##### 14 88	5,38% -71	\$ -6,0	19% -6	684 \$ -16	5,57% -26 \$	-0,34%	6 101 815	171 354	140 177	2 750 740 \$	7,73	7,73	8,10	7,73	-13,07%	-4,48%	-365 416 874	-4,73%	-838 104	-4,74%
	(valeur max pour malus) Surplus budgétaire	7	500	Plafond à 2 000 \$	1	Plafond	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé	3 15%	(autos - camions)	-128 \$	-52,85\$	28 030 \$ 31 946 \$	-1 569 \$ -1	762 \$ -1 6	52 -0,40%	-15 101	##### 13 44	4,86% -69	\$ -5,9	17% -6	622 \$ -15	5,05% -74 \$	-0,98%	6 162 362	251 554	0	-9 055 271 \$	7,74	7,74	8,10	7,74	-12,97%	-4,37%	-347 140 025	-4,49%	-796 283	-4,50%
	(profit pour le gouvernement)	8	500	Linéaire	1	Surplus ~ 60 M \$	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé	3 15%	(autos - camions)	-319 \$	-131,68\$	28 030 \$ 31 946 \$	-1 649 \$ -1	680 \$ -4 1	17 -0,99%	-16 648	##### 12 53	4,53% -79	\$ -6,8	11% -6	685 \$ -16	6,58% -109 \$	-1,45%	6 191 536	219 915	0	61 813 068 \$	7,42	7,42	8,10	7,72	-13,21%	-4,63%	-410 062 347	-5,31%	-940 334	-5,31%
	Variation du niveau	9	35	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé	15%	(autos - camions)	-5\$	-2,00 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-375 \$ -4	16\$ -63	3 -0,02%	-3 410	-2,46% 3 347	1,21% -15	\$ -1,3	15% -1	147 \$ -3	,56% -11 \$	-0,15%	6 164 733	250 773	0	0 \$	8,01	8,01	8,10	8,01	-9,93%	-1,03%	-76 315 187	-0,99%	-175 005	-0,99%
	(montant annuel en \$ par L/100 km selon la distance	10	50	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-12\$	-5,03 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-531 \$ -5	89 \$ -15	-0,04%	-4 869	-3,51% 4 711	1,70% -22	\$ -1,9	3% -2	209 \$ -5	,06% -16\$	-0,22%	6 169 786	245 625	0	0\$	7,98	7,98	8,10	7,98	-10,33%	-1,47%	-109 530 817	-1,42%	-251 177	-1,42%
Incitatif à	par rapport au point pivot)	11	75	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-31 \$	-12,87\$	28 030 \$ 31 946 \$	-785 \$ -8	70 \$ -40	02 -0,10%	-7 294	-5,25% 6 892	2,49% -33	\$ -2,8	19% -3	311 \$ -7	,52% -27 \$	-0,35%	6 165 709	249 457	0	0 \$	7,92	7,92	8,10	7,92	-10,97%	-2,17%	-165 483 857	-2,14%	-379 495	-2,14%
l'immatriculation	l'immatriculation Zone neutre	12	50	Zone neutre (7,5 à 8,5)	1	Zone neutre	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-13\$	-5,19 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-528 \$ -5	84 \$ -16	62 -0,04%	-4 846	-3,49% 4 684	1,69% -22	\$ -1,9	12% -2	208 \$ -5	,03% -16\$	-0,21%	6 138 201	214 848	62 357	185 727 \$	7,98	7,98	8,10	7,98	-10,32%	-1,46%	-109 176 867	-1,41%	-250 365	-1,41%
	Plancher (valeur max pour bonus)	13	50	Plancher à 100 \$	1	Plancher	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-16\$	-6,52 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-525 \$ -5	77 \$ -20	04 -0,05%	-4 698	-3,38% 4 494	1,62% -22	\$ -1,9	12% -2	204 \$ -4	,95% -19\$	-0,26%	6 169 928	245 436	0	1 764 623 \$	7,98	7,98	8,10	7,98	-10,29%	-1,43%	-107 645 141	-1,39%	-246 896	-1,40%
	Plafond	14	50	Plafond à 200 \$	1	Plafond	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-4\$	-1,80 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-505 \$ -5	66 \$ -56	6 -0,01%	-4 603	-3,32% 4 546	1,64% -21	\$ -1,8	11% -1	195 \$ -4	,72% -16\$	-0,22%	6 161 731	253 781	0	-2 671 281 \$	7,98	7,98	8,10	7,98	-10,26%	-1,39%	-101 910 041	-1,32%	-233 753	-1,32%
		15	Achat: 500 Immat: 50	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-285 \$	-117,62 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-2 078 \$ -2	308 \$ -3 6	-0,89%	-20 752	##### 17 07	6,17% -95	\$ -8,2	13% -8	852 \$ -20	0,64% -107 \$	-1,42%	6 158 984	252 906	0	0 \$	7,62	7,62	8,10	7,62	-14,34%	-5,88%	-492 398 029	-6,38%	-1 129 245	-6,38%
incitatir a rac	nat et à l'immatriculation	16	Achat: 500 Immat: 75	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-353 \$	-145,76 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-2 282 \$ -2	536 \$ -4 5	558 -1,10%	-23 056	##### 18 49	6,68% -1 06	6 \$ -9,1	5% -9	941 \$ -22	2,79% -125 \$	-1,66%	6 160 068	250 942	0	0\$	7,57	7,57	8,10	7,57	-14,89%	-6,48%	-551 172 865	-7,14%	-1 264 038	-7,14%
	Élasticité prix (50 % de la valeur utilisée autres scénarios)	17	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	50 % Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-87 \$	-36,08 \$	27 958 \$ 31 866 \$	-861 \$ -9	55 \$ -56	-0,14%	-8 040	-5,84% 7 476	2,70% -37.	\$ -3,2		341 \$ -8	,34% -31\$	-0,42%	6 162 346	251 401	0	0 \$	7,88	7,88	8,08	7,88	-11,38%	-2,39%	-183 448 945	-2,39%	-420 703	-2,39%
	Prix du carburant (augmentation de 20 et 50	18	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1,2	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-201 \$	-83,20 \$	27 683 \$ 32 338 \$	-1 583 \$ -1	793 \$ -2 6	-0,64%	-15 463	##### 12 86	4,71% -71	\$ -6,3	12% -6	634 \$ -16	6,26% -76 \$	-1,03%	6 153 487	249 410	0	0 \$	7,65	7,65	8,02	7,65	-13,94%	-4,53%	-364 660 972	-4,88%	-836 324	-4,89%
	% par rapport à l'estimé initial)	19	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1,5	3 ans, no actualisé	15%	Tendanciel (autos - camions)	-249 \$	-102,75 \$	27 189 \$ 32 927 \$	-1 486 \$ -1	738 \$ -3 2	13 -0,82%	-14 564	##### 11 35	4,25% -66	\$ -6,2	25% -5	584 \$ -16	6,35% -79 \$	-1,12%	6 149 795	237 384	0	0\$	7,56	7,56	7,91	7,56	-15,01%	-4,38%	-348 866 087	-4,92%	-800 127	-4,92%
	Myopie des	20	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	7 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-121 \$	-50,00 \$	28 247 \$ 37 240 \$	-1 461 \$ -1	325 \$ -1 3	-0,32%	-14 092	-9,87% 12 75	4,59% -65	\$ -5,4	17% -5	595 \$ -13	3,91% -56\$	-0,74%	6 160 641	258 948	0	0\$	7,82	7,82	8,15	7,82	-12,14%	-4,05%	-324 097 618	-4,12%	-743 251	-4,12%
Analyse de	consommateurs (incitatif à l'achat)	21	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	15 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-59 \$	-24,18\$	28 525 \$ 47 115 \$	-1 202 \$ -1	310 \$ -50	06 -0,12%	-11 419	-7,72% 10 91	3,90% -52	\$ -4,3	13% -4	491 \$ -10	0,99% -37 \$	-0,48%	6 172 606	254 507	0	0\$	7,94	7,94	8,21	7,94	-10,73%	-3,27%	-257 515 311	-3,20%	-590 529	-3,20%
sensibilité aux différentes hypothèses émises	Myopie des	22	50	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	7 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-52 \$	-21,37\$	28 247 \$ 37 240 \$	-1 050 \$ -1	310 \$ -57	70 -0,14%	-9 899	-6,93% 9 329	3,35% -45	\$ -3,8	15% -4	422 \$ -9	,88% -35 \$	-0,46%	6 166 921	253 431	0	0\$	7,91	7,91	8,15	7,91	-11,08%	-2,89%	-224 572 139	-2,85%	-514 997	-2,86%
(selon scénarios à l'achat)	consommateurs (incitatif à l'immatriculation)	23	50	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	15 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-181 \$	-74,72 \$	28 525 \$ 47 115 \$	-1 743 \$ -2	632 \$ -1 5	663 -0,37%	-17 052	##### 15 49	5,54% -78	\$ -6,4	15% -7	722 \$ -16	6,18% -65 \$	-0,84%	6 163 245	262 811	0	0 \$	7,82	7,82	8,21	7,82	-12,13%	-4,78%	-391 328 076	-4,86%	-897 422	-4,86%
	Scénario de référence	24	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		NA modifié	-120 \$	-49,51 \$	28 285 \$ 31 982 \$	-1 429 \$ -1	566 \$ -1 5	648 -0,37%	-14 038	##### 12 49	4,53% -63	\$ -5,4	11% -5	583 \$ -13	3,84% -53 \$	-0,70%	6 145 786	268 529	0	0\$	7,36	7,36	7,64	7,36	-17,28%	-3,71%	-283 085 014	-3,85%	-648 585	-3,85%
	(sans l'application des normes; avec différents niveaux d'impact des normes)  25  Effet de rebond (variations à 10 % et à 20 %)	25	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé	15%	Normes arbitraires 15 % Normes	-159 \$	-65,59 \$	28 176 \$ 31 940 \$	-1 621 \$ -1	796 \$ -2 0	-0,49%	-15 871	##### 13 82	4,99% -72	\$ -6,2	22% -6	663 \$ -15	5,93% -66 \$	-0,87%	6 156 903	257 068	0	0\$	7,42	7,42	7,78	7,42	-16,61%	-4,66%	-364 146 436	-4,87%	-835 171	-4,88%
		26	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé	15%	normes arbitraires 20	-141 \$	-58,41 \$	28 347 \$ 31 958 \$	-1 566 \$ -1	729 \$ -1 8	-0,44%	-15 295	##### 13 46	4,87% -70	\$ -5,9	94% -6	643 \$ -15	5,31% -57 \$	-0,76%	6 159 071	255 249	0	0\$	7,13	7,13	7,47	7,13	-19,85%	-4,49%	-337 193 846	-4,68%	-773 345	-4,68%
		500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	(2005)	1	3 ans, no actualisé	3 10%	(autos - camions)	-169 \$	-69,62\$	28 030 \$ 31 946 \$	-1 649 \$ -1	330 \$ -2 1	77 -0,52%	-16 072	##### 13 89	5,02% -74	\$ -6,3	18% -6	668 \$ -16	5,19% -74 \$	-0,99%	6 161 232	252 159	0	0 \$	7,72	7,72	8,10	7,72	-13,21%	-4,63%	-380 594 871	-4,95%	-872 818	-4,95%	
	(variations a 10 % et a 20 %	28	500	Linéaire	1	Neutralité fiscale	Greene (2005)	1	3 ans, no actualisé		Tendanciel (autos - camions)	-169 \$	-69,62 \$	28 030 \$ 31 946 \$	-1 649 \$ -1	330 \$ -2 1	77 -0,52%	-16 072	##### 13 89	5,02% -74	\$ -6,3	-6	568 \$ -16	5,19% -74 \$	-0,99%	6 161 232	252 159	0	0\$	7,72	7,72	8,10	7,72	-13,21%	-4,63%	-370 549 421	-4,78%	-849 811	-4,78%

Tableau 7.30 Résultats de modélisation pour 2020

				PA	RAMÈTE	RES DE MO	DÉLISATIO	ON												IMP		LTATS DI		LISATIO	N (scéna	rio de p	rogramı	me par	rapport a	u scénari	o de référence)			IMPACT É	NERGÉT	OUE		MPACT ENVI	RONNEMENTA
		Taux de la					Variation		1		Surpl		Prix moyen scénari	pondéré, C	hangemen prix mov		mpact sur le			ites par pr	ovenance	Impact s	ur les		r les reveni		enance	Nom	bre de parti	cipants	_	Poir	nt pivot	Taux de co	nsommation	Impact d	u scénario su	Impact sur les	émissions pour la e du véhicule vs le
	No	fonction (\$ / L/100 km	Forme d		s Point piv	ot Élasticités	du prix du carburan (\$)		Effet rebond	Scénario de référence	consom	Total	référe Brut	nce Net	pondér Brut	és	ventes	Américai		Impor		manufact	turiers %	Américair	des manufa	Importé	%	Malus	Bonus	Non-	Revenus gouvernementaux	Voituro	Camions	(\$ / L/1 Scénario de	00 km) Scénario		cons. moyer		de référence
		250	Linéaire		Neutrali	té Greene	(\$)	3 ans, non	15%	Tendanciel (autos -	véhicule -32 \$	M\$ -13,25 \$					-414 -0,109			+ -		-350 \$	-2,98%	M\$ -324 \$	-7,76%	M\$ -26 \$	-0,35%	166 119	250 914	touché 0	0\$	7,32	7,32	référence 7,48	considér 7,32	é % vs 200	référence -2,24%	-24 203,69	-2,22%
	Variation du niveau	500	Linéaire		fiscale	té Greene	1	actualisés 3 ans, non	15%	camions) Tendanciel (autos -	-142 \$			31 787 \$ -			-1 832 -0,449				4 4.73%	-695 \$	-5,91%	-630 \$	-15,11%				250 913	0	0\$	7,16	7,16	7,48	7,16	-19,50%		-49 243,90	-4,51%
	d'incitatif financier (en \$ par L/100 km selon la distance par rapport au	750	Linéaire		fiscale		1	actualisés 3 ans, non	15%	camions) Tendanciel (autos -	-321 \$						-4 142 -0,999				7 6,50%		-8.77%	-917 \$	-22,00%		-1,51%		256 474	0	0\$	7,02	7,10	7,48	7,02	-21,12%	-6,24%	-74 778,85	-6,85%
	point pivot)	1000	Linéaire		fiscale	té Greene	1	actualisés 3 ans, non	15%	camions) Tendanciel (autos -	-561 \$	-231,62 \$					-7 243 -1,739				22 7,91%		-11,55%	-1 184 \$	-28,39%		-2,30%			0	0\$	6,88	6,88	7,48	6,88	-22,62%	-8.01%	-100 552,97	-9,21%
Incitatif à l'achat	Segmentation du marché (2 classes: voitures et 5	500	Linéaire		fiscale	té Greene	1	actualisés 3 ans, non	150/	camions) Tendanciel (autos -	-83 \$	-34.35 \$					-1 074 -0,269					-446 \$	-3,80%	-356 \$	-8.53%			160 621	255 752	0	0\$	6,37	8,98	7,48	7,29	-18.05%	-2.58%	-28 913,51	-2.59%
	camions légers) Zone neutre	500	Zone neu		fiscale			actualisés 3 ans, non		camions) Tendanciel (autos -	-142 \$	-58,82 \$		31 787 \$ -			-1 839 -0,449						-5,87%	-638 \$	-15,29%		-0,69%			85 370	379 716 \$	7,16	7,16	7,48	7,16	-19,49%	-4,29%	-49 038,59	-4,49%
	(sans bonus ni malus)		(6,8 à 8,8 Plafond	,	neutre	Groom	'	actualisés 3 ans, non	15%	camions) Tendanciel											·																		
	(valeur max pour malus)  Surplus budgétaire	500	2 000 \$		Plafono	(2005)	1	actualisés 3 ans. non	15%	(autos - camions) Tendanciel	-117\$	-48,48\$		· ·		·	-1 516 -0,369						-5,64%	-600 \$	-14,39%			159 513		0	-5 581 668 \$	7,17	7,17	7,48	7,17	-19,36%	-4,15%	-46 681,28	-4,28%
	(profit pour le 8 gouvernement)	500	Linéaire		~ 60 M	\$ (2005)	1	actualisés 3 ans, non	15%	(autos - camions) Tendanciel	-287 \$	-118,54 \$		-			-3 707 -0,899		-				-6,34%	-646 \$	-15,50%		-1,30%	195 243		0	60 040 336 \$	6,87	6,87	7,48	7,16	-19,50%	1	-53 978,47	-4,94%
	Variation du niveau d'incitatif financier	35	Linéaire		fiscale	(2005)	1	actualisés 3 ans, non	15%	(autos - camions) Tendanciel	-3\$						-44 -0,019						-1,25%	-138 \$	-3,31%		-0,13%			0	0\$	7,41	7,41	7,48	7,41	-16,68%		-10 038,05	-0,92%
	(montant annuel en \$ par L/100 km selon la distance par rapport au point pivot)	50	Linéaire		fiscale	(2005)	1	actualisés 3 ans, non	15%	(autos - camions) Tendanciel	-9\$	-3,90 \$					-122 -0,039					-211\$	-1,79%	-196\$	-4,71%		-0,19%			0	0\$	7,38	7,38	7,48	7,38	-17,02%	-1,36%	-14 399,70	-1,32%
Incitatif à l'immatriculation	11	75	Zone neu		fiscale		1	actualisés	15%	(autos - camions) Tendanciel	-25 \$	-10,42 \$	28 166 \$	31 787 \$	-734 \$	-807 \$	-326 -0,089	-6 807	-4,909	% 6 48	1 2,33%	-315 \$	-2,68%	-292 \$	-7,01%	-23 \$	-0,31%	167 803	249 319	0	0\$	7,33	7,33	7,48	7,33	-17,58%	-2,02%	-21 739,27	-1,99%
	Zone neutre 12	50	(6,9 à 7,	9) 1	neutre	(2005)	1	3 ans, non actualisés	15%	(autos - camions) Tendanciel	-13 \$	-5,27 \$	28 166 \$	31 787 \$	-493 \$	-538 \$	-165 -0,049	6 -4 503	-3,24	% 4 338	8 1,56%	-210\$	-1,79%	-194 \$	-4,66%	-16 \$	-0,21%	139 660	198 478	79 144	1 404 701 \$	7,38	7,38	7,48	7,38	-17,01%	-1,35%	-14 432,16	-1,32%
	Plancher (valeur max pour bonus)	50	Plancher 100 \$	1	Planche	(2005)	1	3 ans, non actualisés	15%	(autos - camions) Tendanciel	-11 \$	-4,73 \$	28 166 \$	31 787 \$	-494 \$	-540 \$	-148 -0,049	6 -4 452	-3,209	% 4 304	4 1,55%	-210 \$	-1,79%	-194\$	-4,65%	-16 \$	-0,22%	163 269	254 030	0	983 711 \$	7,38	7,38	7,48	7,38	-17,00%	-1,34%	-14 218,75	-1,30%
	Plafond 14	50	Plafond 200 \$		Plafono	(2003)	1	3 ans, non actualisés	15%	(autos - camions)	-5 \$	-2,09 \$	28 166 \$	31 787 \$	-479 \$	-530 \$	-65 -0,029	-4 395	-3,16	% 4 329	9 1,55%	-202 \$	-1,71%	-188 \$	-4,51%	-14 \$	-0,18%	163 383	253 999	0	-1 531 465 \$	7,38	7,38	7,48	7,38	-16,98%	-1,31%	-13 755,43	-1,26%
Incitatif à l'ac	that et à l'immatriculation	Achat: 500 Immat: 50	Linéaire	1	Neutrali fiscale	(2005)	1	3 ans, non actualisés	15%	(autos - camions)	-241 \$	-99,72 \$	28 166 \$	31 787 \$ -	1 956 \$ -	2 154 \$	-3 118 -0,759	-19 385	-13,95	16 26	5,84%	-898 \$	-7,64%	-805 \$	-19,30%	-94 \$	-1,23%	157 673	256 657	0	0\$	7,07	7,07	7,48	7,07	-20,49%	-5,48%	-64 523,72	-5,91%
	16	Achat: 500 Immat: 75	Linéaire	e 1	Neutrali fiscale	té Greene (2005)	1	3 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-300 \$	-123,90 \$	28 166 \$	31 787 \$ -	2 150 \$ -	2 370 \$	-3 874 -0,939	-21 544	-15,51	17 67	0 6,34%	-998 \$	-8,49%	-889 \$	-21,33%	-109\$	-1,44%	158 389	255 184	0	0\$	7,03	7,03	7,48	7,03	-20,97%	-6,05%	-72 211,02	-6,61%
	Élasticité prix (50 % de la valeur utilisée autres scénarios)	500	Linéaire	1	Neutrali fiscale		ne 1	3 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-73 \$	-30,25 \$	28 102 \$	31 713 \$	-805 \$	-885 \$	-946 -0,239	% -7 654	-5,53	% 6 708	8 2,40%	-362 \$	-3,08%	-325 \$	-7,85%	-37 \$	-0,49%	164 260	252 242	0	0\$	7,30	7,30	7,46	7,30	-17,96%	-2,22%	-25 352,11	-2,33%
	Prix du carburant (augmentation de 20 et 50	500	Linéaire	e 1	Neutralii fiscale		1,2	3 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-170 \$	-70,37 \$	27 843 \$	32 149 \$ -	1 490 \$ -	1 672 \$	-2 201 -0,549	-14 478	-10,89	9% 12 27	78 4,46%	-666 \$	-5,86%	-600 \$	-15,18%	-66 \$	-0,90%	155 074	250 870	0	0\$	7,10	7,10	7,42	7,10	-20,15%	-4,23%	-47 896,17	-4,53%
	% par rapport à l'estimé initial)	500	Linéaire	e 1	Neutralii fiscale	té Greene (2005)	1,5	3 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-212\$	-87,39 \$	27 380 \$	32 693 \$ -	1 407 \$ -	1 625 \$	-2 733 -0,699	-13 697	-11,01	10 96	4,06%	-626 \$	-5,80%	-556 \$	-15,26%	-69 \$	-0,97%	148 985	242 471	0	0\$	7,02	7,02	7,32	7,02	-21,07%	-4,10%	-45 944,82	-4,55%
	Myopie des	500	Linéaire	e 1	Neutralii fiscale		1	7 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-86 \$	-35,42 \$	28 541 \$	36 888 \$ -	1 393 \$ -	1 710 \$	-945 -0,229	-13 341	-9,169	% 12 39	96 4,41%	-620 \$	-5,09%	-571 \$	-12,93%	-49 \$	-0,63%	165 737	260 036	0	0\$	7,27	7,27	7,56	7,27	-18,24%	-3,80%	-43 007,52	-3,81%
Analyse de	consommateurs (incitatif à l'achat)	500	Linéaire	1	Neutralii fiscale		1	15 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-11\$	-4,57 \$	29 030 \$	46 373 \$ -	1 168 \$ -	1 704 \$	-96 -0,029	-10 974	-7,10	% 10 87	78 3,83%	-514\$	-4,04%	-482 \$	-10,14%	-33 \$	-0,41%	173 108	265 110	0	0\$	7,42	7,42	7,66	7,42	-16,56%	-3,09%	-34 669,34	-2,95%
sensibilité aux différentes hypothèses émise		50	Linéaire	1	Neutrali fiscale	té Greene (2005)	1	7 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-31 \$	-12,87\$	28 541 \$	36 888 \$	-999\$ -	1 225 \$	-343 -0,089	-9 365	-6,439	% 9 022	2 3,21%	-436 \$	-3,58%	-405 \$	-9,17%	-31 \$	-0,39%	172 585	253 788	0	0\$	7,35	7,35	7,56	7,35	-17,32%	-2,71%	-29 822,80	-2,64%
(selon scénarios à l'achat)	consommateurs (incitatif à l'immatriculation)	50	Linéaire	e 1	Neutrali fiscale	té Greene (2005)	1	15 ans, non actualisés	15%	Tendanciel (autos - camions)	-99 \$	-41,05\$	29 030 \$	46 373 \$ -	1 698 \$ -	2 485 \$	-858 -0,209	% -16 414	-10,62	2% 15 55	5,48%	-768 \$	-6,03%	-711 \$	-14,97%	-57 \$	-0,71%	173 980	263 475	0	0\$	7,31	7,31	7,66	7,31	-17,80%	-4,54%	-52 655,69	-4,49%
	Scénario de référence	500	Linéaire	e 1	Neutrali fiscale		1	3 ans, non actualisés	15%	NA modifié	-106\$	-43,73 \$	28 381 \$	31 797 \$ -	1 334 \$ -	1 453 \$	-1 367 -0,339	6 -12 994	-9,339	% 11 62	26 4,19%	-593 \$	-5,01%	-545 \$	-12,88%	-48 \$	-0,63%	151 061	264 181	0	0\$	6,82	6,82	7,06	6,82	-23,36%	-3,46%	-37 400,46	-3,59%
	(sans l'application des normes; avec différents niveaux d'impact des	500	Linéaire	e 1	Neutrali fiscale	(2005)	1	3 ans, non actualisés	15%	Normes arbitraires 15	-134\$	-55,43 \$	28 323 \$	31 802 \$ -	1 517 \$ -	1 668 \$	-1 733 -0,429	-14 833	-10,66	5% 13 10	00 4,71%	-680 \$	-5,75%	-625 \$	-14,89%	-54 \$	-0,71%	159 663	255 902	0	0\$	6,88	6,88	7,19	6,88	-22,68%	-4,34%	-47 651,74	-4,52%
	normes) 26	500	Linéaire	1	Neutrali fiscale		1	3 ans, non actualisés	15%	Normes arbitraires 20	-120 \$	-49,71 \$	28 515 \$	31 851 \$ -	1 463 \$ -	1 602 \$	-1 554 -0,379	6 -14 290	-10,26	12 73	4,59%	-651 \$	-5,48%	-607 \$	-14,32%	-45 \$	-0,58%	161 059	254 013	0	0\$	6,61	6,61	6,90	6,61	-25,72%	-4,18%	-44 022,51	-4,34%
	Effet de rebond	500	Linéaire	1	Neutrali fiscale	té Greene (2005)	1	3 ans, non actualisés	10%	Tendanciel (autos - camions)	-142 \$	-58,60 \$	28 166 \$	31 787 \$ -	1 548 \$ -	1 704 \$	-1 832 -0,449	-15 006	-10,80	)% 13 17	4,73%	-695 \$	-5,91%	-630 \$	-15,11%	-65 \$	-0,86%	164 702	250 913	0	0\$	7,16	7,16	7,48	7,16	-19,50%	-4,31%	-49 667,07	-4,58%
	(variations à 10 % et à 20 %)	500	Linéaire	1	Neutrali fiscale		1	3 ans, non actualisés	20%	Tendanciel (autos - camions)	-142 \$	-58,60 \$	28 166 \$	31 787 \$ -	1 548 \$ -	1 704 \$	-0,449	-15 006	-10,80	)% 13 17	4,73%	-695 \$	-5,91%	-630 \$	-15,11%	-65 \$	-0,86%	164 702	250 913	0	0\$	7,16	7,16	7,48	7,16	-19,50%	-4,31%	-48 820,72	-4,44%

# 8. ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER DANS LA MISE EN ŒUVRE

La mise en place d'un programme incitatif de type redevances-remises à l'achat et/ou à l'immatriculation aura un impact important sur la perception et la réceptivité de la population québécoise. De plus, certains défis devront être relevés aux niveaux administratif et politique avant la mise en place d'un tel programme.

Cette section vise ainsi à présenter de manière générale certains axes de réflexion qui devront être considérés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme incitatif visant les véhicules légers.

Dans un premier temps, l'expérience québécoise acquise par l'introduction de droits d'immatriculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée est présentée. Deuxièmement, la problématique de la disponibilité des données, spécifiquement les taux de consommation des véhicules légers neufs, est exposée. Une analyse générale des avantages et inconvénients de chaque type de programme (incitatif à l'achat ou incitatif à l'immatriculation) fait l'objet de la section suivante. Enfin, les principaux éléments qui devront être considérés dans l'optique de la mise en place d'un programme ainsi que l'évolution envisagée des programmes sont présentés.

# 8.1 L'expérience québécoise de la mise en place d'un programme de droits d'immatriculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée

### 8.1.1 Description du programme

Le gouvernement du Québec a mis en place dans le budget 2004-2005 des droits d'immatriculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée<sup>19</sup>. Les véhicules possédant une cylindrée supérieure ou égale à 4 litres doivent payer des droits d'immatriculation additionnels si le modèle du véhicule date de 1995 ou après et si le véhicule fait partie des catégories suivantes : véhicules de promenade, véhicules commerciaux ou habitations motorisés. Les véhicules suivants sont présentement exemptés des droits additionnels : véhicule adapté pour le transport de personnes en fauteuil roulant, minibus pour famille nombreuse (9 personnes et plus vivant sous le même toit), taxi, véhicule utilisé par les écoles de conduite, ambulance, dépanneuse, véhicule affecté au transport d'écoliers, véhicule de ferme et corbillard.

Les droits sont modulés selon la cylindrée du moteur et varient entre 30,50\$ pour une cylindrée de 4,0 litres à 152,00 \$ pour les cylindrées supérieures à 5,2 litres (tableau 8.1)

\_

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Droits d'immatriculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée <a href="http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.php">http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.php</a>

Tableau 8.1 Droits d'immatriculation additionnels selon la cylindrée pour l'année en cours

Cylindrée (en litres)	Droits	Cylindrée (en litres)	Droits
4,0*	30,50 \$	4,7	101,00 \$
4,1	40,50 \$	4,8	111,00 \$
4,2	50,75 \$	4,9	122,00 \$
4,3	60,75 \$	5	132,00 \$
4,4	71,00 \$	5,1	142,00 \$
4,5	81,00 \$	5,2 et plus	152,00 \$
4,6	91,25 \$		

<sup>\*</sup> les véhicules de 3,95 l à 3,99 l sont considérés comme des véhicules de 4,0 l. De plus, les centilitres sont arrondis au décilitre supérieur à partir de 0,05 (ex. : 4,055 l est arrondi à 4,1 l).

La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) est responsable de la gestion du programme. La SAAQ avait été identifiée comme l'organisme le mieux placé pour agir à ce titre, puisque l'organisme est le seul au Québec à détenir toute l'information sur les propriétaires automobiles. Une partie de la SAAQ est gérée comme une compagnie d'assurance. Les revenus proviennent de l'assurance versée par les propriétaires de véhicules et ses dépenses sont les indemnités. L'autre partie des revenus de la SAAQ (droits d'immatriculation et permis) est versée au FORT (Fonds d'infrastructures routières et de transport en commun) depuis l'année financière 2010/2011 pour financer les routes et le transport en commun. Avant cette date ces revenus étaient versés au Fonds consolidé du revenu (FCR).

La mise en place du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de fortes cylindrées a été préférée à un programme d'incitatif à l'achat principalement pour sa facilité d'implantation, puisque la SAAQ chargeait déjà des droits d'immatriculation. De plus, l'objectif du programme était de générer un revenu de financement pour le transport en commun, en conséquence, un système de remises n'avait pas été envisagé.

Avant la mise en application de la mesure, un délai d'environ 6 mois a été nécessaire à la SAAQ pour compléter l'achat du logiciel permettant de décoder les numéros d'identification des véhicules (NIV).

La société de financement des infrastructures locales (SOFIL) reçoit de la SAAQ les recettes relatives aux droits additionnels d'immatriculation qui s'appliquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, aux véhicules munis de moteurs à forte cylindrée. La SAAQ effectue les versements la dernière journée de chaque mois dans le compte bancaire de la SOFIL. Les dépôts effectués sont nets des frais de perception qui sont de 0,80\$ par transaction.

En 2007, 527 142 véhicules sur un total de 4 182 882 véhicules étaient touchés par le droit d'immatriculation additionnel sur les fortes cylindrées.

## 8.1.2 Principaux défis relevés lors de la phase d'implantation

Plusieurs défis ont dû être relevés dans le cadre de l'implantation de ces droits d'immatriculation additionnels. À l'origine, le gouvernement avait envisagé utiliser les données relatives aux taux de consommation de carburant des véhicules légers neufs. Le gouvernement s'était alors informé de la disponibilité des données de cote de consommation énergétique. Toutefois, le gouvernement avait choisi d'utiliser la cylindrée des véhicules face aux difficultés relatives d'obtenir ces données.

Cette problématique de disponibilité des données est principalement attribuable au fait que la soumission des données par les constructeurs est volontaire. La SAAQ ne disposait et ne dispose toujours pas des cotes de consommation énergétique dans son système, alors qu'elle possédait les données de cylindrée des véhicules. Néanmoins, le gouvernement a pu surpasser cette difficulté associée à la disponibilité des taux de consommation puisqu'il existe une certaine corrélation statistique entre les taux de consommation de carburant et les cylindrées de véhicules.

## 8.2 Disponibilité des données relatives aux taux de consommation de carburant

Tel que discuté dans la section précédente, la disponibilité des données relatives aux taux de consommation de carburant des véhicules légers a obligé les autorités gouvernementales québécoises à utiliser la cylindrée des véhicules lors de l'introduction du droit d'immatriculation additionnel. Une problématique similaire devrait être vécue si le gouvernement québécois décide d'aller de l'avant avec l'implantation de programmes d'incitatifs de type redevances-remises à l'achat et/ou à l'immatriculation.

En effet, bien que les données de consommation de carburant soient généralement accessibles, le délai de publication de certaines cotes de consommation des véhicules légers neufs pourrait causer des problèmes dans la gestion du programme.

À l'heure actuelle, les manufacturiers automobiles soumettent les cotes de consommation de carburant volontairement. Cependant, 88 % des véhicules au Canada ont l'étiquette ÉnerGuide lorsqu'ils arrivent chez les concessionnaires. Les véhicules possèdent donc une cote de consommation énergétique émise par le constructeur. Transports Canada doit réviser chacune de ces cotes de consommation énergétique, mais il est très rare qu'il ait à les modifier pour un véhicule. Depuis 2004, la cote d'un seul véhicule a été révisée et il s'agissait d'un

changement mineur. En outre, il ne devrait plus y avoir de délai d'ici 2014, puisque RNCan travaille actuellement à mettre en place un protocole d'entente entre les manufacturiers et le gouvernement, qui rendrait obligatoire la soumission des informations relatives aux cotes de consommation énergétique des véhicules légers neufs dans les plus brefs délais<sup>20</sup>.

Néanmoins, dans le cadre de l'implantation d'un programme incitatif visant les véhicules légers, certains modèles pourraient ne pas posséder de cote de consommation énergétique. Dans ce contexte, un autre indicateur ou une donnée de l'année précédente pourrait servir de référence de façon intérimaire jusqu'à ce que la cote soit publiée dans l'ÉnerGuide. Un ajustement pourrait alors être nécessaire au cours de l'année financière.

## 8.3 Options fiscales de mise en œuvre

Plusieurs options fiscales s'offrent au gouvernement du Québec pour la mise en place de programmes incitatifs visant les véhicules légers. D'une part, un programme de redevances-remise pourrait offrir des redevances sous forme de redevance à l'achat, de taxes ou de redevances règlementaires, alors que les remises pourraient être offertes sous formes de remise à l'achat, de crédits d'impôt remboursables et de crédits d'impôt non-remboursables. Chacune de ces options est présentée dans le tableau 8.2. D'autre part, le programme de droits d'immatriculation modulés pourrait être intégré à la facture des droits d'immatriculation envoyés annuellement aux propriétaires de véhicules. La section 8.4 traite des modes d'implantation envisageables d'un programme visant les véhicules légers au Québec.

page 93

GENIVAR \_\_\_\_\_

091-51070-00

\_

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Discussion tenue avec le ministère des Finances du Québec, Direction générale des politiques locales et autochtones et de l'optimisation des revenus le 3 février 2011

Tableau 8.2 Description des options fiscales pour la mise en œuvre d'un programme incitatif visant les véhicules légers

Type de programme	Description										
Remises											
Rabais à l'achat	Diminution spontanée ou négociée sur un prix proposé ou facturé.										
Crédits d'impôt non	Les crédits d'impôt non remboursables ne peuvent servir qu'à réduire l'impôt à payer. Toutefois, la partie inutilisée de										
remboursables	certains de ces crédits d'impôt peut être reportable, c'est-à-dire qu'elle peut servir à réduire l'impôt à payer pour une autre										
	année.										
	La valeur de la dépense fiscale dépend du montant de l'impôt à payer par un contribuable. En effet, un contribuable peut ne										
	pas avoir d'impôt à payer suffisant pour utiliser entièrement ces crédits d'impôt.										
Crédits d'impôt	Les crédits d'impôt sont remboursables du fait que lorsque leur valeur est supérieure à l'impôt à payer du contribuable,										
remboursables	l'excédent lui est remboursé.										
	Pour les particuliers, ces crédits d'impôt s'apparentent davantage à des paiements de transfert qu'à des réductions d'impôt.										
	De façon générale, tous les crédits d'impôt offerts aux sociétés sont remboursables et peuvent donc être assimilés à des										
	aides financières directes ayant pour objectif d'encourager certaines activités.										
Redevances											
Redevance à l'achat	Droit, taxe ou paiement exigé en contrepartie de l'utilisation d'un service public, d'une concession.										
Redevances	Les redevances de nature réglementaire consistent en un prélèvement exigé à l'égard de droits ou d'avantages accordés par										
règlementaire	le gouvernement. Les sommes perçues en vertu du régime de réglementation auquel se rapporte le prélèvement servent à										
	financer le régime ou visent à modifier les comportements individuels.										
	Les redevances réglementaires ont été définies par la jurisprudence, en ce sens il n'existe pas de définition officielle. Les										
	redevances règlementaires ne doivent pas être mises en place pour générer des revenus supplémentaires pour le										
	gouvernement. Elles doivent plutôt être liées à une forme de réglementation gouvernementale, par exemple une mesure										
	visant à réduire les émissions GES.										
Taxe	Une taxe est prélevée au moment de l'achat d'un bien ou d'un service. Une taxe possède les quatre caractéristiques										
	suivantes. Elle est exigée par la loi, dans le contexte qu'il existe une obligation légale de payer ou une contrainte de fait de										
	sorte que le défaut de paiement entraîne le retrait de certains permis ou de certaines autorisations délivrés par le										
	gouvernement permettant d'exercer certaines activités ou entreprises, ou encore certaines autres sanctions. La taxe est										
	imposée sous l'autorité de la législature dans le contexte que la somme imposée l'est en vertu du pouvoir conféré par une loi.										
	La taxe est perçue par un organisme public et elle est créée pour une fin d'intérêt public — cette condition est remplie										
	orsque l'objet du prélèvement est de percevoir des fonds à des fins publiques.										

### Sources:

- Rabais à l'achat et redevance à l'achat : Le grand dictionnaire terminologique, Office québécoise de la langue française.

  Crédits d'impôts : Ministère des Finances du Québec, Dépenses fiscales, édition 2010, Définition et coûts des dépenses fiscales <a href="http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR">http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR</a> DepensesFiscales2010.pdf

  Redevances règlementaires et Taxes : McCarthy Tétrault, Distinction entre une taxe et une redevance de nature réglementaire, et la restitution des fonds indûment perçus, 30 juin 2008 <a href="http://www.mccarthy.ca/fr/article\_detail.aspx?id=4">http://www.mccarthy.ca/fr/article\_detail.aspx?id=4</a>

## 8.4 Implantation d'un programme incitatif par la SAAQ

L'implantation d'un programme incitatif portant sur les véhicules légers nécessitera des ajustements administratifs au niveau du gouvernement québécois. Tel que discuté à la section précédente, la prise en charge de la gestion d'un nouveau programme par la SAAQ pourrait faciliter sa mise en place. D'une part, la SAAQ est le seul organisme public québécois à détenir les informations sur les véhicules immatriculés au Québec et, d'autre part, la SAAQ gère déjà un programme apparenté chargeant des droits additionnels aux grandes cylindrées.

Dans ce contexte, il peut être envisagé que la SAAQ prenne en charge un nouveau programme et administre le versement des remises ainsi que la collecte des redevances et des droits. La facture qui est présentement envoyée annuellement aux propriétaires pourrait être ajustée en conséquence.

## 8.4.1 Programme incitatif à l'immatriculation

Un programme d'incitatif à l'immatriculation pourrait être basé sur la portion « droits d'immatriculation » de la facture annuelle envoyée aux propriétaires de véhicules légers (tableau 8.3). Ces droits s'élèvent présentement à 105 \$ par année. Ainsi, en modulant selon les cotes de consommation, le nouveau droit d'immatriculation minimum pourrait être établi à 0\$, alors que le plafond pourrait avoir ou non une limite.

Tableau 8.3 Adaptation du système actuel de droits d'immatriculation administré par la SAAQ pour la mise en place d'un programme d'incitatif à l'immatriculation

	Assurance	Frais	Droits d'immatriculation	Droit d'immatriculation additionnel pour les grandes cylindrées	Contribution au transport en commun	Total
Statu Quo Facture sans remise et sans droit additionnel	124 \$	4,05 \$	105 \$	0\$	30 \$	263,05 \$
Statu Quo avec droit additionnel cylindrée Facture sans remise et avec droit additionnel (véhicule ayant une cylindrée de 4,7l)	124 \$	4,05\$	105 \$	101 \$	30 \$	364,05 \$
Exemple : Remise de 55\$ Facture avec remise et sans droit additionnel	124 \$	4,05 \$	50 \$	0\$	30 \$	213,05 \$
Exemple : Redevance de 55\$ Facture avec redevance et sans droit additionnel	124 \$	4,05 \$	160 \$	0 \$	30 \$	318,05 \$

Dans la mesure où les autorités gouvernementales désireraient offrir une remise plus élevée que 105 \$, le système actuel de droits d'immatriculation devrait être réaménagé. Une remise plus élevée correspondait à subventionner un véhicule et sortirait ainsi du cadre du droit d'immatriculation modulée. Une « remise annuelle » pourrait ainsi être intégrée au système actuel (tableau 8.4).

Tableau 8.4 Exemple d'intégration de programme incitatif à l'immatriculation dans le système actuel de droits d'immatriculation

	Assurance	Frais	Droits d'immatriculation	Contribution au transport en commun	Total
Redevance / Remise à l'achat	124 \$	4,05\$	105 \$	30 \$	263,05 \$
Remise annuelle					150 \$
Total					113,05 \$

## 8.4.2 Programme incitatif à l'achat

Un programme d'incitatif à l'achat pourrait également être administré par la SAAQ. La redevance à payer sur un véhicule énergivore pourrait soit être payée au concessionnaire, qui la verserait par la suite à la SAAQ, soit être payée directement à la SAAQ. La même logique s'appliquerait pour une remise qui pourrait être

envoyée aux acheteurs de véhicules soit par la SAAQ, soit par un ministère ou un organisme (programme de rabais à l'achat), soit par le biais d'un crédit d'impôt remboursable par le ministère du revenu du Québec.

## 8.4.3 Horizon temporel d'implantation

L'expérience de l'implantation des droits d'immatriculation additionnels par l'autorité gouvernementale québécoise a démontré qu'une période de plusieurs mois est nécessaire pour la mise en place des systèmes et des technicalités relatives au fonctionnement d'un programme incitatif visant les véhicules légers.

Dans le contexte où le nouveau plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du Québec doit entrer en vigueur en 2013, un nouveau programme incitatif visant les véhicules légers pourrait s'y arrimer et être fonctionnel à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013. Les autorités gouvernementales québécoises auraient ainsi un peu plus de 20 mois pour élaborer et implanter le programme, ainsi que pour assurer la disponibilité des données de cotes de consommation en carburant essentielles à l'administration de tels programmes.

## 8.5 Analyse comparative des deux types de programme considérés

Les principaux avantages et inconvénients relatifs à l'implantation des programmes d'incitatifs à l'achat et d'incitatifs à l'immatriculation sont présentés respectivement aux tableaux 8.5 et 8.6.

Par ailleurs, certains défis et inconvénients sont communs aux deux types de programme, notamment :

- Les coûts administratifs de mise en place du programme;
- Les coûts administratifs d'opération du programme;
- Le délai de mise en place causé par la disponibilité des données et de l'arrimage des données dans le système informatique de la SAAQ;
- Le risque que la neutralité fiscale du programme ne soit pas respectée, occasionnant par le fait même un coût supplémentaire non prévu au budget du gouvernement du Québec;
- La fusion des nouveaux programmes incitatifs aux programmes déjà en place (droit d'immatriculation additionnel/ crédit d'impôt remboursable sur les véhicules électriques);
- Le succès d'un programme incitatif visant les véhicules légers repose sur une bonne communication des objectifs du programme au public.

## Tableau 8.5 Principaux avantages des programmes d'incitatif à l'achat et à l'immatriculation

#### Incitatif à l'achat (redevances-remises à l'achat)

Signal prix plus important pour le consommateur : La remise permet de rendre l'aide disponible dès le moment où le consommateur conclut une transaction. La réduction des coûts se produit directement à l'achat et envoie un signal important aux consommateurs.

Retour obligatoire des fonds dans le programme (redevances règlementaires) : Un programme d'incitatif à l'achat suppose un retour obligatoire des revenus vers des programmes en lien avec l'objectif de la mise en place du prélèvement. En cas de fiscalité neutre, les redevances règlementaires pourraient financer le programme de rabais à l'achat.

### Incitatif à l'immatriculation (droits d'immatriculation modulés)

**Flexibilité:** Les droits ont l'avantage d'être plus « flexibles » que les redevances règlementaires. Il pourrait y avoir par exemple accumulation des revenus dans un fonds, alors qu'un programme d'incitatif à l'achat ne le permettrait pas.

**Mise en œuvre facilitée:** La mise en place d'un programme d'incitatif à l'immatriculation serait facilitée par l'existence du programme de droits d'immatriculation additionnels pour les fortes cylindrées. La SAAQ a développé une certaine expertise dans le développement et la gestion d'un programme de droits d'immatriculation modulés selon un critère énergétique.

**Acceptabilité sociale**: Acceptabilité sociale (et donc politique) meilleure pour un programme déjà en place que pour un programme de redevances.

Taxe sur la vie des véhicules: L'incitatif à l'immatriculation pourrait agir comme une « taxe sur la vie des véhicules ». En effet, plus le point pivot en termes de L/100 km diminuera, plus les droits à payer des propriétaires de véhicules énergivores augmenteront. Il pourrait ainsi se développer un incitatif à changer de véhicules plus rapidement si les droits annuels à payer sont plus élevés. Le taux de rotation du parc automobile québécoise pourrait s'accroître.

**Incitatif constant (récurant):** Le droit d'immatriculation modulé s'appliquerait à toutes les années de vie du véhicule et consisterait en conséquence en un signal récurant auprès des propriétaires de véhicules légers.

Proportion de propriétaires de véhicules touchés par le programme : Les droits d'immatriculation modulés pourraient s'appliquer sur l'ensemble du parc automobile québécois et non seulement sur les véhicules neufs.

Tableau 8.6 Principaux inconvénients des programmes d'incitatif à l'achat et à l'immatriculation

# Incitatif à l'achat (redevances-remises à l'achat)

Remise moins visible pour le consommateur dans certains cas : Si la remise est effectuée sous forme de crédit d'impôt remboursable à l'achat d'un véhicule éco-énergétique visé par le programme de redevances-remises, il s'agit d'une mesure fiscale qui sera traitée par Revenu Québec (MRQ). Cela suppose que le consommateur paie le véhicule au prix d'achat affiché et réclame ensuite le crédit lors de son rapport d'impôt. La remise au consommateur est dans ce cas là moins visible en raison du délai qui sépare l'achat même et le remboursement sous forme de crédit d'impôt.

Risque que le vendeur s'accapare une partie de la remise : Le concessionnaire automobile pourrait s'accaparer une partie de la remise en prenant en compte celle-ci lors de la négociation du prix.

Adéquation des revenus et dépenses dans un délai prescrit (redevances règlementaires) : Les revenus provenant d'une redevance devront être dépensés dans les délais prescrits. En cas d'accumulation de revenus, la redevance règlementaire pourrait être déclarée inconstitutionnelle.

Acceptabilité sociale plus mitigée (redevance): Les acheteurs de véhicules légers neufs pourraient percevoir la redevance comme une nouvelle taxe, ce qui pourrait diminuer l'acceptabilité de la mesure.

**Opposition des manufacturiers :** Les manufacturiers automobiles pourraient s'opposer à l'introduction d'une mesure qui pourrait potentiellement affecter leur niveau de ventes.

Mesure pouvant avantager le marché des véhicules usagés : Certains acheteurs potentiels de véhicules légers neufs touchés par une redevance à l'achat pourraient se tourner vers les marché des véhicules usagés pour éviter de la payer.

### Incitatif à l'immatriculation (droits d'immatriculation modulés)

Perception et changement du comportement des consommateurs : Bien que le modèle utilisé dans cette étude assume que les deux types de programmes incitatifs sont équivalents pour le consommateur (il est pris comme hypothèse que les droits d'immatriculation sont actualisés à l'année où le consommateur effectue son achat), il se pourrait qu'en réalité le consommateur perçoive un droit d'immatriculation modulé comme ayant un impact plus faible dans sa décision d'achat.

**Quantité de transactions à gérer:** Puisque les droits d'immatriculation pourraient s'appliquer sur l'ensemble du parc automobile québécois, une plus grande quantité de transactions devra être géré annuellement par le gestionnaire du programme.

GENIVAR

# 8.6 Évolution envisagée des programmes

L'implantation d'un programme incitatif visant les véhicules légers nécessitera des ajustements annuels de la part des autorités gouvernementales. En effet, le parc automobile évoluera à chaque année et les cotes de consommation moyenne de carburant devraient décroître à travers le temps. Ainsi, afin d'assurer la stabilité financière du programme, notamment la neutralité fiscale si le gouvernement choisit cette avenue, des ajustements annuels du ou des points de pivots devront être effectués.

GENIVAR \_\_\_\_\_ page 100

# 9. CONCLUSION

L'objectif général de l'étude était d'évaluer la pertinence pour l'AEE de recommander au gouvernement du Québec de mettre en place le programme de redevances-remises pour les véhicules légers neufs et/ou le programme de droits d'immatriculation modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules légers.

Pour ce faire, l'étude devait rencontrer les trois objectifs spécifiques suivants :

- Faire état de l'ensemble des programmes en vigueur ou à l'étude au Canada et ailleurs dans le monde et de présenter les résultats obtenus par la mise en place de tels programmes;
- Identifier et adapter un ou des outils existants permettant d'estimer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques des programmes de cette nature en phase de conception (avant leur mise en œuvre);
- Évaluer le potentiel de diminution de la consommation énergétique et par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chacun des programmes envisagés en contexte québécois et de mesure leur rentabilité.

La revue des programmes de type redevances-remises à l'achat et à l'immatriculation implantés au Canada ou ailleurs dans le monde ont permis de tirer certaines conclusions. D'une part, très peu de programme de redevances-remises sont présentement en vigueur dans le monde. De plus, les programmes existants sont relativement nouveaux, de sorte que les résultats quant à l'impact de ces programmes sont soit, très préliminaires, soit inexistants. Néanmoins, le programme bonus-malus introduit en France en 2008 a mis en évidence les difficultés à atteindre dans la pratique la neutralité fiscale.

Dans ce contexte, à l'exception du cas canadien, l'information disponible quant aux outils d'estimation des impacts environnementaux, énergétiques et économiques était très limitée.

Néanmoins, le modèle d'analyse nord-américain des mesures de type redevancesremises, développé par Greene (2005) et utilisé par Transport Canada pour évaluer l'impact de l'introduction de tels programmes au Canada, a été adapté pour répondre au contexte particulier québécois. Ce modèle se veut un outil d'aide à la décision qui permet d'estimer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques d'une politique tant à l'achat, qu'à l'immatriculation.

Le modèle ainsi développé a permis de simuler 28 scénarios différents de politiques de redevances-remises à l'achat et à l'immatriculation. Ces simulations ont fait

GENIVAR \_\_\_\_\_\_ page 101

ressortir qu'une mesure de type redevances-remises est un moyen efficace de réduire les émissions de GES attribuables aux véhicules légers. Toutefois, l'efficience de la mesure reste à démontrer. En effet, les simulations ont également démontré que plus le niveau d'incitatif est élevé, plus les coûts supportés par les consommateurs sont importants.

Les simulations ont également démontré que le potentiel de réduction des GES est plus limité pour un programme de droits d'immatriculation modulés puisque les niveaux d'incitatifs sont plus faibles. En effet, les simulations effectuées dans le cadre de l'étude ont tenu compte du fait que les droits d'immatriculation actuellement appliqués au Québec sont fixés à 105 \$ par véhicule. Dans ce contexte, il a été assumé que la redevance annuelle ne pourrait dépasser ce montant. D'un autre côté, les structures administratives sont déjà en place pour la gestion d'un programme de droits d'immatriculation modulés, ce qui pourrait faciliter son implantation et sa gestion.

Par ailleurs, les simulations ont fait ressortir le potentiel intéressant d'implanter une bande neutre lors de l'introduction d'un programme incitatif. Une bande neutre permettrait de réduire le nombre de transactions et les coûts administratifs du programme tout en ayant un impact limité sur l'efficacité de la mesure.

De surcroît, les simulations ont démontré que l'efficacité et la pertinence d'une mesure de type redevances-remises sont directement liées à l'évolution du prix réel du carburant et à l'application de normes plus sévères pour les constructeurs. En effet, l'augmentation des prix du carburant, ainsi que l'implantation de normes coercitives en matière d'efficacité énergétique des véhicules viennent réduire l'impact d'une mesure de type redevances-remises, puisqu'une partie des gains potentiels de cette mesure est réalisé par les normes et les prix du carburant.

Finalement, afin de comparer l'efficience d'une mesure de type redevances-remises avec d'autres mesures comme la taxe sur le carburant par exemple, une étude coûts-bénéfices exhaustive devrait être menée. Cette étude permettrait de connaître pour différentes mesures potentielles, les coûts réels pour la société associés à chaque tonne de GES évité. Les éléments suivants devraient notamment être considérés dans la prise de décision gouvernementale : l'impact sur les revenus de la taxe sur l'essence, l'impact sur les revenus de taxe de vente sur les véhicules légers neufs, la diminution des ventes de véhicules légers neufs, l'impact sur la congestion routière et l'impact sur les accidents de la route

GENIVAR \_\_\_\_\_\_ page 102

# 10. BIBLIOGRAPHIE

BARG (2000). Stephan Barg et al, Economic Instruments for Environmental policy making in Ontario, 2000.

BORUP (2007). Environmental vehicle excise duty in Sweden, Cases in Sustainable Consumption and Production: Workshop of the Sustainable Consumption Research Exchange (SCORE!) Network, supported by the EU's 6th Framework Program, Paris, 4-5 June 2007, <a href="http://130.226.56.153/rispubl/art/2007">http://130.226.56.153/rispubl/art/2007</a> 161 paper.pdf

CCTN (2009). La Commission des comptes des transports de la Nation, Les comptes des transports en 2008 (tome 2) – Les dossiers d'analyse économique des politiques publiques des transports, Juin 2009

http://temis.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Temis/0033/Temis-0033855/4011 2008 2.pdf

CNASEA (2009). Bonus écologique : une mise en œuvre rapide du dispositif, Agence de Service de Paiement, L'efficacité des politiques publiques, <a href="http://www.cnasea.fr/?q=etudedecas/bonus-%C3%A9cologique-une-mise-en-%C5%93uvre-rapide-du-dispositif">http://www.cnasea.fr/?q=etudedecas/bonus-%C3%A9cologique-une-mise-en-%C5%93uvre-rapide-du-dispositif</a>

CNASEA (2009a). Bonus Éco, notice d'utilisation, manuel d'utilisateur version 6, <a href="http://www.cnasea.fr/sites/default/files/fichiers\_attaches/asp\_commun/diese/Manuel-utilisateur-BonusEco-D\_090409.pdf">http://www.cnasea.fr/sites/default/files/fichiers\_attaches/asp\_commun/diese/Manuel-utilisateur-BonusEco-D\_090409.pdf</a>

DUMAS, GREENE et BOURBEAU (2007). Chapitre 7 du livre *Driving Climate Change: cutting carbon from transportation*, intitulé *North American Feebate Analysis Model*, par Alexandre Dumas, David L. Greene et André Bourbeau, Elsevier, 2007

EEA (2005). Energy and Environmental Analysis Inc., « Automotive Technology Cost and Benefit Estimates », 2005.

EEA (2006). Technologies to reduce greenhouse gas emissions from light-duty vehicles, Final Report, Prepared for Transport Canada, Juin 2006

EC (2009). Plan sur les changements climatiques aux fins de la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, Environnement Canada, 2009

EPA (2010), Light-Duty Vehicle Greenhouse Gas Emission Standards and Corporate Average Fuel Economy Standards; Final Rule, Environmental Protection Agency et Department of Transport, 7 mai 2010

GENIVAR \_\_\_\_\_\_ page 103

FIN (2009). Taxation in Finland 2009, Ministry of Finance publications, Tax Department, 212 pages

GREENE (2005). « Feebates, Rebates and Gas-Guzzler Taxes: A Study of Incentives for Increased Fuel Economy", Energy Policy 33 (2005) 757–775.

HLB (1999). HLB Decision Economics inc., Assessment of a Feebate Scheme for Canada, 1999.

IMPACT (2010). IMPACT (Interactive Manual of Policies to Abate Carbon from Transport), University of Oxford Environmental Change Institute and UKERC, Case Evidence: Sweden, <a href="http://impact-ukerc.org/N5MGBH487471">http://impact-ukerc.org/N5MGBH487471</a>, page consultée le 7 mai 2010.

Marbek Ressource Consultants (2005), Élaboration des options de taxation avec remise des véhicules au Canada, document réalisé en 2005 par Marbek Resource Consultants en collaboration avec Resources for the Future et DesRosiers Automotive Consultants

MEDDTL (2010). Le bonus écologique, c'est facile et ça rapporte, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Énergie et Climat, 8 janvier 2010

GENIVAR \_\_\_\_\_ page 104



# Annexe 1 Méthodologie de recherche d'informations pour le balisage

La méthodologie de recherche d'informations utilisée pour la réalisation du balisage des programmes incitatifs visant les véhicules légers neufs s'est basée principalement sur une revue de littérature de la documentation disponible et sur le contact des gouvernements ayant mis en place de tels programmes à travers le monde.

La revue de littérature a été effectuée dès le début du mandat afin de prendre connaissance de la documentation disponible à l'égard des différents programmes d'incitatifs à l'achat et à l'utilisation de véhicules légers sur les marchés extérieurs au Québec. Les principaux documents utilisés pour la réalisation du rapport 1 sont les suivants :

- ACEA Tax Guide 2010: document produit par l'Association européenne des manufacturiers automobiles donnant une vue d'ensemble des taxes prélevées sur les véhicules légers dans les pays européens et à travers le monde.
- North American Feebate Analysis Model, chapitre du livre Driving Climate Change: Cutting Carbon from Transportation: document produit en 2006 en collaboration par des économistes de Transports Canada et le professeur David L. Greene présentant un modèle d'analyse des impacts de l'implantation d'un programme de type redevances-remises au Canada.
- Élaboration des options de taxation avec remise des véhicules au Canada: document réalisé en 2005 par Marbek Resource Consultants en collaboration avec Resources for the Future et DesRosiers Automotive Consultants visant principalement à identifier les options en matière de taxation avec remise au Canada.
- Les comptes des transports en 2008 (tome 2), Les dossiers d'analyse économique des politiques publiques des transports, document publiée en juin 2009 par la Commission des comptes des transports de la Nation du gouvernement français décrivant les résultats du dispositif écopastille en France.

En complément à la revue de littérature, des contacts ont été effectués auprès des gouvernements ayant mis en œuvre au cours des dernières années des mesures incitatives visant les véhicules légers. Les tableaux 1 et 2 présentent la liste des ministères et agences gouvernementales ayant été contactés dans le cadre de l'étude. Le premier tableau traite des gouvernements ayant mis en place des programmes de type incitatifs à l'achat (redevances-remises), alors que le second traite des gouvernements ayant mis en place des programmes de type incitatifs à la circulation (droits d'immatriculations modulées).

Tableau 1 Ministères et agences gouvernementales contactés, programmes de type incitatifs à l'achat

Pays / Province	Ministères et agences gouvernementales contactés		
Autriche	Ministère de l'environnement		
	Ministère des finances		
Belgique, état fédéral	Ministère des Finances		
Belgique, Wallonie	Portail de l'énergie en région wallonne		
Californie	California Environmental Protection Agency, Air Resources		
	Board		
Canada (gouvernement fédéral)	Transports Canada		
	Ministère des Finances		
Colombie-Britannique	Ministère des Finances		
France	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement		
	durable et de la mer		
Ontario	Ministère du Revenu		
	Ministère des Finances		

Tableau 2 Ministères et agences gouvernementales contactés, programmes de type incitatifs à la circulation

Pays / Province	Ministères et agences gouvernementales contactés	
Allemagne	Ministère des Transports	
Danemark	Ministère de la Taxation	
Finlande	Ministère des Finances	
Irlande	Ministère des Finances	
	Ministère de l'environnement	
	Ministère des Transports	
Norvège	Ministère des Finances	
Royaume-Uni	Ministère de l'environnement	
	Agence de l'environnement	
Suède	Ministère des Finances	

La lettre d'introduction ainsi que le questionnaire envoyés aux ministères et agences gouvernementales sont présentés à l'annexe 2.

# Annexe 2 Questionnaire envoyé aux gouvernements ayant mis en œuvre des programmes incitatifs visant les véhicules légers à l'extérieur du Québec

### Québec, 15 février 2010

**Objet** : Demande d'informations concernant les mesures incitatives mises de l'avant dans le secteur du transport par véhicule léger

Madame, Monsieur,

L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (<a href="http://www.aee.gouv.qc.ca/">http://www.aee.gouv.qc.ca/</a>) a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice du Québec. Dans ce contexte, l'Agence a débuté des travaux afin de déterminer la pertinence, pour le Québec, de mettre en place des mesures incitatives à la diminution de la consommation de carburant et des émissions de GES dans le secteur du transport par véhicules légers. Deux programmes sont plus spécifiquement visés soit un programme redevances - remises à l'achat de véhicules légers neufs et un programme de droits d'immatriculations modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules légers (taxe à la circulation).

En janvier 2010, l'Agence a mandaté la firme de consultants GENIVAR pour analyser les impacts des mesures incitatives envisagées dans le secteur du transport par véhicule léger.

Étant donné que certains pays et régions bénéficient d'une grande expérience dans la mise en place de telles mesures, GENIVAR devra dans un premier temps faire état des programmes en vigueur ou à l'étude au Canada et ailleurs dans le monde et présenter les résultats obtenus par la mise en place de tels programmes. Par la suite, GENIVAR devra identifier les outils existants, permettant d'estimer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques des programmes lors de leur phase de conception, évaluer lesquels pourraient être utilisés dans la présente étude et adapter les outils retenus au contexte du Québec. L'outil développé devra permettre d'évaluer le potentiel de diminution de la consommation énergétique et des émissions de GES au Québec.

Dans ce contexte, nous nous adressons à vous puisque votre gouvernement a mis en œuvre au cours des dernières années des mesures incitatives visant les véhicules légers. Tel qu'indiqué ci-dessus, nous souhaitons recueillir des informations sur des programmes similaires mis en place à travers le monde. Un questionnaire spécifiant les informations recherchées a donc été développé et est présenté à l'annexe 1.

Les informations demandées se divisent en 5 grandes sections, soit la description des programmes en vigueur, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les outils utilisés pour évaluer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques avant la mise en œuvre du programme, ainsi que les recommandations générales. Voici de manière détaillée la nature des informations demandées :

1. Description des programmes : cette section du questionnaire vise à recueillir de l'information sur le fonctionnement du programme mis en place par votre gouvernement et à connaître les critères de base du programme (consommation énergétique, taux d'émissions de GES, puissance de la motorisation, etc.) Cette section vise également à connaître les variables qui ont été incluses dans le design du programme. De façon spécifique, il serait intéressant de connaître le nombre de points de pivot (niveau de référence) intégrés dans le design du programme et les niveaux de récompense/pénalité appliqués en fonction de l'écart aux points de pivot. Il serait également intéressant d'obtenir de l'information sur les classes de véhicules légers utilisées dans le programme. De plus, il serait

intéressant de savoir si certaines mesures ont été mises en place afin d'assurer la neutralité fiscale du programme. Enfin, une description de la stratégie d'implantation du programme et des intervenants publics et privés impliqués dans le processus serait appréciée.

- 2. Résultats obtenus: cette section du questionnaire vise à recueillir des informations sur les résultats des programmes mis en place par votre gouvernement. De façon spécifique, nous désirons obtenir des informations sur le nombre annuel de participants touchés par le programme ainsi que sur l'impact du programme sur les économies de carburant, les réductions d'émissions de GES et les ventes des véhicules légers. De plus, nous désirons connaître l'impact du programme sur les revenus du gouvernement ainsi que sur les ventes et les revenus des manufacturiers automobiles. Enfin, il serait intéressant d'obtenir des informations sur les coûts d'implantation, d'opération et de gestion du programme pour votre gouvernement.
- 3. Difficultés rencontrées : cette section du questionnaire vise à présenter les difficultés qu'a connues votre gouvernement lors de la planification et de l'implantation du programme. Il serait également intéressant de connaître si votre gouvernement a apporté des ajustements après le lancement du programme pour corriger certaines lacunes.
- 4. Outils utilisés pour évaluer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques avant la mise en œuvre du programme : cette section du questionnaire vise à recueillir des informations sur les outils et les modèles que votre gouvernement a élaborés ou utilisés <u>avant la mise en œuvre</u> du programme afin de prévoir les impacts énergétiques, environnementaux et économiques. Nous désirons connaître dans un premier temps la nature des modèles et des supports informatiques utilisés. Dans un second temps, nous désirons connaître les données d'entrée du modèle (par exemple, l'élasticité-prix, les données sur la flotte de véhicules légers et les ventes de carburant) ainsi que les données de sortie produites par le modèle (par exemple, les économies de carburants, le nombre de participants, les réductions des GES, les ventes de véhicules neufs légers et les surcoûts technologiques). Enfin, nous désirons savoir si le modèle utilisé est accessible d'une quelconque manière, et, si oui, quelles sont les modalités pour l'obtenir auprès de votre gouvernement?
- 5. Recommandations générales: cette section du questionnaire vise à recueillir des recommandations générales sur les programmes de redevances-remises pour les véhicules légers neufs et les droits d'immatriculation modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules légers selon l'expérience acquise dans votre région.

Votre collaboration à la documentation de cette recherche serait grandement appréciée. Vous pouvez le faire de deux façons : soit en complétant le questionnaire ci-joint ou en contactant M. Jean-Philippe Brosseau, chargé de projet pour GENIVAR, aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Si vous choisissez de compléter le questionnaire, nous vous serions gré de le renvoyer par courriel.

Si vous désirez davantage d'informations sur notre demande, vous pouvez contacter M. Brosseau au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

Au besoin, nous pouvons nous engager à utiliser et à garder l'information que vous nous transmettrez de façon confidentielle.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande d'informations et de votre collaboration dans l'évaluation des impacts de ces mesures.

# Suite Annexe 2 – Questionnaire – Balisage des programmes d'incitatifs à l'achat et d'incitatifs à la circulation

1.	<b>Description</b>	du	programme	en	vigueur

# Fonctionnement général et objectif du programme Types de véhicules visés

Objectifs de réduction des GES et de la consommation de carburant

#### Réponse :

# Variables considérés dans le programme

- Cote de consommation de carburant
- Taux d'émission de GES
- Cylindrée du moteur
- Puissance du moteur
- Poids du véhicule
- Autres (précisez)

#### Réponse :

# **Point Pivot**

- Nombre de points pivot
- Localisation

# Réponse:

# Pourcentage de véhicules par zone

- Remise :
- Zone neutre (sans redevance ni remise) :
- Redevance :

# Réponse :

# Forme de la fonction

- Linéaire :
- Exponentielle :
- Par plateau :

# Réponse:

#### Taux d'incitatif

Niveau de récompense/pénalité appliqué en fonction de l'écart aux points de référence (points de pivot).

# Réponse :

# Classes de véhicules

- Utilisation de classes de véhicules : oui / non
- Si oui, nombre et localisation des points pivots

Réponse :				
Neutralité fiscale ■ La neutralité fiscale est conservée par le programme : oui / non				
Réponse :				
Type d'incitatif utilisé				
Remise :	Redevance :			
rabais de taxes	■ taxes			
rabais de taxes redits d'impôt	■ taxes d'accise			
remise postale	<ul> <li>droits additionnels</li> </ul>			
autres (précisez)	<ul> <li>autres (précisez)</li> </ul>			
Réponse :	Réponse :			
Stratégie d'implantation				
Délai entre annonce et implantation				
Exemption de certaines clientèles				
Modes de communication				
Réponse :				
ntervenants publics et privés impliqués				
Ministères impliqués				
Association des manufacturiers automobiles				
Association de protection des consommateurs				
Autres (précisez)				
Réponse :				

# 2. Résultats obtenus (par rapport au tendanciel avant l'implantation du programme et pour les différentes années d'opération du programme)

# Niveau de participation

- % d'automobiles touchés par redevance (selon les différents niveaux d'incitatif)
- % d'automobiles touché par remise (selon les différents niveaux d'incitatif)

# Réponse :

# **Consommation de carburant**

- Consommation de carburant des véhicules légers neufs et des véhicules composant le parc impact spécifique, par classe et global pour la juridiction
- Comparaison avant / après le programme

# Réponse :

# Émissions de GES

• Émissions de GES des véhicules légers neufs et des véhicules composant le parc – impact spécifique, par

classe et global pour la juridiction

Comparaison avant / après le programme

# Réponse :

# Ventes de véhicules légers

- Ventes de véhicules légers neufs par classe et global
- Comparaison avant / après programme
- Évolution de l'offre de modèles de véhicules légers

### Réponse :

### Coûts d'implantation, d'opération et de gestion

- Coûts d'élaboration et d'implantation du programme pour le gouvernement
- Coûts d'opération et de gestion du programme pour le gouvernement

#### Réponse :

# Revenus des consommateurs et du gouvernement

- Impact du programme sur les revenus des consommateurs (surplus des consommateurs)
- Impact du programme sur les revenus du gouvernement (si applicable, la neutralité fiscale du programme at-elle été conservée?)

# Réponse:

### Ventes et revenus des manufacturiers automobiles

- Impact du programme sur les ventes des manufacturiers automobiles.
- Y a-t-il eu une augmentation des ventes des véhicules touchés par la remise et une diminution des ventes des véhicules touchés par la redevance?
- Les revenus des manufacturiers automobiles ont-ils changé suite à l'implantation du programme?

# Réponse :

# 3. Difficultés rencontrées

#### Planification du programme

Principales difficultés rencontrées lors de la planification du programme.

# Réponse:

### Implantation du programme

Principales difficultés rencontrées lors de l'implantation du programme.

#### Réponse :

# Ajustements apportés en cours de route

Ajustements apportés au programme pour faire face aux difficultés rencontrées.

Réponse :
Outils utilisés pour évaluer les impacts énergétiques, environnementaux et économiques avant la mise en œuvre du programme
Description des outils utilisés  Basé sur des études antérieures ou des programmes existants  Type de modèle utilisé pour évaluer les impacts (par exemple, modèle économique à choix discret)  Logiciel informatique utilisé
Réponse :
Données d'entrées utilisées dans l'outil  Liasticité-prix de la demande de véhicules légers Fonction de choix des consommateurs Fonction reliée à l'acquisition de nouvelles technologies Base de données sur la flotte de véhicules légers Ventes de carburant Autres (précisez)
Réponse :
Données de sorties produites par l'outil  Économies de carburant  Nombre de participants  Réduction des GES  Ventes de véhicules neufs légers  Surcoûts technologiques  Revenus du gouvernement  Revenus des consommateurs (surplus des consommateurs)  Autres (précisez)
Réponse :
Accessibilité de l'outil  Modalités pour l'obtention du modèle auprès de votre gouvernement Confidentialité des données utilisées dans le modèle Méthode de partage de l'outil avec d'autres gouvernements
Réponse :
5. Recommandations générales

# Annexe 3 Définition des catégories de véhicules en Europe

Les catégories de véhicules en Europe sont définies d'après la classification suivante (lorsqu'il est fait référence à la «masse maximale» dans les définitions mentionnées ciaprès, il s'agit de la «masse maximale en charge techniquement admissible»):

1. Catégorie M: Véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de passagers et ayant au moins quatre roues.

Catégorie M1: Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Catégorie M2: Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises et ayant un poids maximal ne dépassant pas 5 tonnes.

Catégorie M3: Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises et ayant un poids maximal supérieur à 5 tonnes.

Les types de carrosserie et les codifications concernant les véhicules de la catégorie M sont définis à la partie C de la présente annexe, point 1 (véhicules de la catégorie M1) et point 2 (véhicules des catégories M2 et M3) aux fins précisées dans ladite partie.

2. Catégorie N: Véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues.

Catégorie N1: Véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises ayant un poids maximal ne dépassant pas 3,5 tonnes.

Catégorie N2: Véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises ayant un poids maximal supérieur à 3,5 tonnes, mais ne dépassant pas 12 tonnes.

Catégorie N3: Véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises ayant un poids maximal supérieur à 12 tonnes.

Dans le cas d'un véhicule tracteur conçu pour être attelé à une semi-remorque ou à une remorque à essieu central, la masse à prendre en considération pour le classement est celle du véhicule tracteur en ordre de marche, augmentée de la masse correspondant à la charge statique verticale maximale transférée au véhicule tracteur par la semi-remorque ou par la remorque à essieu central, et, le cas échéant, augmentée de la masse maximale du chargement du véhicule tracteur lui-même.

Les types de carrosserie et les codifications concernant les véhicules de la catégorie N sont définis à la partie C, point 3, de la présente annexe aux fins précisées dans ladite partie.

3. Catégorie O: remorques (y compris les semi-remorques).

Catégorie O1: remorques dont le poids maximal ne dépasse pas 0,75 tonne.

Catégorie O2: remorques d'un poids maximal dépassant 0,75 tonne, mais ne dépassant pas 3,5 tonnes.

Catégorie O3: remorques d'une masse maximale dépassant 3,5 tonnes, mais ne dépassant pas 10 tonnes.

Catégorie O4: remorques d'une masse maximale dépassant 10 tonnes.

Dans le cas d' une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central, la masse maximale à prendre en considération pour la classification correspond à la charge statique verticale transmise au sol par l'essieu ou les essieux de la semi-remorque ou de la remorque à essieu central accouplée au véhicule tracteur et portant leur charge maximale.

Les types de carrosserie et les codifications concernant les véhicules de la catégorie O sont définis à la partie C, point 4, de la présente annexe aux fins précisées dans ladite partie.

4. Véhicules hors route (symbole G)

# **Source**

Journal officiel de l' Union européenne, DIRECTIVE 2007/46/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 5 septembre 2007 établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:263:0001:0160:fr:PDF